BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES
5 AVR 1966

293-65/1-69/34/9 2435
ECOLES DES H.E.C.
Bibliothèque,

"Le Canada est un pays qui ne se connaît pas, ou, s'il se connaît, ne se connaît que par le truchement de certains préjugés."

Le Canada est "un pays divisé par toutes sortes de barrières."

"Barrières d'étendue, dans les Prairies, barrière géographique par les Rocheuses, barrières ethniques et linguistiques et même barrières religieuses dans certains cas. Dans chacune des parties du Canada, se développent des préjugés à l'égard des autres parties, préjugés qui sont profondément enracinés parce qu'on ne sait pas ce qui se passe et que les véhicules d'information n'apportent pas les rectifications nécessaires."

Jean MARCHAND.

VOL. XXXVIII No 17
Lundi 25 avril 1966

LES AFFAIRES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION FINANCIÈRE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

635 HENRI-BOURASSA EST MONTREAL 12 TÉL. 381-1888

Selon le président de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Le Canada: pays idéal de l'investissement

Les Canadiens ont pu rapatrier $650,000,000 de valeurs ces quatre dernières années, a rappelé M. Jean-P.-W. Ostiguy dans un discours qu'il prononçait au Canadian Club, de Montréal, sur les avantages de l'investissement au Canada.

M. Ostiguy a remarqué que l'on voit des manchettes dans les journaux quand l'une des entreprises canadiennes passe aux mains d'étrangers, mais il n'en est pas de même quand nous rapatrions le contrôle d'une société, telle que le Pacifique Canadien, sans doute la plus importante entreprise au pays, comme ce fut le cas encore récemment.

Le conférencier a démontré que les investissements au Canada peuvent être plus avantageux que ceux faits dans des valeurs américaines.

Nos ressources naturelles, per capita, sont plus abondantes qu'en tout autre pays du monde. Voilà la clef d'une croissance rapide de l'économie. Le produit national brut a augmenté de plus de 35 p.c. en cinq ans, alors que l'augmentation était de 30 p.c. aux Etats-Unis pendant la même période. La production industrielle s'accroissait de 29 p.c., alors que l'augmentation ne dépassait pas 25 p.c. aux Etats-Unis. Le profit des sociétés canadiennes s'établissait à 28 p.c. de plus en 1965 qu'en 1960, alors qu'aux Etats-Unis, le profit ne dépassait pas 24 p.c. au cours des mêmes cinq ans.

A l'exception du Japon, c'est au Canada que la production industrielle a le plus progressé ces récentes années. Notre population augmente plus vite que celle des Etats-Unis, donc le marché ne peut que s'accroître et dans la mesure de la mécanisation plus poussée, les coûts de production diminuent et notre position concurrentielle s'améliore. Ainsi, la production au pays de marchandises qu'il fallait importer, devient rentable.

Un dollar de gain dans les actions ordinaires de valeurs canadiennes coûte moins cher d'acquisition, par rapport à l'achat de valeurs américaines. L'exemption de taxes sur une partie des dividendes procure un avantage additionnel.

Parmi les désavantages que peut comporter le marché boursier canadien, M. Ostiguy a noté que les contrôles exercés par les organismes gouvernementaux sur le commerce des valeurs mobilières sont plus stricts aux Etats-Unis, mais l'uniformisation en cours entre les diverses lois des valeurs mobilières des provinces canadiennes obviera sans doute à ces inconvénients.

Notre pays, de dire M. Ostiguy, est entré dans une période de maturation qui se réflète dans les progrès accomplis en divers domaines: politique, fiscal et économique.

Il devrait en résulter que les capitaux étrangers soient davantage attirer vers le Canada et que nous puissions conserver ceux qui sont déjà investis chez nous, a conclu M. Ostiguy.

M. Couillard énonce les objectifs de la croissance économique

Le vice-président du Conseil économique du Canada, M. Louis Couillard, a déclaré à Québec qu'il faut assimiler, à la croissance économique que nous recherchons, et au progrès économique véritable, la réalisation simultanée et continue de cinq grands objectifs: le plein emploi, l'augmentation rapide de la production, la stabilité raisonnable des prix, une situation viable de la balance des paiements et une juste répartition des revenus croissants.

M. Couillard qui parlait au banquet de clôture du congrès des relations humaines de Laval, a concédé que ces objectifs ne sont pas faciles à atteindre, parce qu'ils ne sont pas toujours compatibles. Le vice-président du CEC a déclaré que l'économie canadienne s'est approchée à 98 p.c. de son potentiel de production, de sorte que l'équilibre est d'autant plus délicat à maintenir entre l'offre et la demande. Par surcroît, une sousestimation des pressions qui s'exercent sur nos ressources peut provoquer une sérieuse inflation.

Il faut donc adopter des mesures fiscales, monétaires, d'emploi et de main-d'oeuvre en fonction d'une orientation à plus long terme, tout en acceptant qu'il faille les adapter à des circonstances particulières. Il vaut mieux mettre l'accent sur le maintien de l'économie dans une voie préalablement tracée sur le potentiel de croissance plutôt que sur la simple réaction en face des événements qui se produisent.

Me Johnson réclame un climat favorable aux investissements

Créer un climat favorable aux investissements, créer une "banque industrielle" qui aiderait les petites et moyennes entreprises, régionaliser l'économie québécoise et intégrer tout cela dans "une grande politique de promotion industrielle" : tels sont les quatre moyens qu'a préconisés hier, devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal, le leader de l'Union nationale.

Exposant les carences et les faiblesses de l'économie québécoise en puisant principalement dans le rapport Bélanger (sur la fiscalité), M. Daniel Johnson a affirmé que le grand remède à ces faiblesses réside dans "la création de nouveaux moyens de production et de nouveaux emplois".

Le chef de l'opposition a expliqué qu'au lieu d'augmenter les impôts, il faut augmenter le rendement des impôts en stimulant l'activité économique, en faisant en sorte que plus de gens et plus d'entreprises soient en mesure de payer des taxes. C'est ce résultat que visent à atteindre les quatre moyens qu'il a suggérés.

Au sujet de l'établissement d'un climat favorable aux investissements, M. Johnson a affirmé que "les indécisions, les cachotteries et les louvoiements comme on en a vu, par exemple, à propos de Sidbec et de Québec-Téléphone, ne sont pas de nature à rassurer les administrateurs de capitaux", non plus que les déclarations fracassantes et contradictoires des ministres du cabinet Lesage.

A propos de la banque industrielle, M. Johnson a indiqué qu'elle pourrait fournir aux petites et moyennes entreprises le supplément de capital qui ferait toute la différence entre la stagnation et le progrès. M. Johnson a alors attaqué "un mythe qu'il faut tuer", à savoir : "La prospérité d'un pays dépend uniquement de ses grandes entreprises et industries ". Cette banque industrielle pourrait veiller à moderniser et agrandir les industries existantes et même en créer de nouvelles.

En ce qui concerne la régionalisation économique, le leader de l'U.N. a précisé qu'il ne s'agit pas de sortir de Montréal ce qui y existe mais plutôt de "bâtir du neuf, grâce à une meilleure utilisation des ressources matérielles et humaines de chaque région".

Les constructeurs n'ont pas débrayé

L'Association des constructeurs d'habitations de Montréal qui n'a même pas eu le droit de négocier les conventions de salaires avec ses propres ouvriers, s'est vu imposer des augmentations qui auront des conséquences graves sur l'habitation unifamiliale en particulier et l'habitation en général. Les constructeurs membres de cette association ont renoncé à fermer leurs chantiers en raison des obligations qu'ils avaient vis-à-vis d'une nombreuse clientèle devant emménager le premier mai.

L'Association réclame des partis une politique de l'habitation, non seulement à propos de rénovation urbaine, mais aussi d'accession directe à la propriété de maisons neuves, et de la création d'une corporation des constructeurs d'habitations qui protégera le public et l'industrie.

Les investissements étrangers s'accroissent plus lentement

L'apport d'investissement étranger au Canada s'accroît, mais les statistiques révèlent que le rythme a tendance à ralentir. Dans la mesure où le produit national brut augmente, le rapport des investissements étrangers au Canada et de ceux des Canadiens dans les valeurs de leur pays, diminue.

Une poussée notable en fin d'année a fait grimper le produit national brut en 1965, à 9.7 p.c. d'augmentation en comparaison de l'année précédente.

Ce taux de croissance inusité de l'économie est symptomatique de tendances inflationnaires. Le produit national brut, l'ensemble des produits et services réclamés par les Canadiens, s'établit donc à $51,996 millions. Il faut compter sur une augmentation de trois p.c. du niveau des prix, dans l'établissement de ce total. Le ministre des finances, M. Sharp, en a conclu à la nécessité d'imprimer à l'économie un mouvement de modération. La tendance à l'augmentation en spirale des prix durerait encore quelque trois mois, à mesure que l'économie se dirige vers l'utilisation totale des biens et services disponibles.

En hausse du tiers

Les valeurs canadiennes détenues à l'étranger sont en hausse du tiers depuis cinq ans, soit $8.4 milliards de plus qu'en 1960, pour atteindre quelque $34 milliards à la fin de 1965. Par contre, de 1955 à 1960, les valeurs aux mains d'étrangers s'étaient accrues de 70 p.c., à partir de $15.1 milliards.

Le Canada a dans ses coffres des valeurs étrangères au montant de $12.5 milliards, en fin de 1965, une augmentation de $1.3 milliard depuis deux ans. Ainsi, le Canada doit à l'étranger une valeur nette de $21.5 milliards. Il s'agit des valeurs aux livres des sociétés canadiennes dans les deux cas, la valeur du marché serait évidemment beaucoup plus élevée.

En dépit de dix années de campagne contre le contrôle étranger de notre économie, la dette nette à des non-résidants a plus que doublé. Cette dette nette s'établit à 41.7 p.c. des $51.5 milliards du produit national brut, en fin de 1965; ce rapport affiche une décroissance constante depuis 1961 alors qu'il était de 46.9 p.c.

Les investissements directs de l'étranger ont atteint $15.4 milliards, dont $12.7 milliards en provenance des Etats-Unis et $1.7 milliard, de la Grande-Bretagne.

S'il est réélu le parti de M. Lesage instituera un ministère du développement économique

Un ministère du développement économique sera institué à Québec si le gouvernement libéral est maintenu au pouvoir le cinq juin, a déclaré à Montréal, le premier ministre Jean Lesage, dans le premier exposé du programme électoral de son parti.

Les mesures du programme libéral ont pour but de mettre en oeuvre une politique plus humaine, en vue d'un Québec plus prospère, plus efficace et plus fort.

Citons parmi les mesures proposées l'assurance-santé universelle, au plus tard en 1969. Des allocations familiales doublées à $16 au bénéfice du troisième enfant et de ses cadets; une allocation de $20 par mois aux étudiants.

On a également l'intention d'instituer un ministère des loisirs et des sports, ainsi qu'une autre université de langue française à Montréal.

Dans le domaine social également, le travail égal à salaire égal pour hommes et femmes, ainsi que le syndicalisme agricole seront des mesures rapidement adoptées.

La démocratisation du Parlement, l'abolition du Conseil législatif, la mise sur pied d'une école d'administration publique viendront apporter une dimension nouvelle au domaine administratif.

Québec va tendre au maximum de récupération fiscale d'Ottawa. L'administration exigera après le cinq juin si elle est réélue, le transfert des allocations familiales et des versements en vertu de la loi de la sécurité de vieillesse.

Le dégrèvement fiscal en faveur des personnes à revenu modeste se fera également en récupérant d'Ottawa d'importantes sommes.

La lutte électorale s'engage sur le plan économique et social et les stratèges des principaux partis en présence tenteront de convaincre le corps électoral de l'opportunité de nombreuses mesures qui touchent de près l'ensemble des contribuables.

Carrières et professions

EMPLOIS INTERESSANTS
offerts aux
COMPTABLES PROFESSIONNELS SENIORS

Le Bureau du Contrôleur du Trésor, au ministère fédéral des Finances, a besoin de comptables professionels pour remplir trois nouveaux postes dans la Direction des services consultatifs de comptabilité.

Les fonctions de ces agents très compétents consistent à élaborer des systèmes de contrôle financier et de comptabilité pour les nombreux champs d'action de l'Etat.

TRAITEMENTS — Jusqu'à $14,600 selon l'expérience et les aptitudes démontrées des candidats.

Les membres d'associations reconnues de compatables professionnels ou les diplômés d'université spécialisés en comptabilité que ces emplois intéressent sont priés de faire leur demande ou d'écrire immédiatement.

L'exécution des fonctions de ces emplois exige une connaissance de la langue anglaise, mais une connaissance de la langue anglaise et de la langue française sera à l'avantage des candidats.

Toute demande d'emploi ou de renseignements doit être adressée à:

CADRES DE LA GESTION DES FINANCES

Veuillez mentionner le numéro de concours 66-600-6.

ORGANISEZ VOTRE PROCHAIN CONGRÈS À

L'HOTEL/MOTEL LAURENTIDES
dans la belle ville de Québec

HOTEL Laurentides

Au coeur de la campagne, sur les bords du fleuve Saint-Laurent, cet endroit n'est séparé de la basse ville que par quelques minutes. On y trouve des installations propres à accommoder des groupes allant de 10 à 650 personnes, réunies pour tenir une assemblée, un congrès ou pour jouir d'un banquet. Les deux cents chambres et suites disposent toutes d'air climatisé.

- **Les terrains de stationnement sont imınenses**
- **Le restaurant La Bastogne, d'une renommée internationale**
- **Le café Laurentides**
- **Le club Cabana**
- **Le cocktail Lounge**

A l'homme d'affaires occupé qui désire se reposer tout en se prélassant, nous offrons la possibilité de pratiquer les sports suivants:

• **Le ski** • **Le golf** • **La natation**
• **La pratique sur les verts**

Voici quelque chose hors de l'ordinaire pour votre prochaine assemblée ou votre prochain congrès... un voyage particulier pour groupes de dix à trente personnes à notre club de chasse et pêche très moderne situé dans le nord du Québec, où abondent les truites, les ours et les orignaux.
Sans qu'il y ait obligation de votre part, nous nous ferons un plaisir de trouver ce qu'il vous faut pour votre assemblée ou congrès.

CN a commandé 200 wagons

Le Canadien National a commandé 200 wagons couverts pour en augmenter son parc de wagons destinés au transport du papier-journal.

Cette commande a été donnée à l'usine d'Hamilton de la National Steel Car Corporation, qui avait déjà une commande du CN de 200 wagons semblables en date du mois dernier.

Ces wagons, d'une longueur de 50 pieds six pouces, auront dix pieds de plus que les wagons ordinaires de ce type. Ils seront munis d'un amortisseur hydraulique pour atténuer le choc de l'attelage et ils seront assez hauts pour abriter une double rangée de rouleaux de papier-journal.

Selon l'API

La vague de grèves peut compromettre la prospérité

L'association professionnelle des industriels croit que la vague de grèves peut compromettre sérieusement la prospérité économique de la province en provoquant l'inflation et en réduisant la productivité. Dans un communiqué, le directeur général de l'API, M. Jean Brunelle, explique que les syndicalistes ont développé depuis quelques années "une attitude désinvolte à l'endroit de la grève, même illégale, qui dans certains cas ne vise qu'à confirmer des actes impulsifs ou des prises de position inutilement agressives, ce qui force l'employeur à concéder des avantages qu'il aurait refusé d'accorder en négociation".

M. Brunelle reconnaît que la grève peut être justifiée à condition de demeurer une mesure de dernier recours utilisée seulement quand les ressources normales de la négociation sont épuisées. Mais c'est la désinvolte avec laquelle les syndicats recourent à la grève illégale ou aux journées d'étude qui l'inquiète.

"Il arrive qu'après s'être livrée à une grève illégale, la partie syndicale exige, comme condition à la reprise des négociations, que l'employeur renonce à tout recours juridique contre le syndicat ou les individus en cause, a-t-il dit.

Comme peu d'entreprises peuvent se payer le luxe d'un arrêt de travail prolongé, l'employeur se voit alors contraint de passer l'éponge sur des agissements délictueux et de négocier bon gré mal gré, avec un syndicat dont la bonne foi est douteuse. Le mépris de la loi manifesté par certains groupes syndicaux se situe dans un contexte psychologique marqué par un esprit de revendication de plus en plus agressif.

Dans le secteur privé comme dans le secteur public, les problèmes économiques et humains deviennent malheureusement prétextes à une épreuve de force. Parfois, de simples motifs de griefs prennent ainsi des proportions énormes".

Soulignant que l'histoire européenne de l'entre-deux guerres montre que la manière forte en matière de relations patronales-ouvrières n'a jamais conduit qu'à des désastres, M. Brunelle se demande si dans le contexte actuel on parviendra à financer à la fois les dépenses publiques essentielles et l'expansion économique, quand la commission Bélanger prévoit une hausse de l'impôt.

"L'Etat ne saurait intervenir, dans le secteur public en particulier, sans tenir compte des aspects économiques, des conflits de travail et des répercussions désastreuses que des concessions hâtives entraîneraient à brève échéance pour toute la population", a conclu M. Brunelle.

Les expéditions de céréales: nouveau sommet

Au moment d'entrer dans son dernier trimestre, l'année-récolte est en train d'éclipser tous ses records d'exportation et de manutention de céréales. Un volume sans précédent de céréales a gagné à partir de divers points du pays les marchés d'exportation; ce flot exceptionnel se maintiendra et avant la fin de l'année agricole plusieurs nouveaux records d'expédition de céréales seront marqués.

Le Canada n'a jamais connu pareille prospérité et nos chemins de fer sont appelés à transporter non seulement des céréales mais encore un très grand nombre d'autres produits. Malgré tout, ils transportent plus de céréales que jamais. Du 1er août au 30 mars, 242,223 wagons couverts ont pris aux élévateurs de campagne leur chargement de céréales, dont 189,504, de blé. Au cours des huit premiers mois de l'année-récolte, le nombre de wagons couverts déchargés tant à Vancouver qu'à la tête des Lacs est aussi un record. Il y a amélioration de la manutention des céréales dans les ports du littoral du Pacifique depuis la formation à la fin de janvier du Comité du Pacifique pour le transport des céréales. En mars, en tout 15,568 wagons de céréales ont été déchargés sur la côte ouest, chiffre le plus élevé encore atteint en un mois. Février marquait déjà un record.

Comme celles de blé, les exportations d'autres céréales atteignent aussi des niveaux sans précédent et tous nos engagements d'exportation sont remplis. Au 30 mars, les exportations de céréales totalisaient 417 millions de boisseaux. Celles de blé à elles seules totalisaient 363 millions de boisseaux, en regard de 348 millions en 1963-1964, alors que le Canada atteignait un record d'expédition et d'exportation.

Un activité maximum du transport des céréales ne va pas sans poser de nombreux problèmes, mais les producteurs, la Commission canadienne du blé, la Commission des grains, les chemins de fer, les compagnies d'élévateurs et de navigation, tous conjuguent leurs efforts à ceux de milliers de travailleurs en vue de porter le mouvement au maximum. Je ne doute pas que cela doive se poursuivre durant le dernier trimestre de l'année-récolte et que 1965-1966 à l'histoire comme la plus remarquable du point de vue de la vente de céréales que le Canada aura connue.

Cartes d'affaires

J. LEVASSEUR Inc.
IMMEUBLE
635 est, boul. HENRI-BOURASSA, Montréal — Tél.: DU. 1-7788

MAURICE-R. FOREST
COMPTABLE AGRÉÉ
635 est, boul. HENRI-BOURASSA — Tél.: 387-5131

BELANGER, OUELLETTE & ASSOCIES
Conseillers en administration et ingénieurs industriels
- Personnel : cadres et fonctions
- Evaluation de tâches, salaires
- Plans de stimulants au rendement
- Systèmes et procédures de bureau
- Manutention — Mécanisation
- Organisation : Ventes, Distribution
- Etudes de rentabilité
- Planification à longue portée
- Structures financières
- Continuité de la Direction
- Contrôles : production — prix coûtant — achats — inventaires — budget

1224 ouest, rue Ste-Catherine, Suite 701, Montréal — Tél.: 866-9567

LAURIN, LAURIN, BEAUDRY INC.
DOMINION INSURANCE AGENCIES LIMITED
COURTIERS D'ASSURANCE AGRÉÉS
TOUR DE LA BOURSE' PLACE VICTORIA' MONTREAL 3 — 861-4761

SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX et ASSOCIÉS
E.H. KNIGHT & CO.
Comptables agréés
MONTREAL • QUEBEC • RIMOUSKI
360, rue SAINT-JACQUES, Montréal — VI. 2-4691

Gendron & Lefebvre
Arpenteurs-géomètres
Ingénieurs-conseils
ARPENTAGE,
TRAVAUX PUBLICS ET MUNICIPAUX,
MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, STRUCTURE,
CALCUL ÉLECTRONIQUE
1650 boul. des Laurentides, Edifice G. L.
Ville de Laval, P.Q. — 384-1260
7 a, rue du Bois Vert, Vaudreuil, P.Q.
234-9931

A compter du mois de mai

Les papeteries fonctionneront le dimanche

Les usines de pâtes et papiers de la province de Québec pourront poursuivre leurs opérations le dimanche, à compter du 1er mai 1966, moyenant certaines conditions dont la principale est que ces usines fonctionnent à plein temps les autres jours de la semaine.

La nouvelle a été annoncée, cette semaine, par le premier ministre, M. Jean Lesage, à la fin d'une séance du cabinet où les ministre avaient approuvé une recommandation unanime de la Commission d'enquête sur l'observance du dimanche que préside le juge Richard Alleyn, de la cour de magistrat.

Cette commission avait déjà recommandé d'accorder des permissions temporaires de travailler le dimanche à certaines usines qui étaient en voie de perdre certains contrats faute de ne pouvoir livrer les quantités demandées en temps voulu par les acheteurs, principalement ceux des Etats-Unis.

La décision du gouvernement a été prise après l'étude du rapport de 145 pages de la commission Alleyn dans lequel on trouve bien expliquée la nature des études poursuivies depuis le 24 août 1964.

Restrictions

Il y a cependant certaines restrictions à la permission tant sollicitée depuis quelques années par l'industrie des pâtes et papiers. Outre l'obligation pour tous les moulins, dans une categorie de produits, d'utiliser 90 pour cent de leur capacité normale de six jours, le travail du dimanche pourra se poursuivre tant que cette première condition sera maintenue, pourvu que les employés y consentent et que l'autorité publique ne s'y oppose pas.

Le rapport précise que "quand une compagnie et les syndicats qui représentent ses employés ont reconnu qu'en fait 90 pour cent de la capacité de production de six jours a été atteinte et qu'ils ont convenu également des conditions qui régiront le travail du dimanche, alors la compagnie pourra commencer à produire le dimanche."

L'arrêté ministériel impose aux compagnies l'obligation d'informer immédiatement le ministre de la Justice du Québec des conditions de cette entente. Comme la production du dimanche dans l'industrie est une question d'intérêt public, le ministre de la Justice pourra intervenir pour vérifier si l'exception est bien fondée. Dans le cas où il n'y a pas d'entente entre la compagnie et le syndicat sur le fait que la compagnie utilise 90 pour cent de sa capacité de production de six jours, l'une ou l'autre des parties pourra soumettre le différend au ministre de la Justice qui rendra une décision après enquête sur les faits.

En annonçant cette nouvelle, M. Lesage a déclaré que cette mesure est de nature à favoriser de plus grands investissements dans la province de Québec. Le premier ministre a laissé entrevoir que certaines grandes usines songent à des agrandissements mais il n'a pas donné de details pour le moment. M. Lesage a félicité les commissaires pour leur travail judicieux. La commission est composée du juge Richard Alleyn, de MM. Jean-Paul Geoffroy, Robert M. Fowler, et Ross Goodwin qui agissait comme secrétaire.

M. Guy Roberge vient de quitter Montréal pour occuper à Londres le poste de représentant de la province à la Maison du Québec dans la capitale du Royaume-Uni. M. Roberge occupait jusqu'ici la présidence de l'Office national du film.

L'indicateur du CN sera à l'heure d'été

Pour la première fois, l'indicateur des Chemins de fer Nationaux du Canada sera à l'heure avancée. Le nouvel indicateur, comprenant l'horaire de tous les convois de voyageurs et de tous les transbordeurs du CN, sera en vigueur du 24 avril au 30 octobre, c'est-à-dire la période de l'heure avancée. La Saskatchewan et l'Alberta font exception.

Les horloges et les tableaux de marche des gares seront à l'heure avancée.

Si presque toute l'exploitation restera à l'heure normale, en revanche les employés en contact avec les voyageurs réfèreront à l'heure avancée tous les renseignements qu'ils leur donneront.

Outre l'heure avancée, l'indicateur bilingue de 64 pages comportera un nouveau numérotage des trains. Ce dernier changement ne gênera aucunement le public, qui connaît les trains par leurs noms plutôt que par leurs numéros.

Ce changement a pour raison d'être d'éviter la répétition des mêmes numéros. Par exemple, il y a eu jusqu'à trois trains portant le numéro 1.

Ass. des manufacturiers de produits alimentaires

Deux nominations

MM. Armand Rochette, gérant général des ventes de Charcuterie Hygienic, et Laurent Leclerc, contrôleur des Produits Diamant Limitée ont été élus au conseil d'administration de l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec, au cours de la réunion annuelle à Québec.

Les autres membres du conseil d'administration sont: MM. Maurice Dagenais, J.-Alphonse Lapointe, Guy Raymond, Frank Murray, Marcel Gagnon, Alexandre Lecuyer, Henri Rondot, André Gauthier et Roger Fournier. Ce sont tous des représentants des grandes manufactures de produits alimentaires au Québec.

Les constructeurs de routes devront se soumettre à un système de préqualification

Le ministre de la Voirie, Me Bernard Pinard, a annoncé aux constructeurs de routes réunis en congrès à Québec, cette semaine, qu'un système de préqualification des entrepreneurs constructeurs de route sera mis en vigueur dès l'an prochain au ministère de la Voirie. M. Pinard a révélé que cette innovation est le résultat d'un travail en commun des fonctionnaires du ministère de la Voirie et de l'Association des constructeurs de routes en collaboration avec d'autres groupes intéressés.

Le ministre de la Voirie a dit, dans un discours au congrès annuel de cette association, que ce système de préqualification est déjà en vigueur dans la province d'Ontario et qu'il donne d'excellents résultats. En vertu des règlements à ce sujet, les entrepreneurs devront répondre a des qualifications d'ordre financier et technique ainsi que de main d'oeuvre.

La Tchécoslovaquie effectue en ce moment un rapprochement avec le Canada français, grâce surtout aux efforts de M. Otakar Koutsky. Il dirige à Montréal le Centre commercial tchécoslovaque pour l'Expo 67. M. Koutsky est vice-président de la Chambre de commerce de son pays et il a déjà été vice-président du Bureau international des expositions. Il a prononcé une conférence devant les publicitaires montréalais, dans laquelle il a vanté les mérites du plan qui, en Tchécoslovaquie, comme en d'autres pays, oriente l'économie.

La sécurité en automobile requiert des améliorations

Le club Automobile de Québec s'intéresse à la sécurité routière dans le domaine de la construction des automobiles, à la suite de la campagne lancée aux Etats-Unis, notamment au Sénat américain. Au nombre des améliorations suggérées par le club Automobile de Québec, on note les suivantes :

1. Un volant et une colonne de direction rétractiles ou flexibles;
2. Le rembourrage intérieur, partout où c'est possible;
3. La mise en retrait des boutons et commutateurs qui font saillie;
4. Un double système de freinage;
5. Des serrures de sûreté pour les portières;
6. Des harnais de sécurité à l'arrière et à l'avant;
7. Pare-chocs plus solides; hauteur standard;
8. Coupure automatique du contact au moment d'une collision;
9. Extincteur automatique, et réservoir à l'épreuve du feu;
10. Mécanisme de direction d'urgence pour les voitures munies d'un "servo-direction";
11. Feux triples à l'arrière pour indiquer les manoeuvres: vert pour la marche constante; jaune pour indiquer un ralentissement; rouge pour l'arrêt;
12. Détecteur automatique d'oxyde de carbone.

REAS

les meilleurs tabacs de La Havane importés

vous les trouverez partout où on vend de fins cigares

BELVEDERES · PETIT CORONAS · CORONA GRANDES

Nouvelle émission avril 1966

CORPEX

$2,000,000

CORPORATION D'EXPANSION FINANCIÈRE

Débentures convertibles 6¾%

Date d'émission: le 15 avril 1966 **Date d'échéance: le 15 avril 1981**

Les débentures convertibles 6¾% seront convertibles, au gré du détenteur, en tout temps jusqu'à la clôture des affaires le jour ouvrable précédant immédiatement le 15 avril 1976 en actions ordinaires entièrement acquittées et non cotisables du capital-actions de la Compagnie sur la base de (i) 84 actions ordinaires pour chaque $1,000, valeur nominale, de débentures ainsi converties si la conversion a lieu le 15 avril 1968 ou avant, (ii) 72 actions ordinaires pour chaque $1,000, valeur nominale, de débentures ainsi converties si la conversion a lieu par la suite mais avant le 15 avril 1971, et (iii) 62 actions ordinaires pour chaque $1,000, valeur nominale, de débentures ainsi converties si la conversion a lieu par la suite mais avant le 15 avril 1976.

Fiduciaire: Société d'Administration et de Fiducie

De l'avis de nos conseillers juridiques, les débentures convertibles 6¾% constitueront des placements dans lesquels les compagnies d'assurance, enregistrées sous la troisième partie de la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques peuvent, en vertu de ladite loi, sans se prévaloir des dispositions du paragraphe (4) de son article 63, placer leurs fonds.

Nous offrons les débentures convertibles 6¾% pour notre propre compte sous les réserves d'usage quant à leur émission et à leur livraison, ainsi que sous réserve de l'attestation de leur validité juridique par messieurs Howard, Cate, Ogilvy, Bishop, Cope, Porteous & Hansard, Montréal, avocats de la Compagnie, et par nos avocats, messieurs Geoffrion et Prud'homme, Montréal.

Prix: $99 plus l'intérêt couru pour rapporter 6.85%

Nous nous attendons à ce que ces débentures convertibles soient disponibles pour livraison le ou vers le 29 avril 1966.

Un prospectus sera fourni sur demande.

La Maison Bienvenu Limitée **Cliche et Associés Ltée**

LES AFFAIRES

Hebdomadaire d'information financière, industrielle et commerciale.
635 est, boulevard HENRI-BOURASSA, Montréal 12, DU. 1-1888
Bureau à Toronto: 62, rue Richmond ouest, 363-2524

Président: Julien LEVASSEUR; **vice-président**: Séraphin VACHON; **vice-président adjoint**: Jacques ROLLAND; **secrétaire**: Me Philippe FERLAND, c.r.
Directeur général: Séraphin Vachon; **Rédacteur en chef**: Marc-Henri Côté, **Rédacteur financier**: Jacques Rolland, économiste, **Secrétaire de la rédaction**: Félix Vallée;
Collaborateurs réguliers: François Gauthier, de la faculté de commerce de l'Université Laval, Bernard Bonin de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. M. William H. Pugsley, de la faculté de commerce de McGill. J.C. de Brouwer, François Martin-Guégan de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris, François Zille, correspondant à Milan.
Représentants publicitaires : A Montréal : Claude Coupal; à Toronto : Stephen Danilov.
Coordonnateur de la publicité: John Sears.
Chargé des relations extérieures: Jean Dumoulin.
Directeur du tirage: Georges Lariviere.
Responsable de la comptabilité: Mme Pauline Gariépy.

On souscrit pour un an (52 numéros) à raison de $8.00; trois ans (156 numéros): $15.00

(Le ministere des postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.)

Typographie: Typofilm Inc. **Impression**: Delpro Corporation

Des notions appropriées, des avis judicieux obvient à la fièvre de l'investissement

La fièvre de l'investissement se compare dans une certaine mesure à la fièvre du printemps. Elle atteint le plus souvent les personnes que le goût du risque attire, sans qu'elles aient le souci de se bien renseigner avant de confier à l'aveuglette des économies chèrement gagnées.

L'éducation obvie à ces pratiques dont le résultat ne peut contribuer à la quiétude individuelle ni à l'épanouissement d'une saine économie.

Ce travail d'éducation, le Salon du placement et des publications du caractère de la nôtre le poursuivent avec la conviction de faire oeuvre utile.

Les mécanismes de la Bourse paraissent nerveux et vulnérables à l'observateur qui ne possède pas encore les notions de base permettant de bien apprécier les répercussions du financement des entreprises dans un pays dont l'économie s'accroît comme ce fut le cas l'an dernier, au rythme de 9.7 p.c.

Voilà un indice de soif insatiable des capitaux que requiert la présence de vastes ressources naturelles à mettre en valeur.

C'est ainsi que l'on peut conclure de la situation privilégiée de notre pays dans le domaine de l'investissement.

En manchette de cette livraison, en première page, nous faisons état des propos du président de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, M. Jean-P.-W. Ostiguy. Il brosse un tableau fort optimiste en démontrant que les valeurs canadiennes offrent plus d'avenir que les valeurs américaines, plus nombreuses, mais relativement moins dynamiques.

La vigueur relative des valeurs en bourse réflète celle de l'économie en général. A la sixième année d'une croissance qui ne semble pas ralentir de façon appréciable, il ne faut pas s'étonner de trouver un certain nombre de valeurs qui ont atteint un niveau relativement élevé et de constater chez les investisseurs un moment d'hésitation.

Se décideront-ils à des prises de profit, en se convaincant que la cote des valeurs a atteint un palier? Le mouvement parallèle de vigueur du marché des obligations contribue également à l'attitude hésitante. Les rendements ne sont-ils pas les plus élevés depuis une trentaine d'années?

Nous voyons que les investisseurs, quels que soient leurs moyens, ne peuvent prendre des décisions trop hâtives ou irréfléchies. Ils doivent songer que l'ensemble de leurs décisions oriente l'économie.

Semblable période pourrait donner lieu, comme on a pu en être témoin dans le passé, à des manigances frauduleuses de la part de brasseurs d'affaires, mais les règlements rigides qu'impose la loi des valeurs mobilières protègent efficacement dans l'ensemble, le public investisseur.

Personne ne peut prétendre qu'il soit difficile d'obtenir des avis judicieux. Les membres de l'Association canadienne des courtiers en valeur dispensent volontiers leurs conseils et il appartient au public de s'en prévaloir.

Force nous est de constater que le nombre des courtiers de langue française, s'il augmente, demeure encore proportionnellement de beaucoup inférieur à celui des courtiers de langue anglaise. Il n'y a que 15 maisons de courtage " de langue française" sur les 109 membres de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne. L'on estime que 75 p.c. des clients des membres des places locales sont de langue anglaise.

Il ne fait aucun doute cependant que l'intérêt croît chez les investisseurs de langue française, si l'on en juge par le nombre grandissant des clubs de placement, par la faveur des fonds mutuels dans notre milieu et par l'éveil que suscitent les publications économiques et financières de langue française.

Le monde de l'investissement est un monde qui fascine l'initié et ses rouages sous-tendent les progrès de l'économie, l'avenir de la nation et chacun se doit d'y apporter le maximum d'intérêt.

Marc-Henri COTE.

Le protectionnisme ne tient pas compte de la justice ni du progrès

par François GAUTHIER,
professeur auxiliaire à la faculté de commerce de l'Université Laval

Le ministre de la santé du Québec déclarait récemment que le Canada devait s'orienter vers une plus grande libéralisation dans les échanges internationaux. Le libre échange constituerait une façon efficace d'aiguillonner les entrepreneurs peu entreprenants en augmentant la concurrence et de rationnaliser l'industrie canadienne en favorisant la concentration des entreprises et en augmentant la dimension des firmes, selon M. Kierans. Le libre échange peut à juste titre être considéré comme étant une source de changements importants dans le comportement des firmes. Il reste à savoir si ces dernières seraient capables de procéder aux ajustements nécessaires dans l'hypothèse d'une plus grande liberté des échanges internationaux. D'autre part, la recherche du libre échange implique que le protectionnisme ne constitue pas, du moins sur la longue période, un moyen approprié de stimuler la croissance économique et le plein emploi. L'expérience des deux derniers siècles met en évidence des attitudes très changeantes vis-à-vis du niveau de liberté souhaitable dans le domaine des échanges internationaux. Les périodes de croissance rapide et de plein emploi ont généralement été caractérisées par des vagues de libéralisation. Au contraire, les périodes de dépression et de sous-emploi chronique ont été témoins d'un retour vers le protectionnisme. Ces changements d'attitude ou mieux ces cycles dans la formulation des politiques douanières et commerciales des grandes nations commerçantes s'expliquent aisément. Par exemple, il est beaucoup plus avantageux d'encourager les importations lorsque la main-d'oeuvre est pleinement occupée que lorsque le chômage est important. Ou encore, il est nettement plus facile d'augmenter la concurrence internationale lorsque la croissance est rapide et la mobilité de la main-d'oeuvre est élevée que lorsque la stagnation prévaut et les facteurs de production sont incapables de changer d'occupation.

La présence de forces expansionnistes assez vigoureuses et l'approche du taux de chômage "magique" de 3 p.c. n'ont pas réussi (pas plus qu'au cours des autres périodes de prospérité antérieures) à décourager les partisans du protectionnisme. Ces derniers ont souvent la tentation de mettre en lumière les effets du protectionnisme qui correspondent aux aspirations populaires comme, par exemple, le plein emploi et les impôts versés aux divers gouvernements. C'est au nom de l'intérêt général que ces derniers essaient en quelque sorte de justifier le statu quo c'est-à-dire leurs privilèges acquis.

Mais demandons-nous un peu quels sont les conséquences possibles du protectionnisme, de l'établissement d'un droit de douane sur un produit qui est importé au Canada.

Effet sur la consommation

L'imposition d'un droit de douane aura certainement pour effet d'augmenter le prix de la marchandise vendu au pays et par conséquent de réduire la quantité demandée. Aussi, le consommateur paiera plus cher pour chaque unité qu'il achetera et le volume total de la consommation diminuera. Se sachant partiellement à l'abri de la concurrence étrangère il est vraisemblable que les entreprises nationales en profiteront pour augmenter leur prix de vente, augmentation qui peut atteindre le plein montant du tarif douanier.

A moins que le tarif n'atteigne un niveau très élevé et même en tenant compte du fait que l'augmentation dans les prix a réduit la consommation, il est néanmoins probable que le Canada continuera à importer une certaine quantité du produit en question. Il s'ensuit que le gouvernement d'Ottawa percevra les impôts payés par l'étranger, c'est-à-dire les droits de douanes. De même, si on suppose que les entreprises protégées augmentent leurs profits et leur demande de main-d'oeuvre, il est possible que les divers gouvernements perçoivent un montant plus élevé d'impôts directs sur les revenus et d'impôts indirects sur les flux de dépenses de capital et de consommation.

Effets sur les entreprises

Un des objectifs du protectionnisme est d'encourager la production nationale. Il s'en suit que l'établissement d'un droit de douane aura tendance à permettre aux entreprises protégées d'augmenter leurs investissements, leur production et leur part du marché total en raison de la baisse dans les importations. Si le protectionnisme est très élevé, il peut même stimuler la création d'entreprises nouvelles, entreprises qui viendront grossir le nombre de producteurs. Dans ces conditions, il est probable que la dimension moyenne des firmes sera plus faible après l'établissement d'un droit de douane qu'auparavant. L'augmentation dans les profits des entreprises protégées, augmentation qui découle de prix de vente plus élevés et d'un volume de production plus important, amènera aussi une rémunération des facteurs (capital et travail) de production qui sera plus élevée qu'antérieurement. De plus, la hausse des profits contribuera à augmenter le pouvoir de marchandage des salariés, c'est-à-dire leur aptitude à obtenir une part des bénéfices à court terme du protectionnisme.

Effet de redistribution

Envisagé sur le plan de l'ensemble de l'économie, il va de soi que les profits et les salaires plus élevés dont jouissent les salariés dans les entreprises protégées correspondent à une redistribution du revenu national. En effet, ce sont les consommateurs qui en payant plus cher font les frais du protectionnisme.

La faiblesse des arguments qui tentent de démontrer que le protectionnisme ou que le libre échange constitue la formule idéale réside dans leur incapacité de prévoir tous les changements possibles à long terme à la fois sur les industries protégées et sur les autres secteurs de l'économie. Par exemple, l'adoption de mesures de représailles dans les pays, dont les exportations sont réduites en raison du protectionnisme étranger, peut anéantir tous les effets bénéfiques que nous avons mentionnées ci-haut. Ce sera le cas si les mesures de représailles portent sur la production des industries les plus efficaces et les plus rentables du pays qui a d'abord pris l'initiative de proteger ses producteurs les moins aptes. Dans ces conditions, la hausse dans le niveau de l'emploi, dans le niveau des profits et des salaires, et la réduction dans les importations ne seront que des phénomènes à très court terme. Car sur la longue période, la croissance des industries protégées est de toute façon compromise et limitée tandis que les industries exportatrices à haute productivité sont défavorisées par la mauvaise orientation des capitaux et des hommes dans l'économie et par des difficultés plus grandes sur les marchés extérieurs.

L'aspect canadien

Au Canada, il est certain que la plupart des partisans du libre échange se recrutent dans les industries qui sont orientées vers l'exploitation et la transformation des richesses naturelles. Ces industries jouissent d'avantages comparatifs importants sur les marchés internationaux. Une partie importante de l'industrie manufactueière canadienne existe, au contraire, grâce au protectionnisme. Or ce protectionnisme que défendent si éloquemment plusieurs associations et hommes d'Etat est à l'origine même du plafonnement de la production et de l'emploi dans plusieurs branches industrielles et explique pour une bonne part le peu de concentration industrielle dans plusieurs secteurs et la prolifération de petites unités de production dont la dimension s'éloigne parfois considérablement des exigences de l'efficacité et du progrès. De ceci, il ne s'ensuit pas nécessairement que le Canada doive du jour au lendemain pratiquer le libre échange intégral. Car une des conditions de la liberté des échanges réside dans une certaine égalité entre les forces en présence. Aussi, il est certain que la meilleure façon de rationnaliser l'industrie serait de promouvoir d'abord par des mesures de politiques économiques et financières intérieures la recherche des conditions optimales (dimension, concentration, localisation) de production. Cette première étape aurait pour objectif de préparer les entrepreneurs à devenir plus entreprenants et à inciter ces derniers à cesser d'être subventionnés par les consommateurs à l'abri de la concurrence. Dans une deuxième étape le gouvernement central pourrait procéder d'une façon progressive à la réduction de la protection accordée aux industries les plus inaptes. Il n'est toutefois pas impensable que les groupes de pression bien organisés pourront exercer suffisamment de pression sur nos hommes politiques pour réussir à maintenir le statu quo au détriment des exigences les plus élémentaires de la justice et du progrès.

Québec adopte une attitude réaliste

Il y a plus de deux ans, "Les Affaires" battaient campagne pour que le gouvernement provincial calque moins ses directives à l'industrie, au sujet du travail du dimanche, sur le Lord's Day Act de l'Ontario ou sur un statut fédéral équivalent. La distinction entre l'industrie papetière et celle des produits pétrochimiques, par exemple, quant aux procédés de fabrication continue, était beaucoup plus hypocrite que réaliste. Québec vient de comprendre et après une enquête qui a traîné en longueur, le cabinet vient de permettre aux producteurs de pâtes et papiers de poursuivre la production sept jours par semaine. Cette décision améliore la position concurrentielle des sociétés québécoises et c'est l'ensemble de notre économie qui en bénéficiera.

M.-H. C.

Un entrepôt de fruits et légumes de $3.5 millions est inauguré

Le vaste entrepôt de fruits et légumes de Steinberg Limitée, construit au coût de $3 1/2 millions, en bordure du boul. de l'Assomption et des rues Hochelaga et Boyce, à Montréal, a été inauguré récemment.

L'ouverture de ce nouveau centre de distribution marque une autre étape importante dans l'expansion de cette société québécoise de magasins d'alimentation et à rayons.

Le nouveau centre — dont la superficie est de 169,000 pieds carrés double presque les installations de la compagnie au Québec pour la distribution des fruits et légumes à ses 156 magasins d'alimentation. Situé sur un terrain de 683,000 pieds carrés, il est placé de telle façon qu'il peut être facilement agrandi de 53,000 pieds carrés.

Les complexe Hochelaga

Le nouveau centre de distribution de fruits et légumes fait partie d'un vaste complexe qui groupe dans l'est de Montréal les entrepôts ainsi que les installations de distribution et de fabrication de Steinberg Limitée.

L'entrepôt du 5400 de la rue Hochelaga est le plus vaste du Commonwealth. Sa superficie est de 380,000 pieds carrés et l'immeuble loge plusieurs services de production et de traitement, dont l'atelier réfrigéré des viandes et les vastes cuisines où l'on produit une grande variété d'articles de charcuterie fine, de boulangerie et autres aliments préparés. Ce centre seul emploie plus de 700 personnes.

Le complexe comprend également un immense centre de distribution d'épicerie de 350,000 pieds carrés, un entrepôt de 60,000 pieds carrés pour les articles non-comestibles, et enfin une boulangerie que l'on est en train de terminer.

Cette nouvelle boulangerie commencera à fonctionner en septembre 1966. Elle sera la plus grande (170,000 pieds carrés) et la plus hautement automatisée au Canada. On prévoit que son taux de production atteindra 50 millions d'unités par an dans cinq ans.

Le ministre de l'agriculture, M. Alcide Courcy était représenté par M. Mercier, sous-ministre de l'agriculture et de la colonisation.

Il a fait état de l'aide financière de la province à la construction d'entrepôts coopératifs de fruits et légumes.

De plus, Québec vient de préparer un nouveau règlement au sujet de la vente des fruits et légumes frais. Il a pour but de protéger le producteur de fruits et légumes et le consommateur de ces produits, en éliminant la concurrence injuste causée par des produits de qualité médiocre et en l'obligeant au classement de ses propres produits pour la mise en vente. Le consommateur aura un choix de produits sains, de bonne qualité. Les produits seront classés, emballés et marqués selon les indications du règlement.

L'indication de provenance par province sera désormais obligatoire et l'étiquetage "produit du Québec" devra figurer à l'extérieur des colis. Les mêmes renseignements seront également indiqués à l'étalage au magasin de détail.

L'Association des producteurs de fruits et légumes du Québec réclamait depuis longtemps cette forme d'étiquetage et se réjouit de la portée du nouveau règlement.

Architecture et décoration à l'italienne

"Architecture et décoration à l'italienne", tel est le thème d'une exposition que l'institut italien du commerce extérieur organise du 16 au 29 mai à Montréal, en coopération avec le consul commercial d'Italie. Plus de 60 firmes italiennes participent à cette exposition : les matériaux de construction, les éléments de décoration et les produits de l'industrie et de l'artisanat artistique que l'Italie propose à nos architectes, décorateurs et "designers" sont montrés dans le cadre prestigieux du sommet de la Tour de la Bourse. Photos, maquettes, films et conférences illustreront les tendances architecturales les plus récentes en la patrie de Bramante et de Nervi. Parmi les objets exposés remarquons la "carta dei marmi d'Italia", illustrant les innombrables marbres de la Péninsule; les matériaux de revêtement, les céramiques d'art, les lustres, les vitraux, les tapis et les tissus d'ameublement, ainsi que les unités architecturales préfabriquées dont la production est toute nouvelle.

Les échanges de produits et d'idées dans les domaines de l'architecture et de la décoration se font de plus en plus fréquents entre le Canada et l'Italie. De très fructueuses possibilités de coopération mutuelle se présentent aussi bien sur le plan culturel et artistique qu'économique.

Pour promouvoir cette coopération M. Elio Pesso, consul commercial d'Italie à Montréal, a l'intention d'organiser un concours, reservé aux étudiants et aux jeunes diplômés d'architecture et de décoration. Parmi les prix, il y a un voyage d'études en Italie par avion à réaction d'"Alitalia".

La SCHL vient d'acheter les Patios Duberger

La Société centrale d'hypothèque et de logement vient d'acheter, pour $4,000,000, Les Patios Duberger Inc, une entreprise domiciliaire de 268 logements située dans ville Duberger. La nouvelle a été rendue publique par un avis officiel de la Société centrale d'Hypothèque et de logement au conseil municipal de ville Duberger.

Il semble que la firme Belle-Isle et Bélanger, qui a construit ce complexe domiciliaire, a décidé de ventre ses intérêts parce qu'elle ne pouvait pas maintenir le taux de location imposé pour ce genre de logis à loyer modique, en plus de ne pas pouvoir y faire les réparations nécessaires afin de répondre aux exigences du comité d'urbanisme de ville Duberger.

Le maire Joffre Powell croit que la Société centrale d'Hypothèque et de logement va maintenant consacrer de fortes sommes à terminer les travaux de réaménagement de ce complexe dont la donstruction a débuté en 1956.

Des céréales pour les silos du port à Québec

Les silos à céréales du port de Québec sont remplis et on attend les navires qui viendront dans la capitale prendre des chargements pour les ports européens. Les silos du port de Québec ont une capacité de 8 1/2 millions de boisseaux. Des cargos, dont un navire russe, ont déjà pris des chargements de plusieurs centaines de mille boisseaux. La plus grande partie des céréales qui se trouvent dans les silos de Québec est destinée à la Russie.

Maurice Richard, une des grandes étoiles du hockey, dit:

"La caisse de retraite de la L.N.H. sous la gestion de La Manufacturers ...c'est ce qu'il y a de mieux"

Pourquoi la Ligue Nationale de Hockey a-t-elle choisi La Manufacturers ? Pourquoi plus que 2000 compagnies—depuis la modeste entreprise de deux employés jusqu'à la grosse corporation—ont-elles confié à la Manufacturers la gestion de leurs caisses de retraite ? Voici les principales raisons qui justifient ce témoignage de confiance collectif.

1. **Expérience:** Depuis de nombreuses années, la Manufacturers administre plus de caisses de retraite que toute autre compagnie canadienne. Il en est résulté un service moderne et rapide qui se traduit par un coût de gestion modique.
2. **Souplesse:** Il n'y a pas deux caisses de retraite identiques. Que vos employés soient au nombre de deux, ou de deux mille, La Manufacturers vous aidera à établir une nouvelle caisse de retraite, à rénover celle qui est déjà en cours, et vous conseillera sans interruption.
3. **Taux avantageux:** Les experts préposés aux investissements de La Manufacturers font fructifier au maximum chaque prime que vous leur confiez (en 1965 la Compagnie a réalisé sur ses placements un taux net d'intérêt de 5.90%) et ceci a contribué à maintenir le taux avantageusement bas. Votre prime représente le coût total: pas de cachets d'actuaire ni d'avocat, ni de frais généraux. Vos cadres supérieurs sont donc libres de s'occuper uniquement de la direction de l'entreprise.

Si vous pensez à une caisse de retraite pour votre compagnie, dans laquelle vous et vos employés serez les bénéficiaires, consultez donc les chefs de file. Consultez le Représentant de La Manufacturers.

La Compagnie d'Assurance-Vie
MANUFACTURERS

Siège social: 200 est, rue Bloor, Toronto 54F-65

Rio Algom s'intéresse particulièrement au développement économique du Québec

-- Van Duncan

par Félix VALLEE

Parlant devant plus d'une centaine d'invités venus de diverses régions du pays à l'occasion de l'ouverture officielle des Mines de Poirier à environ 75 milles au nord d'Amos, M. Val Duncan, président du conseil de Rio Algom Mines, filiale de Rio Tinto Zinc, a déclaré que cette société s'intéresse particulièrement au développement du Québec. A l'appui de cette affirmation, il a souligné les quatre principales activités de Rio Tinto représentées dans la province et la collaboration étroite du gouvernement québécois avec la société.

Les Mines de Poirier produisent du cuivre et du zinc et leur inauguration a été faite par le ministre des richesses naturelles, M. Gaston Binette, qui a adressé la parole en plus de MM. W.P. Arnold, vice-président de Rio Algom et M. Bob Cook, directeur de la mine et autrefois de Malartic. On a appris par ailleurs qu'un autre producteur s'installera dans cette région. Il s'agit de Joutel Copper.

Dans un discours prononcé en français, M. Duncan s'est dit heureux de témoigner sa reconnaissance au ministère des richesses naturelles et plusieurs départements gouvernementaux dont la contribution a permis la construction de voies d'accès, du pont sur la rivière Harricana et l'installation des services urbains.

Histoire de la mine

En 1959 commencèrent les travaux de Rio Algom dans la région de Poirier. Il s'est alors agi d'une étude aérienne suivie d'un programme de prospection qui ne donnèrent pas les résultats escomptés. Mais deux ans plus tard les travaux de prospection reprirent et donnèrent des résultats encourageants de sorte qu'au milieu de 1964 les dirigeants de la société étaient persuadés d'avoir trouvé une mine et décidèrent de l'exploiter.

Dès le début de 1965 débuta la construction d'une installation permanente et la mine atteignit son plein rendement en février 1966.

Une fois terminé, le projet Poirier aura coûté près de $15 millions à la compagnie dont $2 millions ont été consacrés à la construction d'habitations familiales pour une grande proportion des employés de la compagnie qui emploie 265 hommes.

Activités au Québec

A part le projet de Poirier, Rio Algom s'est occupé activement de l'exploitation de la mine Vauze, à Québec, et de l'examen de nombreuses autres couches de minerai, y compris les gisements importants de minerai de fer de l'Ungava.

Une autre activité importante de la société dans le Québec est la fabrication de l'acier, a poursuivi M. Duncan. La section acier Atlas Steel dirige une installation complètement intégrée à Tracy. Cette usine d'une valeur de $50 millions est destinée exclusivement à la production de feuilles d'acier inoxydable et est considérée comme une des installations les plus modernes en son genre.

Les quatre activités principales de Rio Tinto au Québec sont les mines, telles que Poirier, les opérations industrielles, telles que Tracy, reliées principalement aux métaux et aux produits chimiques, les programmes d'exploration et de recherche et la participation dans le développement des richesses naturelles comme le harnachement du pouvoir des chutes Churchill qui fournira l'électricité à l'Hydro-Québec.

Augmentation de la production minérale

La production minérale du Québec au cours de l'année 1965 a marqué, dans l'ensemble, une hausse par rapport à 1964, principalement dans le secteur des minéraux métalliques où les augmentations s'échelonnent de 8 à 81 p.c. Les minéraux métalliques dont la production a marqué une hausse en 1965 sont les suivants: l'argent, 12 p.c. le bismuth, 46 p.c.; le cadmium, 79 p.c. le cuivre 8 p.c.; le molybdène, 81 p.c.; le nickel, 30 p.c.; le plomb, 10 p.c. et le zinc, 16 p.c. Le minerai de fer, la refonte de fer et l'or, par contre, ont subi des baisses respectives de 6 p.c., de 2 p.c. et de 1 p.c. Une comparaison de la production de décembre 1965 par rapport au même mois de 1964 révèle des hausses de 17 p.c. pour le cuivre et de 30 p.c. pour le nickel et une chute de 47 p.c. pour le minerai de fer.

NOMINATIONS A LA DIRECTION DE CHEMCELL

Robinson ORD

Clifford S. MALONE

Le conseil d'administration de Chemcell (1963) Limited annonce la nomination de Monsieur Robinson Ord à titre de président adjoint du conseil, et celle de Monsieur Clifford S. Malone à titre de président. Monsieur Ord était auparavant président de la compagnie et Monsieur Malone vice-président exécutif.

Selon M. Gaston Binette

L'Etat doit collaborer au développement économique

(F.V.) Lors de l'inauguration des Mines Poirier, le ministre des Richesses naturelles, M. Gaston Binette, a fait ressortir le rôle que joue son ministère dans le développement minier du Québec. Il a souligné la progression quasi géométrique de la production minière dans la province qui permet d'espérer qu'avant peu d'années la production du Québec égalera celle de l'Ontario.

Il a déclaré par la suite que la mine de Poirier a coûté $846,000 à son ministère pour la construction de la route et du pont menant à l'usine, que $720,000 ont été dépensés dans le village de Joutel et que $985,000 seront encore investis à différentes fins, dont la construction d'une usine de filtration d'eau potable et d'un réservoir.

Besoin de capitaux

M. Binette a souligné que pour maintenir le standard de vie de sa population, le Québec aura besoin de capitaux étrangers jusqu'à ce que notre potentiel économique apporte un équilibre normal à la situation présente. Toutefois, a-t-il dit, selon les experts, il serait bon que ces capitaux étrangers soient diversifiés.

Recevez $1000 pour $750 avec les Certificats d'épargne BNÉ de six ans

Achetez un certificat de $10 seulement... ou de toute autre valeur qui vous convient. Remboursable à tout moment.

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

SSC-172F

sondage de marché

de montréal

ltée

services	spécialisation dans les études de
• sondages industriels	part de marché
• recherche en publicité	intention d'achat
• recherche d'opinion	entrevues structurées entrevues en profondeur image de société
• recherche sur les voyages	problèmes du transport du public

2045, rue BISHOP, suite 11 — Montréal 25, Qué.

Tél: (514) 845-1115

Qui vous donne les nouvelles?

Empèse
votre col?

Ramène les
provisions?

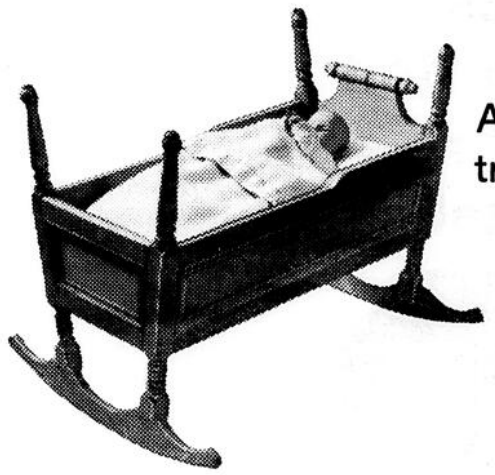

Assure la
tranquillité?

Partage votre vie?

DOMTAR . . . qui vous offre un monde de produits à la mesure du monde. Le papier de vos quotidiens, l'empois liquide et à vaporiser "Glide", les sacs d'emballage "Domtar", les tuiles acoustiques "Donnacousti", le papier fin "Howard-Smith" ne sont que quelques-uns des nombreux, nombreux produits Domtar.

Domtar est formé de six compagnies, qui mettent au point, produisent et lancent sur le marché des produits aussi variés que : pâtes et papiers, papier-journal, produits de consommation courante, produits chimiques, matériaux de construction et d'aménagement intérieur, emballages et cartonnages.

Le réseau de 283 complexes industriels, usines et laboratoires Domtar, couvre le Canada de Victoria à Halifax. 41,000 actionnaires, presque tous résidant au Canada, sont propriétaires de Domtar.

Chaque jour, quel que soit l'endroit où vous vivez, travaillez, faites vos achats, les produits Domtar rendent votre vie plus agréable.

Domtar Limited, est le fabricant de produits de grande renommée tels que: le sel "Sifto", les briques "Cooksville-Laprairie", le lamellé décoratif "Arborite", "Siporex", "Javex", "Fleecy", "Glide", "Gay", les cartonnages "Hinde & Dauch", les panneaux "Vinyl-kote", les planches murales "Gyproc".

DTC-66-1NF

Un monde de produits à la mesure du monde

DOMTAR

DOMTAR LIMITED

Service de traversiers

L'étude de rentabilité est terminée et a été présenté

L'étude de rentabilité entreprise par un groupe d'hommes d'affaires de la rive sud en vue de doter Québec et Lévis d'un service de traversiers adéquat, au cas où la compagnie actuelle abandonnerait sa franchise, est maintenant terminée et les résultats en ont été présentés au ministère de la Voirie et à la Régie des Transports du Québec, de même qu'aux conseils de ville de Québec et de Lévis.

Selon les plans déposés, la société, anonyme pour le moment, a sous option, pour le 1er octobre 1966, deux navires ultra-modernes dont l'aménagement permet aux véhicules et aux passagers d'embarquer et de débarquer simultanément, soit une économie considérable du temps nécessaire pour assurer le service. De cette façon on arriverait à des traversées tous les quinze minutes en été et tous les vingt minutes en hiver.

Le projet comporte la location des navires seulement pour le temps nécessaire à la construction des vaisseaux nécessaires par la compagnie Davie Shipbuilding qui peut construire des traversiers de ce genre en onze mois. La question sera maintenant étudiée par le comité conjoint de la Traverse de Lévis et par les conseils municipaux des deux villes.

La région de Québec bénéficie des progrès industriels

Le nouveau président du Bureau de l'industrie et du commerce de Québec métropolitain, M. Albert Boulet, c.a., a présenté à cet organisme un rapport démontrant que le Bureau a aidé à l'établissement d'une dizaine d'industries nouvelles dans la région de Québec depuis 1959, en plus de continuer à la réorganisation de la navigation d'hiver sur le fleuve Saint-Laurent.

On sait que M. Boulet a succédé à M. Jean-Louis Lachance comme président du B.I.C.Q.M. et il a mentionné les différentes réalisations du Bureau, notamment l'addition de nouveaux silos dans le port de Québec au coût de plus de $3 millions et l'implantation d'industries nouvelles avec des investissements atteignant $5 millions et qui ont distribué depuis $2,500,000 en salaires, à 300 employés nouveaux.

NOUS VOUS PRÉSENTONS UN SPÉCIALISTE DU LANGAGE... DES ORDINATEURS

C'est un spécialiste des Télécommunications du Canadien Pacifique et du Canadien National.

Si vous achetez un ordinateur, faites appel à cet expert. Votre ordinateur doit pouvoir déchiffrer les données qu'on lui fournit. Nous sommes des spécialistes de la transmission rapide des données. Depuis plus d'un siècle, nous demeurons à l'avant-garde des communications d'affaires au Canada.

Consultez notre spécialiste. Gratuitement.

Nous attendons sa visite.

Nom_____

Compagnie_____

Adresse_____

TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIEN NATIONAL/CANADIEN PACIFIQUE

a/s de J. C. McDaniel, directeur général des ventes, 151 ouest, rue Front, Toronto (1), Ontario

VOL. XXXVIII No 17
Lundi 25 avril 1966

ASSOCIATION CANADIENNE IDA DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIERES

LES AFFAIRES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION FINANCIÈRE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

635 HENRI-BOURASSA EST MONTREAL 12 TÉL. 381-1888

La maîtrise de notre économie par le PLACEMENT

L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières célèbre cette année son 50e anniversaire. En effet, il y a un demi-siècle, certains courtiers en valeurs mobilières jugèrent à propos de se grouper au sein d'une association nationale qui leur est propre. Les buts de cette association, qui sont sensiblement les mêmes aujourd'hui, étaient les suivants:

Encourager et maintenir un climat favorable à l'épargne et au placement en valeurs mobilières;
encourager par une discipline personnelle et une réglementation assez sévère, un haut standard de conduite professionnelle chez les courtiers;
établir et appliquer des règlements concernant le minimum de capital et d'assurance que doivent avoir ses membres et d'autres dispositions pour la protection de leurs clients et du public en général;
favoriser un milieu où les membres peuvent discuter entre eux des problèmes d'intérêt commun;
coopérer avec les gouvernements et les appuyer aux fins de la législation ayant pour but de protéger les investisseurs en général;
offrir à ses membres, ses employés et le public en général un programme d'éducation sur tout ce qui peut toucher au domaine de la finance et du placement en valeurs mobilières.

Pour donner suite à ce dernier objectif, quelques années après la dernière guerre, l'Association offrait aux nouveaux employés de ses membres un cours par correspondance pour les initier au domaine des valeurs mobilières. Ce cours qui fut très populaire dès son origine fut rapidement suivi d'un deuxième cours plus avancé qui connut le même succès. Il y a maintenant deux ans, notre Association conjointement avec les bourses de Montréal, Toronto et Vancouver, revisait ce premier cours pour mettre un peu plus d'emphase sur les opérations boursières afin que ce cours devienne dorénavant obligatoire pour tous les représentants des sociétés membres et des bourses et de notre Association. Quelque 1,200 élèves suivent présentement ces cours. En plus, forts du fait que l'ignorance est le pire ennemi de l'investisseur, en coopération avec les universités à travers le Canada, nous offrons annuellement au grand public, des cours sur le placement en valeurs mobilières.

Le journal "Les Affaires", en coopération avec les professeurs qui ont présenté ces cours cette année à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de l'université de Montréal, offre un résumé des divers aspects du domaine des valeurs mobilières traités au cours de l'année. Nous sommes heureux de collaborer et nous félicitons ce journal de nous aider à rencontrer un des buts que nous nous étions fixé, il y a déjà cinquante ans.

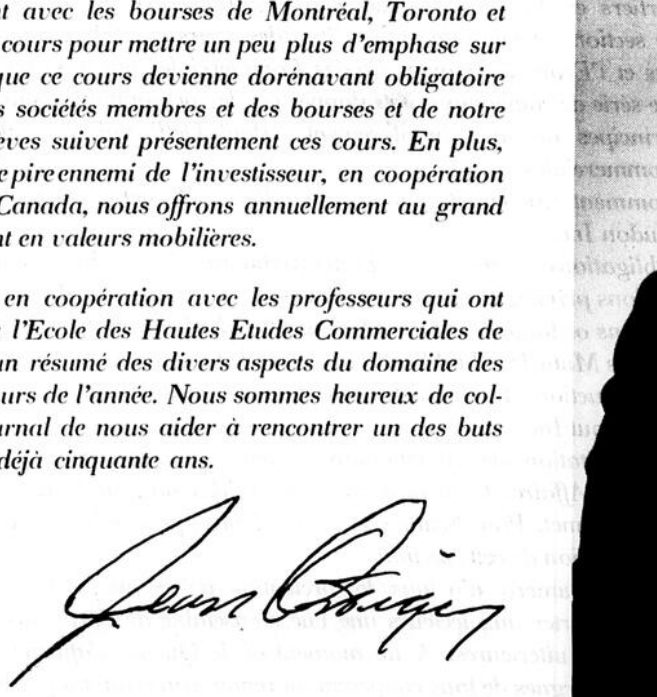

président — l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

"Les Affaires" portent cette année encore au second Salon du placement, au Palais du Commerce, une attention de premier plan et ses lecteurs trouveront dans 16 pages de cette livraison, comme contribution de notre publication à l'effort d'éducation du Salon du placement, des exposés fondés sur les cours de placement que dispensent l'université Laval et l'Ecole des hautes études commerciales, sous les auspices de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES

La maîtrise de notre économie par le PLACEMENT

L'investissement répond à des principes que l'investisseur se doit de connaître

L'épargne judicieusement investie joue le rôle du sang dans les artères et l'économie de la nation; elle y trouve ses éléments de croissance. Des principes généraux sous-tendent le choix des investisseurs. De nombreuses valeurs s'offrent à son attention, mais il lui faut distinguer entre les aspects qui dénotent les risques de la spéculation et ceux qui permettent de juger de la solidité convenable d'une valeur dont l'achat se justifie par des motifs que l'investisseur se doit de connaître. C'est ainsi qu'il se constituera un portefeuille équilibré, façon idéale de faire fructifier ses épargnes.

Il n'y a rien de mystérieux dans le placement, à la condition de prendre les bons moyens d'augmenter ses revenus ainsi que sa sécurité financière. Ceux qui désirent placer leurs épargnes doivent éviter bien des écueils. Il faut plusieurs années avant qu'un épargnant ne devienne investisseur averti, mais il y a lieu d'acquérir des notions rapidement et facilement.

La compétence en matière de placements ne s'acquiert que par l'expérience, mais c'est excellent d'être à même de comprendre les conseils d'un courtier; d'être en mesure de se former une opinion personnelle sur leur bien-fondé.

Tout comme en médecine et en droit, le commerce du placement utilise des mots et des expressions techniques. Nous aurons déjà franchi un grand pas lorsque nous connaîtrons la signification exacte des termes utilisés.

Le "capital" ou "principal", c'est la somme placée. La sécurité du capital doit être la préoccupation majeure lorsque l'on effectue un placement. En effet, répétons-le, le placeur doit d'abord rechercher la sécurité pour son capital; ensuite, si cette sécurité est assurée, il pourra rechercher le revenu ainsi que l'accroissement du montant placé.

La tendance à l'inflation des dernières années a amené de nombreux épargnants à rechercher des placements qui soient susceptibles de montrer une plus-value après un certain nombre d'années. Une augmentation semblable de la valeur est connue sous le nom de "accroissement de capital". Les impôts élevés sur le revenu ont poussé certains épargnants à accepter un revenu moins élevé: ils espéraient profiter d'un accroissement de capital, un tel accroissement n'étant pas imposable au Canada.

Les "placements d'avenir" sont des placements qui offrent des possibilités de plus-value.

Une "obligation" est un document certifiant que vous avez prêté de l'argent. Ce document, l'obligation, constitue une promesse écrite de la part de l'emprunteur, selon laquelle l'argent emprunté sera remboursé à une date stipulée; selon laquelle, également, un certain montant d'argent appelé "intérêt" sera versé chaque année à l'emprunteur jusqu'au moment du remboursement. Celui qui détient une obligation s'appelle un obligataire.

Un "certificat d'actions" est un document qui certifie que son détenteur est l'un des propriétaires de l'entreprise. En tant qu'actionnaire, une personne a son mot à dire dans l'administration d'une entreprise; elle a également droit à une proportion des bénéfices qui ont été obtenus au cours de l'exercice.

Lorsqu'on achète une action, c'est un titre de propriété qu'on acquiert. Lorsqu'on achète une obligation, c'est un prêt qu'on effectue. En tant qu'actionnaire, vous êtes propriétaire. En tant qu'obligataire, vous êtes créancier. C'est une distinction très importante.

Les "valeurs mobilières" comprennent à la fois les actions et les obligations.

Les "dividendes" représentent des versements aux actionnaires; ils proviennent des profits accumulés par la compagnie. Les dividendes ne sont pas payés automatiquement comme le sont les intérêts des obligation; ils sont seulement distribués après décision du "conseil d'administration". C'est cette décision qui autorise leur distribution. Le conseil d'administration, comité composé d'un certain nombre d'actionnaires, est autorisé à agir au nom de l'ensemble des actionnaires quant à la gestion de la compagnie. Les administrateurs sont élus chaque année au moment de l'assemblée annuelle de la société.

Le mot "capital" a plusieurs sens. Il signifie notamment les fonds qu'un individu ou une compagnie détient et qui peuvent être utilisés dans le but d'effectuer des placements. C'est ainsi que l'on peut parler du capital d'une personne, c'est-à-dire son argent, ses épargnes, ses obligations, ses actions, etc. Mais on peut également parler du capital d'une société: on désigne alors les fonds qui sont utilisés par une société. Le "capital-emprunt" est l'argent emprunté par une compagnie dans le but de financer ses opérations. Le "capital-actions" représente l'argent que les propriétaires d'une société ont investi dans le but de lancer cette société. Le "capital-risque", c'est l'argent placé dans des entreprises qui doivent encore prouver qu'elles peuvent réaliser des profits.

Le "rendement" représente le taux de rapport d'un placement. Pour calculer le rendement d'une action, il suffit de multiplier par 100 le dividende annuel et de diviser ce montant par la cote du jour. Soit, par exemple, une action qui se vende à $60 et qui rapporte un dividende de $3 par an. Le rendement sera 5 p.c.

Le calcul du rendement d'une obligation est beaucoup plus compliqué; le "terme" ou "échéance" d'une obligation représente le nombre d'années qui devront s'écouler avant que le capital d'une obligation ne soit remboursé. La date de remboursement s'appelle "l'échéance".

Le "courtier en valeurs" appartient à une firme qui se livre au négoce des obligations et des actions de qualité. Le courtier en valeurs agit en général en tant que principal c'est-à-dire qu'il vend les titres qu'il détient et en achète pour son propre compte. Le courtier en valeurs s'occupe également de la création et de la vente d'émissions nouvelles d'actions et d'obligations.

Par contre, "l'agent de change" est souvent membre d'une ou de plusieurs bourses et son travail consiste principalement à acheter et à vendre des actions. Il agit en tant qu'intermédiaire et reçoit à ce titre une commission.

Le placeur de fonds cherchera à obtenir une double sécurité : celle de son capital, ainsi que celle inhérente à un revenu régulier. Il choisira naturellement des valeurs comportant un risque raisonnalbe. Il recherchera des titres qui ont fait leurs preuves. Lorsqu'il achète des valeurs "industrielles", il s'assurera que ce sont des titres de compagnies bien établies, dont le passé constitue en quelque sorte un garant pour l'avenir. Il ne s'intéressera qu'assez peu aux sociétés à caractère spéculatif ou aux nouvelles entreprises.

Le placeur averti achètera surtout au comptant et non à crédit, c'est-à-dire sur "marge". Il recherchera principalement les placements qui lui rapporteront un revenu immédiat. Il est conscient du fait que le "temps" est un élément important des placements. Il choisira donc des placements qui répondent à ses besoins pour des périodes déterminées.

Le placeur de fonds, dans la mesure du possible. tentera d'éliminer les risques en n'effectuant des placements que dans des compagnies particulièrement saines. Il voudra être raisonnablement sûr que la compagnie dont il achète des actions a un avenir relativement assuré et, également, que son passé est bon. Il exigera

(Suite à la page 11)

SOMMAIRE

Page 10 L'investissement et ses principes de sécurité

Page 12 L'importance de bien analyser un rapport financier

Page 14 L'obligation et ses qualités

Page 15 Règlement pour un Club de placement

Page 16 Règles à suivre pour acheter des actions

Page 17 Le dilemme des actions privilégiées

Page 19 Les valeurs convertibles -- Les warrants

Page 20 Les fonds mutuels et leurs qualités

Page 23 Traduction française de termes de finance

Les Affaires ont cru bon de présenter cette année, en collaboration avec l'Association des Courtiers en Valeurs Mobilières une section spéciale consacrée aux placements. Le contenu de cette section est une adaptation libre des cours que l'Association des Courtiers en Valeurs Mobilières et l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales ont mis cette année à la disposition du public. Cette série de conférences a été donnée par les personnalités suivantes :

- *Principes de base du placement : Paul Dell'Anniello professeur à l'école des Hautes Etudes Commerciales.*
- *Comment lire les états financiers : Pierre Brunet, trésorier de la Maison Morgan Ostiguy et Hudon Inc.*
- *Obligations et débentures : Denis Archambault, des Placements Citémont Inc.*
- *Actions privilégiées et valeurs convertibles : Roland Lefebvre, de René T. Leclerc Inc.*
- *Actions ordinaires : Marcel-E. Paradis, Geoffrion Robert et Gélinas Co.*
- *Fonds Mutuels : Paul Scultety, gérant de la maison Cliche et Associés*
- *Construction et administration d'un portefeuille : Jean-Luc Lussier, de la Maison Brault Guy et Chaput Inc.*
- *Interprétation des fluctuations et tendances boursières : Pierre Lamy, des Fonds Collectifs.*

Les Affaires tiennent à remercier MM Jean-Paul Ostiguy, Jean Luc Lussier, Simon Sénécal, Pierre Brunet, Paul Scultety et Pierre Lamy qui ont bien voulu colaborer de façon plus spéciale à la rédaction de cette section.

Ce numéro n'a pas la prétention d'être un guide complet du placement. Il a été rédigé pour apporter aux lecteurs une vue d'ensemble de l'art d'investir et un guide pratique pour des recherches ultérieures. A un moment où le Québec s'affirme sur tous les plans, il est important que les épargnes de tous coopèrent au renouveau économique actuel.

(suite de la page 10)

des preuves en ce qui concerne sa productivité financière et la valeur de son actif. Pour l'un comme pour l'autre, il exigera une marge raisonnable de sécurité.

En définitive, le véritable placeur de fonds n'achète pas des valeurs au hasard. Il cherchera à atteindre son objectif à l'aide d'un plan défini.

Le spéculateur a une mentalité différente. Il est plus impatient, il envisage l'avenir immédiat. Il est constamment à l'affût de valeurs sous-évaluées. En se basant sur son propre jugement ou sur les suggestions de son conseiller, il en arrivera à une conclusion qui déterminera sa ligne de conduite. Lorsqu'il achète des valeurs, il court un risque qu'il s'est efforcé d'évaluer au mieux. Le rendement ne l'intéresse pas, mais plutôt l'accroisement de la valeur des actions qu'il achète.

Comment distinguer les placements de la spéculation? Cette distinction en est une de qualité plutôt que de forme du fait qu'obligations et actions peuvent constituer des placements aussi bien que de la spéculation. Dans ces conditions, il s'agit donc de déterminer la qualité d'un titre avant de l'acheter et ce n'est que par une étude approfondie des données disponibles que l'on pourra arriver à une décision.

Lorsque l'on désire acheter des valeurs mobilières, il est bon de se rappeler un certain nombre de notions générales qui ne pourront que faciliter la distinction entre le placement et la spéculation. C'est ainsi que les obligations gouvernementales et municipales sont généralement considérées comme étant de bonnes valeurs, car le paiement de leurs intérêts ainsi que leurs remboursements à échéance font rarement défaut.

Une action comporte les éléments nécessaires à un bon placement lorsqu'elle a donné lieu à des distributions ininterrompues de dividendes pendant plusieurs années et que l'on prévoit qu'elle continuera de même à l'avenir.

Les valeurs de placements sont donc, d'une part celles des gouvernements et des municipalités jouissant d'une administration excellente et, d'autre part, les obligations et les actions de compagnies prospères et bien dirigées. Les valeurs qui n'ont pas les qualités que nous venons de mentionner possèdent un caractère spéculatif et requièrent une étude plus appronfondie, ceci dans le but de déterminer si elles possèdent des possibilités suffisamment prometteuses quant à la plus-value recherchée. Il n'y a pas de séparation bien nette entre les valeurs de placements et les valeurs spéculatives. Entre ces deux extrêmes, les différences sont progressives. Le courtier en valeurs de placements devra donc conseiller son client selon les besoins et les intentions de ce dernier.

A rendements plus élevés, risques plus grands.

Un taux d'intérêts ou un dividende plus élevé que la moyenne est bien souvent un signe avertisseur de risque. Il se peut que certaines valeurs se vendent à bas prix et donnent un gros rendement, non pas en raison de faiblesses inhérentes, mais en raison d'un marché restreint ou d'un manque de popularité momentané auprès des placeurs de fonds. Un taux élevé de rendement est souvent l'indice d'une valeur spéculative. C'est cette rémunération élevée qui constitue le facteur compensateur.

Les nouveaux emplois sont créés par les investisseurs. La nouvelle richesse qui en résulte est attribuable au libre choix des épargnants à la recherche d'une utilisation profitable de leurs capitaux.

Les placements augmentent la productivité.

Les placeurs de fonds constituent un élément vital des affaires. Nous devons notre standard de vie élevé tout autant aux investisseurs qu'aux ouvriers et administrateurs.

Chaque travailleur canadien doit son emploi à des investissements de $13,664. Cet investissement par travailleur augmente à mesure que les techniques de génie et de production deviennent plus complexes.

Le triple ensemble : produits, clients, bénéfices constitue la base de notre système économique. Les moyens de production coûte de l'argent, il provient de la bourse des investisseurs qui espèrent en retirer une rémunération, autant que les travailleurs réclament la leur. Il faut donc apporter des capitaux aux entreprises en mesure de réaliser des bénéfices. Un rouage extrêmement complexe entre alors en jeu et il est constitué par les cadres nombreux des entreprises.

La direction doit prévoir des disponibilités pour faire face à ses obligations, de même que des montants en remplacement des bâtisses et de l'outillage.

Les entreprises retiennent généralement la moitié des profits en vue d'une expansion légitime de leurs affaires et l'autre moitié est versée aux actionnaires.

Le concours de quatre groupes est nécessaire au succès de l'entreprise : les cadres, les employés, les clients, les investisseurs. Le travail est la clef de voûte. Mais, les clients n'ont-ils pas autant d'importance? Il y a donc interdépendance entre chaque groupe.

Comment une compagnie moderne se forme-t-elle?

C'est par le truchement de sociétés à capital social, également appelées compagnies, que les capitaux sont généralement exploités.

Le placement effectué tout d'abord par le public dans ces sociétés prit, au début, la forme d'achats d'actions ordinaires. Par la suite, les compagnies commencèrent à emprunter au public et ce fut le début des obligations. Ces obligations étaient alors généralement garanties par un gage constitué par une portion de l'actif, déjà développé grâce aux placements effectués par les actionnaires.

A mesure que se développèrent les techniques de financement des entreprises, ainsi que l'expansion de ces dernières, les structures financières devinrent de plus en plus compliquées. On assista à la création d'un deuxième genre d'actions appelées "actions privilégiées"; des compagnies; d'autres fusionnèrent en procédant à des échanges de titres et en s'assurant le contrôle d'autres compagnies.

Dans cette toute première forme d'entreprise, l'actionnaire était fréquemment tenu responsable de toutes les dettes en souffrance de la compagnie. C'est pour cette raison que fut ajouté par la suite le mot "limitée", ceci dans le but de protéger l'actionnaire, qui ne devint alors responsable que du solde non acquitté de ses actions, si un tel solde existait. C'est grâce à cette responsabilité limitée que le placement, sous la forme d'actions, est devenu intéressant pour le public.

Le choix des valeurs est très large. Il est heureux que nous ayons au Canada, une très grande variété de placements, ce qui est dû au grand nombre des valeurs émises par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, ainsi que par les entreprises.

Si l'on désire un haut degré de sécurité, il faudra généralement accepter un taux de rendement assez bas et renoncer aux possibilités de valorisation de son capital. Au Canada, la plupart des obligations gouvernementales et municipales assurent à la fois la sécurité du capital et un revenu régulier. Il en va de même pour les obligations émises par de bonnes compagnies.

Les obligations à court terme, c'est-à-dire celles d'une durée de cinq ans ou moins, donnent d'habitude un rendement plus bas que les oblibations à long terme. Ceci est dû au fait qu'une obligation échéant dans deux ans est à la veille de se transformer en espèces sonnantes et trébuchantes et comporte, par là même, moins de risques qu'une obligation qui ne serait remboursable par exemple que dans quinze ans.

On peut juger de la grande variété d'actions ordinaires et privilégiées qui sont offertes aux investisseurs, par le nombre de titres inscrités en Bourse à Montréal: 763 et à Toronto: 1,105 dont 672 valeurs industrielles et 433 dans le domaine des mines et des huiles.

Un portefeuille comporte un élément de liquidité quand il renferme une proportion suffisante de valeurs que l'on peut vendre rapidement.

La valorisation du capital n'est pas assujettie à l'impôt au Canada et l'investisseur cherche ainsi à augmenter ses capitaux plutôt que de rechercher un supplément de revenu. Il se procurera des valeurs dites "d'avenir", dont le rendement est peu élevé, mais qui offrent des possibilités de valorisation ultérieure.

Les exigences personnelles déterminent les avantages d'un placement qui devra offrir soit la sécurité, soit le rendement, soit la valorisation de capital ou un ensemble des trois caractéristiques.

Qu'est-ce que le portefeuille équilibré?

La réunion de ces éléments si divers, la sécurité, le rendement, la valorisation et la négociabilité s'effectue grâce à la diversification. La diversification consiste à diminuer les risques de perte en répartissant les achats dans différents titres. C'est simplement l'application du vieil adage: "Ne placez pas tous vos oeufs dans le même panier". On limite en général les placements dans un même genre de valeurs à un maximum de 10 p.c. de la valeur du portefeuille. Cette proportion est réduite à 5 p.c. au fur et à mesure que le portefeuille prend de l'importance.

Un portefeuille comprend généralement des obligations, des actions privilégiées et des actions ordinaires. C'est ce que l'on appelle la diversification par type de valeurs. Cette diversification peut également se faire par genres d'industries et localités, dans le cas des obligations, la division des risques s'appliquera selon l'échéance. On dit qu'un portefeuille est équilibré, lorsqu'il a atteint le stade qui rapproche le plus possible des objectifs fixés, quant au rendement, aux possibilités de valorisation du capital, à la sécurité et à la négociabilité.

La connaissance des placement constitue la meilleure protection

La législation destinée à protéger les placeurs de fonds, ainsi que le travail accompli par des organisations telles que l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières ou les bourses canaciennes, ont beaucoup fait pour améliorer le sort de l'acheteur de titres.

Il n'en reste pas moins que le succès dans le domaine des placements repose principalement sur trois facteurs: la connaissance des principes reconnus et fondamentaux du placement, des renseignements précis et récents, une bonne expérience, personnelle ou celle de votre courtier en placements.

Il est fort intéressant de noter que les grandes organisations financières qui placent des millions de dollars chaque année et qui possèdent leurs propres spécialistes en placements ne cessent jamais d'avoir recours aux courtiers en valeurs de placement, pour obtenir des renseignements ou des conseils supplémentaires.

Voici deux règles fondamentales qu'il faut se rappeler lorsqu'on effectue un placement:

Sachez bien ce que vous faites. De nombreuses personnes ont cru effectuer un placement alors, qu'en fait, elles ne faisaient que spéculer. Où est donc la différence?

Le placement comporte relativement peu de risques: la spéculation entraîne des risques plus graves tandis que le jeu (gambling) comporte des risques inconnus. Il existe ainsi une relation, bien que fort ténue, entre le placement, la spéculation et le jeu et l'on doit reconnaître qu'il est parfois difficile de savoir où l'un s'arrête et où l'autre commence.

Lorsque vous recherchez la sécurité pour votre capital, le revenu, le rendement et la valorisation de ce capital,

(Suite à la page 13)

Prière d'envoyer ce coupon à: MONTREAL TRUST La
777 ouest, boul. Dorchester, Montréal, Qué.
Veuillez indiquer ici vos:

NOM_____

ADRESSE_____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE_____ VILLE_____

Je désire recevoir, GRATIS, votre brochure en français intitulée "SERVICES FIDUCIAIRES pour les particuliers et les compagnies".

Si vous savez

ce qu'est un ***trust,***

vous ferez ***confiance***

au ***Montreal Trust.***

Il ne faut pas confondre "trust" et "cartel". Un "cartel", c'est un groupement d'intérêts qui élimine la concurrence à son profit. Un "trust", c'est tout autre chose: une société de fiducie, c'est-à-dire un organisme financier digne de *confiance*, qui gère vos biens pour vous.

Le Montreal Trust est un important organisme de ce genre; il met à votre service une équipe de spécialistes en questions immobilières, fiscales, boursières et autres. Ainsi, il peut vous rendre les services les plus divers: gérer vos immeubles, planifier votre succession, etc.

Gestion immobilière. Le Montreal Trust administrera vos immeubles et remplira toutes les tâches d'un propriétaire: perception des loyers, entretien, location de locaux, etc. Vous n'avez qu'à donner vos directives et à percevoir les revenus.

Planification successorale. Le Montreal Trust travaillera, s'il y a lieu, en collaboration avec votre notaire ou votre avocat, votre comptable ou votre conseiller en assurances. Il établira pour vous un plan de succession rationnel et efficace.

Le Montreal Trust peut aussi s'occuper de la garde de valeurs, de fonds de retraite, vous conseiller quant à vos placements, gérer votre portefeuille, etc. Vous pouvez faire confiance à ses spécialistes.

Pour recevoir une brochure sur les nombreux services que peut vous rendre le Montreal Trust, il suffit de remplir le coupon ci-dessus.

Montreal Trust

au Service du Québec depuis 1889

Avant d'investir, l'analyse du rapport financier d'une entreprise est nécessaire

L'analyse des rapports financiers permet à l'investisseur de bien se rendre compte de l'état d'une entreprise dans laquelle il pourrait investir. L'importance de bien comprendre la signification des divers postes d'un bilan ne saurait être trop mise en évidence. L'appréciation des disponibilités est un indice certain de la rentabilité d'une entreprise, de même que l'étude des exigibilités offre des aspects particulièrement intéressants de la situation financière d'une entreprise.

"Comment lire les états financiers" voilà un aspect fort important de l'analyse du placement qui requiert en premier lieu l'explication de ce que représente: le rapport annuel, le bilan et chacun de ses postes en détail, l'état des profits et pertes, le rapport des vérificateurs, l'état du surplus réalisé, comment utiliser le bilan et l'état des profits et pertes à l'aide de rapports arithmétiques.

Rapport annuel

Le rapport annuel représente l'ensemble de toutes les informations financières de l'entreprise, incluant le message du président ainsi que les explications aux trois principaux états qui sont: le bilan, l'état des profits et pertes et le surplus réalisé.

Les deux grandes catégories du bilan sont l'actif et le passif; l'actif représente ce que la compagnie possède, ou, encore, ce qui lui est dû, tandis que le passif représente ce que doit la compagnie, les réserves, le capital-actions émis par la compagnie et, enfin, les postes du surplus.

Le bilan est l'état de l'actif et du passif de la compagnie à une date précise et n'indique pas ce que la compagnie reçoit au cours de l'année, ce qu'elle débourse ni ce qui lui reste en excédent comme profit, ni le montant de la perte qu'elle subit. Ces sujets sont traités à l'état des profits et pertes.

Les grandes catégories de l'actif sont les disponibilités, les biens immobiliers et les actifs divers ainsi que les valeurs intangibles.

Les disponibilités sont représentées par les actifs qui peuvent être convertis en argent comptant dans une période n'excédant pas un an; ainsi, on y retrouve l'argent en banque, les obligations et actions qui peuvent être encaissées immédiatement, les comptes à recevoir, les inventaires détenus sous forme de produits finis, ou simplement comme matière première utilisable à la production. De plus, les dépenses payées d'avance apparaissent quelquefois parmi les disponibilités. Ce qui est important à retenir des disponibilités, c'est qu'elles déterminent la capacité d'une entreprise à payer les frais quotidiens d'opération.

La seconde grande catégorie de l'actif est les biens immobiliers qui représentent les terrains, les immeubles, la machinerie, l'outillage de toutes sortes, l'ameublement, les camions, etc... qui sont utilisés dans les opérations quotidiennes de l'entreprise. Contrairement aux disponibilités qui sont transformées progressivement en argent, la valeur des biens immobiliers est basée sur leur productivité et non sur ce qu'on obtiendrait en les revendant, puisqu'on ne compte pas les convertir en argent. Habituellement, ces actifs sont évalués à leur prix coûtant et on doit prévoir à les amortir sur une période d'années qui représente généralement le temps que l'on juge que ces biens immobiliers serviront à l'entreprise. La raison principale de cet amortissement est de prévoir le remplacement de ces mêmes biens immobiliers lorsqu'ils seront devenus désuets pour la compagnie. L'amortissement annuel est une dépense que l'on a fait contre les profits de la compagnie. Cependant,

(Suite à la page 13)

LA COMPAGNIE GINGRAS LIMITEE

Bilan au 31 décembre 1965

ACTIF

Disponibilités		
Argent en mains et en banque	$ 50,000	
Valeur négociable au coût (valeur du marché — $750,000)	700,000	
Prêt à demande	250,000	$ 1,000,000
Comptes à recevoir (moins provision pour créances douteuses — $30,000)		3,000,000
Inventaires — tels que déterminés et certifiés par l'administration et évalués au prix le plus bas: valeur marchande au coût —		
Produits finis et travaux en cours	3,500,000	
Matières premières et fournitures	2,500,000	6,000,000
TOTAL DES DISPONIBILITES		10,000,000
Biens immobiliers — au coût		
Terrain	100,000	
Bâtisses	$ 3,100,000	
Usine et outillage	7,500,000	
	10,600,000	
Moins: provision accumulée pour dépréciation	2,700,000	7,900,000 8,000,000
Placement dans compagnie affiliée		250,000
Placement dans des compagnies subsidiaires et avances à celles-ci		1,500,000
Valeur de rachat de l'assurance sur la vie des officiers de la compagnie		100,000
Frais différés et dépenses payées d'avance (assurance payée d'avance, dépenses d'expansion, etc. applicables aux opérations futures)		150,000
Achalandage, brevets et franchises		1
Approuvé au nom du Conseil:		$20,000,001

PASSIF

Exigibilités:		
Emprunt de banque (garanti)	$1,000,000	
Comptes à payer — commerciaux	1,500,000	
Créances courues	775,000	
Dividendes déclarés mais non payés	100,000	
Impôts sur le revenu à payer	500,000	
Obligations première hypothèque échéant en 1963	125,000	
TOTAL DES EXIGIBILITES:		$ 4,000,000
Réserves:		
Réserve pour placement dans compagnie subsidiaire		500,000
Réserve du fonds de pension		250,000
Réserve pour éventualités		250,000
Passif à long terme:		
Obligations 4%, séries, première hypothèque à échéance annuelle de $125,000 le 1er juillet de 1963 à 1979 inclusivement	2,125,000	
Moins: Le montant échéant en 1963 inclus ci-haut dans les exigibilités	125,000	
	2,000,000	
Obligations 5% hypothèque générale à échéance 1er juillet 1980	2,000,000	
		4,000,000
Capital et surplus:		
Actions privilégiées, 5% cumulative rachetables —		
Autorisées — 20,000 actions: valeur au pair $100		
Emises — 20,000 actions	2,000,000	
Actions ordinaires —		
Autorisées — 1,000,000 actions sans valeur au pair		
Emises — 200,000 actions	3,000,000	
Surplus de capital	1,000,000	
Surplus réalisé	5,000,001	
TOTAL DU CAPITAL ET SURPLUS		11,000,001
		$20,000,001

ETAT DES PROFITS ET PERTES
Pour l'année terminée le 31 décembre 1965
Revenus d'exploitation:

Ventes brutes		$10,000,000
Moins: Retours et rabais	$100,000	
Escomptes sur ventes	200,000	300,000
Ventes nettes		9,700,000
Dépenses d'exploitation:		
Coût des ventes		6,000,000
Profit brut d'exploitation		3,700,000
Dépenses de vente, d'administration et générales	500,000	
Allocation de dépréciation	400,000	
Contribution au fonds de pension des employés	100,000	
Honoraires des administrateurs	25,000	
Rémunération des officiers de la compagnie	150,000	
Honoraires légaux	25,000	1,200,000
Profit net d'exploitation		2,500,000
Revenus de non-exploitation:		
Revenus de placements	25,000	
Dividendes de subsidiaires	150,000	
Profit net sur les titres vendus	10,000	
Revenus divers (net)	15,000	200,000
Profit avant les frais ci-après		2,700,000
Frais d'intérêt:		
Intérêt bancaire	15,000	
Intérêt sur obligations	185,000	200,000
Profit avant impôts sur le revenu		2,500,000
Provision pour impôts sur le revenu		1,000,000
Profit net porté au surplus réalisé		$ 1,500,000

ETAT DU SURPLUS REALISE
Pour l'année terminée le 31 décembre 1962

Surplus réalisé au début de l'année		$ 4,300,001
Ajouter: Régularisation d'impôt pour années antérieures	100,000	
		4,400,001
Déduire: Virement à réserve pour placement dans compagnie subsidiaire		200,000
		4,200,001
Ajouter: Profit net de l'année		1,500,000
		5,700,001
Déduire: Dividendes — actions privilégiées	$100,000	
Dividendes — actions ordinaires	600,000	700,000
Surplus réalisé à la fin de l'année		$5,000,001

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES

"Nous avons examiné le bilan de La Compagnie Gingras Limitée au 31 décembre 1965 et les états des profits et pertes et du surplus réalisé pour l'année se terminant à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés. Notre examen a comporté une revue générale des livres de comptabilité et autres documents qui nous ont paru nécessaires dans les circonstances."

"A notre avis, le bilan ci-joint et les états des profits et pertes et de surplus réalisé sont bien dressés, de manière à représenter l'état véritable et exact des affaires de la Compagnie au 31 décembre 1965 et les résultats de ses opérations pour l'année se terminant à cette date, au meilleur de notre connaissance et selon les explications qui nous ont été données et d'après ce qu'indiquent les livres de la Compagnie."

(Signé) POIRIER, RENAUD et DEMERS,
Comptables agréés.

(Suite de la page 12)

cette dépense, n'entraînant aucune sortie de fonds, sert à améliorer le fonds de roulement de la compagnie et la compagnie peut se servir de ces fonds pour son expansion.

Outre les disponibilités et les biens immobiliers, on retrouve les actifs divers qui, eux, ne sont pas absolument nécessaires à la compagnie mais ajoutent tout de même à la valeur de l'entreprise. Les plus courants sont: la valeur de rachat de l'assurance-vie, les placements à long terme, les placements dans des compagnies filiales et les frais différés. On peut retrouver également les valeurs intangibles qui sont des postes qu'on ne peut toutefois peser ou mesurer. Les plus fréquents sont: les brevets et l'échantillonnage. Néanmoins, il faut considérer prudemment la valeur attribuée à l'actif intangible puisqu'il peut représenter une valeur importante pour promouvoir les ventes de la compagnie, telle une marque de commerce et, cependant, n'avoir aucune valeur de vente comme actif.

Les grandes catégories du passif sont les exigibilités, le passif à long terme, les réserves et enfin la part des actionnaires.

Les exigibilités sont les dettes qui doivent être acquittées à court terme comme l'emprunt de banque, les comptes à payer sur les achats nécessaires à la marche de l'entreprise, les taxes et l'impôt, ainsi que toutes autres dépenses encourues par l'entreprise.

A ce stade,, nous pouvons indiquer un facteur important qui demeure la bonne santé financière de l'entreprise. Ce facteur est le fonds de roulement qui est représenté par la différence entre les disponibilités et les exigibilités. La capacité d'une compagnie d'acquitter ses obligations facilement, de doubler son chiffre d'affaires et de profiter des occasions lorsqu'elles se présentent, dépend en grande partie de l'état de son fonds de roulement. Un fonds de roulement insuffisant et l'impossibilité pour une compagnie de liquider sur le champ son actif disponible sont des causes fréquentes d'échecs dans les affaires.

Une autre grande catégorie du passif est le passif à long terme qui correspnd aux biens immobiliers de l'autre côté du bilan. Ce sont toutes les dettes encourues par la compagnie qui n'arrivent pas à échéance dans un avenir rapproché. Ces dettes sont ordinairement encourues pour financer à long terme les acquisitions importantes d'un bilan immobilier ou l'expansion par l'acquisition d'autres compagnies.

On retrouve également au bilan dans le passif les réserves qui correspondent à des sommes mises de côté et même le surplus réservé pour une fin particulière. On rencontre le plus souvent les trois espèces de réserves suivantes: les réserves d'évaluation qui sont les réserves qui réduisent ou ré-évaluent l'actif; les réserves du passif qui sont les réserves qui indiquent l'existence des dettes de montants incertains et d'une date de paiement indéterminée; les réserves volontaires qui sont des réserves qui assignent à une partie du surplus réalisé une utilisation possible à venir.

Enfin, au passif, on retrouve la part des actionnaires qui, à toutes fins pratiques, représente la différence entre le total de l'actif et le total du passif. On y retrouve le total du capital-actions émis par la compagnie, les profits accumulés des années précédentes qui forment le surplus ainsi que le surplus de capital qui représente des profits extraordinaires pour la compagnie.

L'état des profits et pertes est un résumé complet de la provenance des revenus, moins le total des dépenses encourues pour rendre les marchandises disponibles à la vente. Cet état doit être analysé sérieusement en comparant le chiffre des ventes ainsi que le coût des ventes. A la suite, on retrouvera les dépenses de ventes et d'émissions. Afin d'arriver à un jugement sur la rentabilité de l'entreprise, il est bon de comparer les différents postes à l'aide des pourcentages pour ensuite les comparer aux états financiers des compagnies de même nature. Ainsi, cette analyse nous permettra de juger du pouvoir de bénéfices de la compagnie.

L'état du surplus réalisé comprend les profits accumulés durant les années, moins les dividendes payés aux actionnaires. Un point très important dans les états financiers est le rapport des vérificateurs dans lequel ils indiquent leur opinion sur la situation financière de l'entreprise. Ce rapport, ainsi que les notes qui s'y rattachent, doivent être lus attentivement puisque c'est la conclusion à laquelle les vérificateurs sont arrivés après analyse des états financiers de la compagnie.

Une fois fixé sur les divers postes des états financiers, il est bon d'utiliser le bilan et l'état des profits et pertes afin de calculer certains rapports qui révéleront la bonne santé financière de l'entreprise ainsi que la sagesse des décisions de l'administration.

Mentionnons quelques rapports: rapport du fonds de roulement, rapport de l'actif liquide, rapport de l'actif net par obligation, valeur nette par action ordinaire, rapport d'équilibre dans la structure du capital, rapport de couverture des intérêts sur obligations, bénéfices par action ordinaire, rapport des profits nets et la valeur nette.

(suite de la page 11)

vous agissez comme un placeur de fonds. Par contre, si vous cherchez à gagner de l'argent à la bourse ou si vous êtes tenté par l'achat d'actions bon marché de compagnies minières ou pétrolières, soyez alors sur vos gardes car ce faisant, vous donnez dans la spéculation, voire dans le jeu.

En résumé: Faire un placement, c'est faire travailler son argent dans des conditions acceptables.

Il faut disposer peu de votre temps afin d'améliorer constamment ses connaissances dans le domaine de placements.

Il faut appliquez constamment ses connaissances à sa situation personnelle et à ses projets d'avenir.

Rien n'oblige à jouer avec un capital: il peut fort bien prendre de la valeur sans être mis en danger par des risques indus.

Des lois existent qui sont destinées à protéger le public contre les vendeurs sans scrupules et les titres sans valeur. Ces lois ne peuvent cependant pas protéger des erreurs de jugement ou des achats faits sans discernement.

L'on obtient donc la meilleure protection possible en suivant les trois conseils suivants: Approfondir ses connaissance des placements;

Confier seulement à des maisons dignes de confiance dont la probité et la compétence sont reconnues ses fonds. Bien se renseigner avant d'investir.

Ne manquez de participer au programme le plus complet d'éducation en placement!

LE SALON DU PLACEMENT

MONTREAL, PALAIS DU COMMERCE

DU LUNDI, 25 AVRIL AU SAMEDI, 30 AVRIL

- **Visitez les kiosques des grandes sociétés du monde de la finance et de l'industrie.**
- **Profitez des conseils des plus grands spécialistes en matière de placement.**
- **Venez entendre chaque jour à 3h. et à 8h. p.m. des conférenciers de marque.**

Liste des conferenciers

Lun. 25 avr. — **3h. à 4h. p.m. — Le Québec en marche** — R. Gariépy et R. Gosselin, de l'Association des Commissaires industriels du Québec; J. J. Brown, Phd., auteur de "Start With $100", interviewés par Dian Cohen, intervieweur de Radio-Canada; Claude Beauchamp, de la Presse, directeur de la séance.
— **8h. à 8h.30 p.m. — Cérémonie d'ouverture** — Denis Hardy, adjoint parlementaire de l'Hon. Gérard Lévesque, Ministre de l'Industrie et du Commerce; Charles B. Neapole, président de la Bourse de Montréal et de la Bourse canadienne; C.J. Laurin, du Financial Post; Son Honneur le maire de Montréal, Me Jean Drapeau, ou son représentant; Lambert Kropp, de l'Association canadienne des clubs de placement; Brian Muironey, avocat et animateur de Radio-Canada, directeur de la cérémonie.
— 8h.30 à 9h. p.m. — Denis Hardy, adjoint parlementaire de l'Hon. Gérard Lévesque, ministre de l'Industrie et du Commerce; Edouard-D. Angers, C. R., de la Commission des valeurs mobilières du Québec; Brian Mulroney, avocat et animateur de Radio-Canada, directeur de la séance.

Mar. 26 avr. 3h. à 4h. p.m. — **La Femme et les placements** — Flore Crépeau du Montréal Trust; Margaret Frappier, de J.L. Lévesque & L.G. Beaubien Ltée; Lucille McKay, de LaSalle Refrigeration Inc., directrice de la séance.
8h. à 9h. p.m. — **Banques et finance** — Georges H. Mercier, de la Banque Royale du Canada; John Meyer, de la Gazette; Jacques Rolland, des Affaires, directeur de la séance.

Merc. 27 avr. — 2h. à 2h.45 p.m. — **Education en placement** — Réunion d'un Club de placement modèle (Club de placement de Ville-Mont-Royal).
3h. à 4h. p.m. — J. Gordon Roy, de Nesbitt Thomson & Co. et Jean-Luc Lussier, de Brault, Guy et Chaput, Inc., pour l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières; Lambert Kropp, de Molson & Co. Ltd.; André Desaulniers, de Geoffrion, Robert & Gélinas et A.D.H. Smith, de J. R. Mooney & Co. Ltd., pour l'Association canadienne des clubs de placement.
7h. à 7h.45 — Réunion d'un club de placement modèle (Club de placement La Poudrière de Drummondville).
8h. à 9h. p.m. — J. Gordon Roy, de Nesbitt Thomson & Co. Ltd. et Jean-Luc Lussier, de Brault, Guy & Chaput Inc., pour l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières; Georges A. Nicholson, Jr., de Smith, Hague & Co., de Détroit, président du comité consultatif de la Natonal Association of Investment Clubs, U.S.A.; André Desaulniers, directeur de la séance.

Jeu. 28 avr. — **3h. à 4h. p.m. — Journée de l'industrie** — Amy Booth, du Financial Post; Pierre Arbour, de Morgan, Ostiguy & Hudon Inc.; Suzanne Coallier, C. A., directrice de la séance.
8h. à 9h. p.m. — Maurice Martin, de Quebec — Telephone; M.A. St-Jacques, de Domtar Ltd., William Clifford, de Domtar Ltd., directeur de la séance.

Vend. 29 avr. — **3h. à 4h. p.m. — Journée de l'Expo 1967** — Guy G. d'Astous, Expo 67 (causerie accompagnée de diapositives) Paul-Dumont-Frenette, du Service français de Radio-Canada et représentant de la Commission du Centenaire du Canada, directeur de la séance.
8h. à 9h. p.m. — Robert F. Shaw, Expo 67 (causerie accompagnée de diapositives); Paul Dumont-Frenette, directeur de la séance.

Sam. 30 avr. — 3h. à 4h. p.m. — **Journée universitaire** — Paul Dell'Aniello, de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales; Bruce Mallen, Phd., de l'Université Sir George Williams; Pierre-Paul Proulx, de l'Université McGill; J. Vincent O'Donnell, Jr., avocat, directeur de la séance.

HEURES D'OUVERTURE: DU LUN. AU VEN. - 1 H. - 10 H. P.M.; SAM. - 10 H. A.M. - 6 H. P.M.

Les obligations offrent beaucoup de sécurité et des revenus fixes

Les placements sur obligations offrent le maximum de sécurité. Toutefois, le marché des obligations est régi par des opérations complexes et ses subtilités échappent souvent à l'investisseur moyen. Des facteurs qui se rattachent à l'orientation de l'ensemble de l'économie influent sur le taux d'intérêt. La durée de l'échéance compte également dans le calcul du rendement. S'il y a lieu d'apporter une confiance quasi absolue aux obligations des administrations publiques, il faut être presque aussi sagace dans l'achat d'obligations de sociétés que dans celle des actions.

Les obligations constituent un moyen d'assurer la sécurité d'une partie de votre capital et de vous garantir un revenu fixe. Si sûres que soient les obligations, rappelez-vous qu'il n'est pas aisé de bien acheter sur le marché obligataire. Le placement en obligation est généralement plus facile que l'achat d'actions, mais il n'en reste pas moins que le marché obligataire est loin d'être simple. Théoriquement une obligation qui est une dette d'une corporation ou d'un gouvernement sera remboursée intégralement à l'acheteur, mais les conseils qui suivent pourront vous éviter de coûteuses erreurs.

Examinons rapidement les principaux facteurs qui peuvent influer sur la valeur d'une obligation. Le prix des obligations est déterminé par (1) la confiance qu'ont les prêteurs de fonds à l'endroit de l'emprunteur et la certitude que ce dernier remboursera la somme empruntée à la date fixée, (2) le taux d'intérêt et (3) la période de temps qui s'écoulera jusqu'à l'échéance. Plus la situation financière de l'emprunteur est solide, plus son crédit est élevé, meilleures seront les conditions auxquelles il pourra emprunter. C'est ainsi que le gouvernement du Canada peut emprunter à meilleur compte que les gouvernements provinciaux et, à leur tour, ces derniers pourront emprunter dans des conditions moins coûteuses que les municipalités ne sauraient le faire. De même, une entreprise bien connue et établie depuis de nombreuses années pourra emprunter à des conditions plus favorables qu'une petite entreprise. En d'autres termes, plus le prêteur a la certitude qu'on le remboursera à la date promise, plus le taux d'intérêt est bas. Généralement, il est plus coûteux d'emprunter sur une longue période que sur une courte période. Ceci semble logique, puisqu'il peut survenir plus d'événements susceptibles de compromettre le sort du capital pendant une période de vingt ans, que pendant une période d'un an.

Le taux d'intérêt

Le taux d'intérêt, ou le rendement qui caractérise un placement donné, doit en principe satisfaire à la fois le prêteur et l'emprunteur, ou l'acheteur et le vendeur. Si l'emprunteur estime que le taux est trop élevé, il attendra que les conditions soient plus favorables et, réciproquement, si le prêteur estime que le rendement de son placement ne sera pas suffisant ou ne correspondra pas au risque que court ce placement, il cherchera à placer ses fonds d'une autre manière. On constate donc que le taux d'intérêt doit satisfaire aussi bien le placeur de fonds que l'emprunteur. En fait, ces décisions sont déterminées par d'autres facteurs dont il faut tenir compte, et l'explication ci-dessus simplifie à l'extrême cette question. L'un des facteurs qui fixent les taux d'intérêt est justement la politique du gouvernement fédéral exercée par le truchement de sa banque centrale, c'est-à-dire la Banque du Canada. Tout en tenant compte du bien-être économique de la population et des incidences des taux d'intérêt sur l'économie en général, la Banque Centrale tente justement d'influencer ces taux d'intérêt, afin d'en empêcher les fluctuations brutales et de diriger, dans la mesure du possible, l'offre de capitaux. Le gouvernement fédéral a trois moyens importants à sa disposition lorsqu'il désire modifier les taux d'intérêt. Ce sont: l'augmentation de la masse monétaire (en faisant fonctionner la planche à billets), les opérations sur le marché libre (par l'achat ou la vente d'obligations du Canada), enfin les taux d'intérêt et l'échéance des emprunts fédéraux. Des rapports sont fournis régulièrement concernant le premier moyen; le second est étroitement surveillé par les courtiers en valeurs mobilières; ces opérations sur le marché libre constituent un facteur connu; enfin, le troisième moyen est généralement annoncé par le ministre des finances dans le cadre des déclarations concernant la politique gouvernementale.

Lorsque les taux d'intérêt montent, les prix des obligations ont généralement une tendance à baisser. Lorsque les taux d'intérêt s'abaissent, les prix des obligations ont habituellement tendance à monter. Ces modifications de prix ne signifient pas que la qualité des obligations s'est modifiée mais simplement que, lorsque les taux d'intérêt montent.

Rendement

Le rendement d'une obligation représente le taux réel du revenu provenant des capitaux placés dans une obligation, après avoir pris en considération le prix d'achat, le taux d'intérêt et la période qui devra s'écouler avant l'échéance. Par exemple, si vous achetez une obligation de $100 à 4 p.c., remboursable dans un an, et que vous payez $99 pour cette obligation, son rendement sera d'environ 5 p.c. Ce 5 p.c. est constitué par le 4 p.c. d'intérêt et le $1 d'augmentation de capital. Si vous achetiez la même obligation à $101, le rendement serait d'environ 3 p.c. Ce 3 p.c. comporterait $4 d'intérêt moins $1 de perte quant au principal puisque l'obligation est remboursée à $100 à l'échéance. En fait, les variations s'accentuent lorsque l'échéance s'éloigne, et le calcul du rendement se complique également du fait que, qu'elle soit à escompte ou à prime, l'obligation ne vaut pas $100 ou $1000. Par exemple, au prix de $100, une obligation 4 p.c., remboursable dans 10 ans, rapportera exactement 4 p.c. Cependant, si cette obligation est achetée à 94 1/2, le rendement sera d'environ 4.70 p.c., la somme investie se montant à $945 pour un remboursement de $1000 à l'échéance, et $40 étant reçus chaque année sous forme d'intérêt. L'augmentation de $55 de capital, plus le paiement annuel de $40 provenant de l'encaissement des coupons donnera en définitive un rendement de 4.70 p.c. D'une manière générale, on peut considérer comme valables les règles qui suivent: lorsqu'on achète à $1000 une obligation, le rendement coïncidera avec le taux d'intérêt indiqué sur l'obligation. Une obligation achetée à escompte donnera un rendement plus élevé que le taux d'intérêt. Une obligation achetée à prime donne un rendement plus bas que le taux d'intérêt. Une baisse générale des taux d'intérêt entraîne automatiquement une hausse du prix des émissions d'obligations en cours et, réciproquement, une élévation des taux d'intérêt provoque une chute du prix des émissions d'obligations en cours. Ces changements dans les prix ont tendance à être plus marqués lorsqu'il s'agit d'obligations à très long terme.

Des buts précis

Maintenant que vous comprenez bien le jeu des prix et du rendement, il vous reste à fixer les buts de votre placement en obligations. Si vous recherchez un fort rendement et que vous êtes prêt à conserver votre obligation jusqu'à échéance, vous pouvez alors viser pour un rendement maximum et acheter des obligations municipales ou corporatives, pourvu que vous soyez assuré de la qualité du titre. Les obligations municipales et corporatives sont généralement peu liquides, c'est-à-dire que bien qu'offrant un rendement supérieur, le marché de ces obligations n'est pas aussi développé que le marché des obligations fédérales ou provinciales. Si vous envisagez un placement plutôt temporaire, vous pouvez rencontrer quelques difficultés en revendant des obligations corporatives ou municipales, surtout si le nom de l'emprunteur est peu connu. Ces obligations peuvent être excellentes pour le rendement mais vous risquez de perdre cet avantage en revendant votre obligation lorsque vous voudrez réinvestir cet argent ailleurs.

Si vous achetez des obligations pour vous créer une réserve, choisissez alors une obligation qui se vent et s'achète facilement et ont un marché permanent et actif comme les obligations du Canada et des principales provinces canadiennes.

Longue et courte échéance

Quand doit-on acheter une courte échéance plutôt qu'une longue échéance. Si vous envisagez détenir une obligation que

(Suite à la page 15)

RENDEMENT MAXIMUM
SUR VOS ÉPARGNES!

cofiad INC.

PAIERA UN INTÉRÊT DE 7 1/2 % SUR VOS FONDS PLACÉS À 365 JOURS

VOTRE PLACEMENT EST ENTIÈREMENT GARANTI PAR DES CONTRATS DÉPOSÉS À UNE SOCIÉTÉ DE FIDUCIE

Pour tout renseignement signalez... 384-0530... ou postez-nous ce coupon

COFIAD INC.
50 Place Crémazie, suite 911 — Montréal 11, P.Q.
Veuillez m'envoyer vos dépliants explicatifs.

NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TÉL. .....

Marc Carrière, Limitée
VALEURS DE PLACEMENT
210 ouest, rue Notre-Dame - Montréal - 849-9294

Les clubs de placements : formule dynamique d'équilibre de l'économie canadienne

Les règlements qui régissent un club de placement sont donnés ici à titre d'exemple. L'établissement de ces règlements est normalement confié au comité de direction, ou à un comité spécial constitué à cette fin. Il est du devoir de ce comité de s'assurer que tous les membres en prennent connaissance. Le président et son comité doivent s'assurer que les règlements sont interprétés uniformément et équitablement, et respectés par tous les membres.

Les règlements d'un club débutant seront signés par tous les membres-fondateurs.

La formule dynamique du placement collectif par petits groupes d'individus tend peu à peu à corriger le déséquilibre provoqué par la forte concentration de capitaux étrangers au sein de certaines industries. Elle permet chaque année à un nombre croissant de Canadiens d'acquérir des actions d'entreprises canadiennes.

NOM DU CLUB...

BUTS

Initiation aux principes du placement. Placement collectif des fonds mis en commun. Seules les valeurs d'avenir (growth stocks) seront considérées.

Placement par intervalles réguliers (tous les mois). Réinvestissement de tous les revenus perçus (dividendes, etc.)

MEMBRES

Le nombre maximum de membres sera de...

Il sera permis aux membres d'inviter des amis à assister aux réunions. Dans ce cas, un avis d'une semaine sera donné au secrétaire du club. Toute personne désireuse de devenir membre est tenue d'assister à au moins deux réunions du club avant que sa demande ne soit considérée. La demande d'admission sera proposée par deux membres du club, et devra en outre se conformer à l'Article 3. Un vote individuel sera pris, l'unanimité des voix (ou 75 p.c.) étant requis. Des absences prolongées ou nombreuses (cinq absences

(suite a la page 22)

(Suite de la page 14)

pour un laps de temps très court, prenez toujours une obligation à long terme et faites un profit en la revendant. N'oubliez pas que vous êtes difficilement en mesure de prévoir ce que la Banque du Canada fera ou encore la demande et l'offre future de fonds. Pourquoi spéculer sur des obligations pour avoir un ou deux p.c. de plus? De grâce, faites alors des placements en actions. Règle générale l'achat d'obligations à long terme peut s'avérer coûteuse si les taux d'intérêts sont bas. En effet, si le niveau des taux d'intérêts s'élève, le prix du marché d'une obligation à longue échéance fléchira considérablement. N'achetez une obligation à longue échéance que si les taux d'intérêts sont relativement hauts, s'ils sont bas, contentez-vous d'une obligation à court terme que vous revendrez et convertirez lors d'une occasion plus favorable.

Sécurité

Venons-en à la sécurité des obligations. Les obligations du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux ne laissent pas à désirer dans ce domaine. Quand un pays est relativement bien développé et que ses institutions politiques sont stables, la sécurité de sa dette ne présente pas de problèmes particuliers. Les obligations municipales posent cependant des problèmes plus délicats. Au Québec le gouvernement provincial est toujours venu à la rescousse des municipalités financièrement mal prises, mais aucun contrat avec les détenteurs d'obligations d'une municipalité n'oblige le gouvernement à procéder ainsi. Les points suivants donnent les aspects clés qu'il faut considérer dans la situation financière d'une municipalité.

L'évaluation imposable per capita, puisque les taxes sont basées sur l'évaluation de la propriété. La dette consolidée per capita, qui indique l'importance relative de la dette obligataire. Arriérés de taxes per capita, qui représentent un indice très sensible de la prospérité locale. L'imposition per capita, ce qui permet de déterminer si les contribuables sont trop ou pas assez taxés, par rapport à d'autres municipalités de la même importance. Le pourcentage des impôts perçus, lequel indique d'une manière valable, dans quelle mesure les contribuables locaux sont capables et désireux de faire face à leurs obligations fiscales. Le rapport du service de la dette au total des revenus, ce qui indique si la dette municipale est raisonnable.

Il faut en outre examiner: l'accroissement de la population, l'expansion industrielle, l'état des services municipaux, l'intégrité et l'expérience des administrateurs municipaux.

Les obligations municipales sont un mode de placement qui jouit d'une excellente réputation. Si l'on se rapporte à la crise des années '30, on constatera que les pertes de capital subies sur les obligations municipales se montèrent de 1/10 de 1 p.c. Quelques municipalités durent faire des ajustements quant au paiement des intérêts, mais ces ajustements furent minimes si on les compare à ceux qui durent être effectués sur les prêts hypothécaires et autres valeurs.

D'une façon générale les obligations de sociétés privées sont garanties par certaines hypothèques et on désigne sous le nom de débentures celles qui sont garanties que par une priorité sur certaines autres dettes ou par les biens globaux de la compagnie sans mention spécifique. Toutes choses étant égales, une obligation offre plus de sécurité qu'une débenture. Cependant une telle vue des choses doit être circonstanciée. En définitive, la sécurité d'une obligation repose, d'abord et avant tout, sur une saine situaton financière et ensuite différentes garanties viennent s'ajouter. Méfiez-vous toujours des garanties, une première hypothèque d'une compagnie chambranlante vaut infiniment moins qu'une débenture d'une compagnie financièrement saine.

Lors de l'achat d'obligations de sociétés surveillez les points suivants: la part des actionnaires doit être normalement égale aux dettes à long terme de l'entreprise. Lorsque les dettes sont beaucoup plus importantes que les fonds des actionnaires de la compagnie, vous risquez que l'entreprise ait un jour des difficultés à rencontrer le paiement de ses intérêts ou de ses dettes.

Une entreprise ne peut se permettre d'avoir un pourcentage élevé de dettes -

(Suite à la page 18)

Nous vous invitons...

à venir visiter notre kiosque au

SALON DU PLACEMENT

au Palais du Commerce, 1600, rue Berri à Montréal

du lundi 25 au samedi 30 avril

(Ecrivez-nous ou appelez-nous pour obtenir gratuitement des billets d'admission à ce Salon)

A cette occasion, nos représentants seront sur place pour vous renseigner et pour prendre vos commandes pour

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

5% - 5¼ % - 5½ % échéant le 1er mai 1976

Prix: 100 sans intérêt couru jusqu'au 16 mai 1966

Remboursables à 102 à l'échéance

Rendement: 5.35% environ

J. L. Lévesque & L. G. Beaubien Ltée

Valeurs de placement

MONTRÉAL

360, rue St-Jacques **Tél.: 879-2222**

ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES — IDA

La maîtrise de notre économie par le PLACEMENT

Les actions: un instrument idéal pour l'accroissement du capital investi

l'investisseur cherchera dans le placement en bourse surtout l'appréciation de capital en se procurant des valeurs bien cotées, dont le rendement sera appréciable. Certaines règles, dont le rapport prix bénéfice, permettent de juger des perspectives d'avenir de divers titres. La nature même de l'industrie dans laquelle les fonds sont investis guide dans le choix d'un placement judicieux. La façon d'administrer une société déterminera également la popularité de ses actions en bourse.

Il n'y a pas de valeurs sûres en bourse. Cette affirmation paraitra à plusieurs "vieux jeux" mais l'exemple que voici portera à réfléchir. En 1920 un investisseur acheta les trentes principaux titres industriels de la bourse de New York, c'est-à-dire tous les titres formant l'indice Dow Jones du temps. Ce même individu, un investisseur misant sur la croissance à long terme, attendit jusqu'en 1950 pour enregistrer ses gains. A ce moment-là, 28 des trente titres avaient subi des baisses appréciables et l'investisseur ne réalisait que des profits sur deux titres! Parmi les titres qui avaient baissé, près du tiers avait simplement disparu. Un portefeuille d'actions requiert une certaine marge de protection constituée par des obligations, de l'assuranve vie, des hypothèques, des immeubles etc. L'homme qui a des responsabilités familiales ne devrait jamais s'aventurer en bourse sans avoir au moins $10,000 de réserves sûres. Partant de là, il reste à fixer les buts d'un placement. Nous avons à dessein évité de traiter des placements purement spéculatifs, c'est-à-dire de ses mises de jeu où on ne peut procéder à aucune évaluation rationnelle des perspectives économiques futures. Acheter des valeurs à 50 sous autant que vous voudrez, mais sachez bien qu'au lieu de parier sûr une course de chevaux vous avez misé sur un promoteur minier. Tout achat d'actions en bourse est évidemment fait avec l'idée d'une plus value graduelle plus ou moins rapide selon les espérances et l'avidité de chacun. Les principes et règles que nous suggérons ci-après devraient pouvoir vous aider à choisir un portefeuille susceptible de vous éviter au moins une foule d'erreurs coûteuses.

Rendement et rapport prix bénéfice

Comment pouvez-vous expliquer l'apparent paradoxe d'une action ordinaire qui n'a jamais versé de dividendes et qui se vend à un prix supérieur à celui d'une autre action, laquelle verse régulièrement des dividendes? Pourquoi certaines actions ordinaires donnent-elles un rendement aussi bas que 2 p.c. alors que d'autres donnent un rendement aussi haut que 7 p.c.

Plus le rendement d'une valeur est bas plus les éléments d'espérance des profits futurs jouent. En somme, si l'investisseur est prêt à acquérir une valeur qui donne un rendement en dividende de deux p.c., c'est parce qu'ils misent essentiellement sur une augmentation régulière et rapide des bénéfices. N'achetez, règle générale, jamais d'actions qui ont un rendement moindre que 2 p.c. Si vous le faites, assurez vous bien d'être en mesure de comprendre tous les raffinements inhérents à cette valeur; c'est souvent le cas d'une valeur dont le cours est démesure par la spéculation. D'autre part, n'achetez jamais une action ordinaire dont le rendement est supérieur 5.5 p.c. Un trop haut rendement indique généralement un désintéressement complet des investisseurs ou encore une valeur dont les profits couvrent à peine les dividendes payes.

Le rapport prix bénéfice est le multiple des bénéfices par actions qu'un investisseur paie. Supposons une valeur dont le cours soit de $20.00 et son bénéfice par action ordinaire $2.00, le rapport prix bénéfice de cette valeur est de 20 c'est-à-dire que l'investisseur est prêt à payer 20 fois le profit par action. Le rapport prix bénéfice (R.P.B.) est nécessairement fonction de l'espérance des acheteurs, une compagnie à croissance lente commandera généralement un rapport P.B. de 10 et ce multiple pourra atteindre parfois 40 dans le cas d'une valeur à très forte croissance. Quand le R.P.B. dépasse 25, on se trouve généralement en présence d'une situation où le marché manifeste souvent une insconsience considérable, où il est prêt aujourd'hui à payer pour des profits à venir dans 4 ou 5 ans, c'est-à-dire à une époque qu'il ne peut réellement évaluer avec un certain degré de précision. Donc, à moins de bien connaître votre affaire, éloignez-vous des titres boursiers dont le R.P.B. dépasse 25. Cette règle arbitraire vous sauvera pas mal d'argent. Eloignez-vous aussi de toute valeur dont le R.P.B. est inférieur à 10 ou 9. Un si faible rapport dans les circonstances actuelles s'applique à des valeurs délaissées par le marché, à cause des mauvaises perspectives de profit, ou, encore, à cause du nombre très restreint de valeurs en cours et donc de la difficulté de transiger ses valeurs.

Une fois ces directives de précaution posées, il faut examiner chaque valeur à son mérite, selon les différentes phases décrites ci après.

Etudiez l'industrie elle-même.

Lorsque vous choisissez une industrie, dans le but d'acheter des titres pour votre portefeuille, il faut vous assurer particulièrement de la stabilité des revenus et de la possibllité d'expansion de cette industrie. Sachez que si une industrie a peu d'avenir, une administration, si compétente soit-elle, ne pourra que très difficilement accroître les revenus d'une entreprise. Dans toutes les industries et tous les commerces il y a des hausses et des baisses. Tous sont affectés, à des degrés différents, par les conditions économiques générales. Certains dépendent en grande partie des marchés étrangers, partant des conditions économiques de ces pays. D'autres dépendent grandement du degré d'activité d'une autre industrie; comme par exemple l'industrie de l'acier dépend en grande partie de l'industrie de l'automobile, de la construction lourde, etc. Il faut aussi remarquer qu'au sein d'une même industrie, les revenus de certaines compagnies ont tendance à varier plus que ceux d'autres compagnies. Par exemple, les revenus d'une compagnie qui a une grosse dette obligataire ainsi que d'autres frais généraux élevés, auront tendance à monter et à baisser plus que ceux d'une compagnie dont les frais fixes sont moindres. On dit qu'une industrie est cyclique quand ses revenus et ses ventes subissent de fortes variations, parallèlement aux conditions générales des affaires. Il n'est pas recommandé à ceux qui désirent un revenu stable, d'investir dans des industries cycliques, même si les dividendes ne varient pas autant que les revenus.

La bonne administration se révèle surtout par ses résultats. Comment la compagnie se comporte-t-elle en comparaison des autres compagnies compétitrices? L'administration habile se révèle aussi dans les relations avec les actionnaires, c'est-à-dire par un rapport annuel complet et véridique des états de revenus intérimaires, par une politique de dividendes qui s'accorde avec les faits, etc. Le programme des relations extérieures et de publicité de la compagnie, l'apparence de ses manufactures, de ses postes de services et d'autres aspects physiques, les relations avec les employés, révèlent la qualité d'administration de la compagnie.

Etudiez les revenus

Le facteur le plus important, lorsqu'on détermine la valeur d'une action ordinaire, c'est l'évaluation du pouvoir de gain futur de la compagnie. Cette évaluation dépend de plusieurs facteurs, dont les principaux sont : les conditions économiques générales de l'avenir, le rôle futur de cette industrie dans l'économie, la position éventuelle qu'occupera cette compagnie dans ce même secteur et finalement la continuité de l'administration de cette compagnie.

Déterminez, d'après des statistiques, les revenus moyens au cours des sept dernières années. Notez-en la tendance en vous rappelant bien les perspectives économiques générales et les perspectives de l'industrie et de la compagnie, telles qu'elles vous apparaissent; projetez ces revenus dans les années à venir. Cette comparaison est très utile lorsque les revenus ont été réguliers dans le passé et lorsque la compagnie maintient sa place dans l'industrie. C'est un bon signe, lorsque la tendance des revenus est à la hausse, surtout lorsque cette tendance indique un facteur d'accroissement plus grand que celui des autres compagnies de la même industrie.

Etudiez la situation financière de l'entreprise

Vous trouverez dans ce numéro tous les détails pertinents à la lecture des rapports financiers. Souvenez-vous que pour faire de l'argent, ça prend de l'argent. En somme une compagnie dont la situation financière se détériore à cause de mauvais résultats s'enlisent tranquillement.

Etudiez la capitalisation de la compagnie et les facteurs qui amplifient les variations.

(Suite à la page 17)

BG

BRAULT, GUY, CHAPUT INC.

612 ouest, rue St-Jacques, Montréal, Tél.: 845-2161

Membres:

Bourse de Montréal — Bourse Canadienne
Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières

Administrateurs:

Jacques M. Brault • Claude Guy • Jean E. Chaput
Maurice Jarry • Jean-Luc Lussier • Pierre E. Langlois
Simon P. Senécal • Alan H. Hubbs

MOH

UN SERVICE
COMPLET
DE PLACEMENT
DANS DES TITRES
ET OBLIGATIONS

MORGAN, OSTIGUY & HUDON INC. LTD.

MONTREAL TORONTO QUEBEC SHERBROOKE

(Suite de la page 16)

La présence d'obligations et d'actions privilégiées tend à augmenter les variations des revenus des actions ordinaires. Supposons, par exemple, que deux compagnies, appelées A et B, ont toutes deux réalisé les revenus suivants, après avoir payé leurs impôts et pourvu à leurs amortissements : 1963, $500,000; 1964, $750,000; 1965, $250,000. La capitalisation de la compagnie A consiste en 100,000 actions ordinaires, tandis que celle de la compagnie B comprend 50,000 actions privilégiées 5 p.c. d'une valeur nominale de $100 et 50,000 actions ordinaires. Remarquez l'effet de cette variation de bénéfices sur les revenus, par action ordinaire, de chaque compagnie.

Le risque est moins grand pour les actions de la compagnie A que pour les actions de la compagnie B, qui doit verser un capital important avant d'être capable de payer des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires. Les actions de la compagnie A présentent une plus grande stabilité de revenus, car elles sont beaucoup moins vulnérables aux réductions de revenus, bien que moins sensibles aux augmentations de ces derniers. Les actions de la compagnie B possèdent un levier, c'est-à-dire un degré de rebondissement ou fluctuation dans le potentiel de revenus des actions ordinaires, résultant de la structure du capital de la compagnie. Il faut également examiner minutieusement la capitalisation pour y déceler la présence possible d'actions privilégiées avec droits de participation, ou de titres convertibles en actions ordinaires.

Etudiez les dividendes

En moyenne, les compagnies canadiennes versent en dividendes environ 45 cents sur chaque dollar de revenus. Somme toute, nous pouvons dire que la moyenne est celle qui verse de 40 p.c. à 60 p.c. de ses revenus nets en dividendes. Si une compagnie verse un dividende exceptionnellement élevé...65 p.c. et plus... cherchez-en les raisons :la compagnie a une position financière très forte; elle ne s'agrandit pas (d'où une réduction éventuelle des revenus); elle a une stabilité de revenus exceptionnelle. Si les déboursés sont exceptionnellement bas... 35 p.c. au moins ... cherchez-en les raisons : faible position financière; exigences en regard de la dette obligataire arrivant à échéance, ou du fonds d'amortissement des obligations ou des actions privilégiées; expansion des affaires les revenus sont alors utilisés dans le courant des affaires, dans le but d'augmenter les dividendes futurs; désir des actionnaires contrôlant la société de s'abstenir de payer des impôts sur les dividendes qui seraient votés.

Un prix raisonnable

Vous avez maintenant entre les mains les instruments nécessaires pour juger de la qualité d'une valeur. Reste à savoir, si le cours auquel elle se transige, est justifié. Quelques remarques s'imposent. A de rares exceptions près, une entreprise de première importance commande un rapport prix-bénéfice élevé et un rendement plutôt faible à condition bien entendu que le climat économique soit favorable à cette entreprise. Ainsi, il ne faut pas s'attendre à acquérir une valeur de services publiques, une compagnie leader de pétrole ou encore une banque à un prix tel que le rapport prix bénéfice soit inférieur à 15 ou 18. En fait l'avenir de ces compagnies laisse pratiquement aucun doute. C'est le cas type d'un "blue chips" genre International Nickel, Imperial Oil etc... Les risques inhérents à de telles valeurs sont en soit faibles, surtout si on les répartis sur une période de trois ou cinq ans. Cependant méfiez-vous des "blue chips" dont les perspectives d'accroissement des profits laissent à désirer. En 1962, les banques ont atteint dans l'ensemble des cours records qu'elles n'ont pas encore dépassé et ne dépasseront peut-être pas avant plusieurs années. Dites-vous aussi une chose, de grandes valeurs commes les papeteries se transigent à des rapports prix bénéfice de 10 ou 12 et offrent des rendements voisins de 5 p.c. Tout est affaire de pessimisme ou d'optimisme. Dans les milieux boursiers, on est l'un ou l'autre. On paie souvent les yeux de la tête dès que l'on voit des perspectives très favorables se manifester et on néglige complètement une foule de titres pour la simple raison que leur avenir, quoique bon, n'apparait pas absolument excellent. Canada Cement est un bon exemple, cette valeur se transige à quelque 10 ou 11 fois les bénéfices estimés simplement parce que l'on craint que dans une partie du marché de la compagnie, plus particulièrement au Québec, il se développe une surcapacité et on ignore complètement une foule de facteurs favorables à l'entreprise. Il est parfois bon de miser sur le pessimisme d'un jour pour retirer les bénéfices du jour suivant. Peu nombreux seront les investissurs patients qui ne réaliseront pas d'intéressants gains, en achetant ces valeurs déprimées. Il y a un an, on parlait de baisse du prix du papier journal, alors qu'aujourd'hui on hausse les prix.

Les valeurs des petites compagnies sont et demeurent un des meilleurs véhicules pour l'accroissement rapide du capital. L'idéal est une valeur d'une compagnie moyenne qui se transige à un bas R.P.B. Si vous avez totalement confiance en l'administration de cette compagnie, si de plus, ses produits ont de bonnes perspectives de ventes, n'hésitez pas! Si vos rêves se réalisent, l'accroissement des profits s'accompagnera d'un accroissement du R.P.B. que les investisseurs seront prêts à consentir au titre de cette compagnie. Dans ces conditions vous avez toutes les chances de doubler ou tripler votre argent en peu d'année. C'est ce qui est arrivé pour Harding Carpet ou encore Couvrette Provost, pour n'en mentionner que deux. Mais attention, pour une bon titre, dix du même genre échoueront. L'analyse d'une petite valeur n'est pas facile, les informations sont souvent incomplètes ou difficiles à obtenir. Méfiez-vous aussi, du petit nombre d'actions en cours. Les actions d'excellentes petites entreprises ne grimpent que si elles peuvent se transiger relativement facilement. Si le nombre d'actions en cours est trop faible, ce titre ne sera jamais en mesure d'attirer les gros acheteurs, ceux qui feront monter le marché en définitive. N'achetez jamais un titre quelque soit son prix, si vous doutez des méthodes comptables de la compagnie, si cette dernière renseigne peu ses actionnaires si elles gonflent ses bénéfices par d'importants gains de capitaux.

Une administration honnête est aussi honnête vis-à-vis ses actionnaires. Si les administrateurs ont, par le passé, promis de beaux profits qu'ils n'ont jamais déclarés, soyez doublement méfiants. Finalement, lorsqu'il vous faut mesurer le prix à payer pour une valeur, regardez toujours les impôts que paie cette compagnie. S'ils sont inférieurs à un taux de 50 p.c., c'est que, souvent, l'entreprise prend pour fins d'impôts des amortissements accélérés sans faire de provision pour les impôts futurs à payer. Quand le taux d'impôt est trop bas, en deçà de 40 p.c., il est temps de vous poser des questions sur les impôts futurs qu'aura à payer cette compagnie et d'ajuster la valeur de cette action en conséquence.

	1963	1964	1965
COMPAGNIE A			
Revenus disponibles pour dividendes	$500,000	$750,000	$250,000
Dividendes privilégiés	-	-	-
Disponibles pour action ordinaire	500,000	750,000	250,000
Par action	$5.00	$7.50	$2.50
COMPAGNIE B			
Revenus disponibles pour dividendes	$500,000	500,000	250,000
Dividendes privilégiés	250,000	250,000	250,000
Disponibles pour action ordinaire	250,000	500,000	-
Par action	$5.00	$10.00	-
Revenus disponibles pour dividendes	$500,000	750,000	250,000

Un marché incroyable! Les 70 pays de l'Expo 67 sont prêts à transiger avec vous.

Au Bureau d'expansion économique de l'Expo 67, vous avez toutes les chances du monde de vendre ou d'acheter tout ce que vous voulez. Dans le seul but de faciliter vos échanges commerciaux avec les soixante-dix pays exposants, le Bureau d'expansion économique vous offre un service exceptionnel dans son pavillon appelé Centre du commerce international, près de l'entrée principale de l'Exposition universelle et internationale qui aura lieu à Montréal du 28 avril au 27 octobre 1967. Vous aurez accès à des conseils d'experts en matière de commerce et d'industrie; on vous présentera aux hommes d'affaires que vous désirez rencontrer; vous assisterez à des causeries données par des spécialistes de renommée mondiale et surtout, à l'Expo Club, vous fréquenterez vos collègues des quatre coins du monde. Des centaines d'occasions avantageuses s'offriront aux hommes d'affaires canadiens qui sauront en profiter. Il n'en tient qu'à vous de ne pas rater cette chance. Ecrivez au Bureau d'expansion économique de l'Expo 67, Cité du Havre, Montréal, en indiquant ce qui vous intéresse davantage. Nous ferons l'impossible pour vous aider.

COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967
Montréal, Canada

expo67

28 AVRIL—27 OCTOBRE 1967.

©Copyright 1963 (tous droits réservés) par la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967.

Le dilemme des actions privilégiées: sont-elles des actions ou des débentures?

L'action privilégiée est un instrument complexe à définir qui s'approche soit de la débenture, soit de l'action ordinaire. Dépendant de la forme d'actions privilégiées choisies vous pouvez vous rassurer un revenu fixe tout en jouissant de l'exemption d'impôt de 20 p.c. ou encore au moyen de l'action participante un gain de capital.

Rien n'est plus embêtant que de définir une action privilégiée. En soit l'action privilégiée est une participation à la propriété où l'actionnaire renonce à son droit de vote pour obtenir une garantie, soit un privilège lors de la distribution des dividendes, ou encore, lors d'une liquidation de l'entreprise. Certaines actions privilégiées le sont très peu et correspondent en fait à une action ordinaire sans droit de vote : ce sont généralement les actions classe A. Normalement, l'actionnaire de la classe A reçoit un dividende annuel et après qu'un dividende semblable été payé aux actionnaires ordinaires, l'actionnaire A participe à part égale avec ce dernier dans la distribution ultérieure des profits. Cette action que nous venons de décrire est généralement appelé participante et dû au fait que l'actionnaire classe A possède un certain privilège sur le versement des dividendes, il n'a pas droit de vote.

Le dividende initial garanti aux actionnaires de la classe A, n'est ordinairement pas cumulatif, c'est-à-dire que si l'entreprise faillit à payer un dividende sur ses actions classe A, ce dividende n'est pas dû l'année suivante; en somme, les arrérages ne s'accumulent pas. Cependant, si l'entreprise ne paie pas de dividendes pendant deux ans, l'actionnaire classe A devient parfois votant jusqu'à ce que la compagnie recommence à payer un dividende sur les actions A.

Sens strict

Une action est privilégiée au sens strict dans le cas où l'actionnaire a droit à un dividende cumulatif par année et ne participe pas aux profits ultérieurs de la compagnie. Si la compagnie n'est pas en mesure de déclarer les dividendes privilégiés promis, ceux-ci s'accumulent et les actionnaires ordinaires ne pourront recevoir de dividendes avant que tous les arrérages soient payés sur les actions privilégiées. Les actions privilégiées au sens strict comportent généralement un droit de vote, ou de représentation sur le conseil d'administration, si l'entreprise a des arrérages de dividendes de deux ans ou plus.

Différences

Entre l'action classe A et l'action privilégiée non participante, il existe une foule de combinaisons; actions classe A avec droit de vote, actions privilégiées qui participent aux profits pleinement ou jusqu'à un certain point. En somme, il y a autant de formes d'actions privilégiées que de races de chiens, y compris les mélanges. Chaque cas doit être étudié séparément.

Dans la mesure où l'action classe A est semblable à l'action ordinaire, les méthodes d'analyse d'un tel placement sont semblables à celle des actions ordinaires. Souvent une entreprise qui a des actions classe A est contrôlée par un petit groupe d'actionnaires ou encore une famille. Prenez bien soin d'étudier le cas de l'actionnaire classe A, si cette entreprise est vendue. Les actions votantes peuvent être achetées pour deux ou trois fois la valeur des actions votantes. Parfois certaines entreprises garantissent qu'une offre d'achat pour les actions votantes ne sera valable que si elle est aussi faite aux actionnaires classe A. Ce sont malheuresement des cas rares et il est bon parfois de payer une légère prime pour obtenir des actions votantes, si possible.

Les actions privilégiées au sens strict (actions non participantes à dividendes cumulatifs) sont pour toutes fins pratique semblables à des débentures non garanties qui viendraient après les autres dettes de l'entreprise. Les mêmes méthodes d'analyses que nous avons suggérées dans le cas des obligations, s'appliquent ici; les principaux facteurs étant; la couverture des dividendes par les profits nets après impôts et la valeur de l'actif tangible net pour chaque obligation privilégiée en cours.

Taux d'intérêts

A l'instar des obligations les cours des actions privilégiées suivent de très près l'évolution des taux d'intérêts. Cependant, comme les actions privilégiées n'ont pas d'échéance, on ne peut pas, lorsque les taux d'intérêts sont bas, se protéger en l'action privilégiée est rachetable à un prix légèrement supérieur ou égal à sa valeur nominale. Calculez toujours que, si vous achetez une action privilégiée à un prix supérieur à sa valeur de rachat, vous risquez de perdre lorsque la compagnie les rachète précipitamment. Etudiez dans ce cas les ressources financières et les plans d'expansion de l'entreprise, si vous en venez à la conclusion que l'entreprise a des liquidités en surplus et méfiez-vous doublement.

(Suite de la page 15)

que si ses revenus sont très stables. Le paiement des intérêts sur l'ensemble de la dette à long terme doit être couvert environ 5 ou 6 fois par les profits, avant impôts et intérêts sur la dette à long terme. La moyenne annuelle des profits avant impôt et intérêts des cinq dernières années doit être au moins égale à 3 ou 4 fois les intérêts annuels que la société aura à payer sur sa dette obligatoire. Ceci vous apporte une garantie de recevoir le paiement de vos intérêts durant les périodes plus difficiles. Les actifs tangibles, moins les dettes de la compagnie, c'est-à-dire l'actif tangible net doit être au moins égal à $2000 par $1000 d'obligations en cours. Ceci est une marge de protection en cas de liquidation forcée de la compagnie. Finalement, surveillez les clauses restrictives quant à l'émission de futures obligations. L'entreprise doit assurer qu'elle n'émettra de nouvelles obligations, de même rang que celles que vous considérez, seulement si les intérêts sont bien couverts et que l'actif net est suffisant. La sélection d'obligations n'est pas chose facile, vous ne prêteriez pas sur hypothèque sans avoir une idée de votre débiteur et des garanties qu'il offre. N'achetez pas de titres qui vous sont peu connus sans procéder à un examen minutieux.

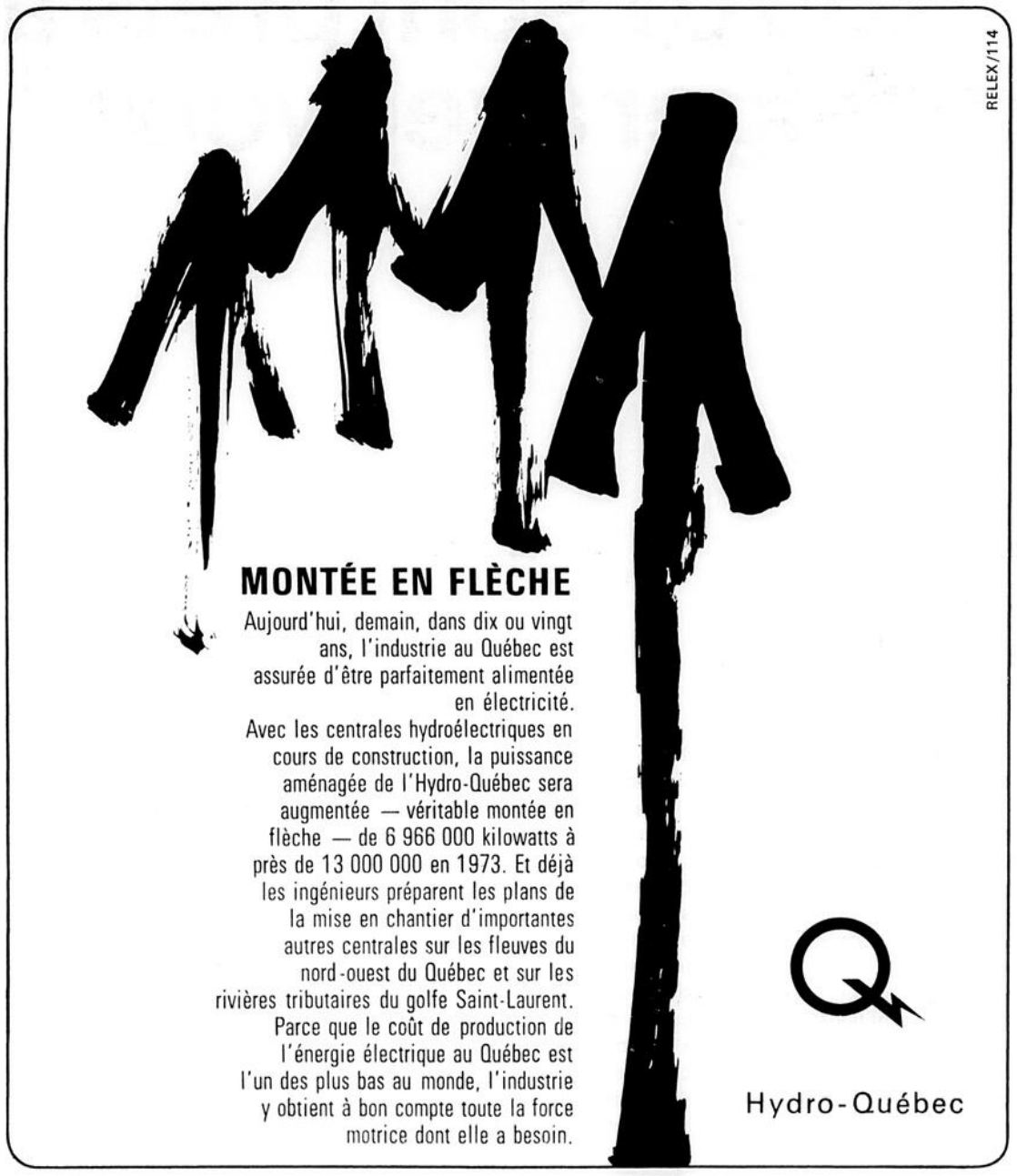

Les valeurs convertibles offrent peu de risques

Les valeurs convertibles représentent souvent la façon d'accroître son capital en minimisant les risques. La valeur convertible est une action privilégiée une obligation ou une débenture qui est convertible durant une certaine période de temps en actions ordinaires ou classe A. On vous permettra de convertir par exemple chaque $100 d'obligations en trois actions ($33.33 par action) durant les deux premières années, en quatre actions ($25. par action) durant les deux années suivantes etc. jusqu'à expiration du privilège de conversion. Certes, les valeurs convertibles peuvent vous permettre d'intéressant gains et, en tout cas, limiter vos pertes. Souvenez-vous cependant que les valeurs convertibles sont comme des gâteaux un peu rassis, auxquels on a ajouté un peu plus de glaçage pour pouvoir les vendre. Une valeur convertible peut être peu protégée ou, encore le rendement auquel on offre la valeur convertible n'est pas assez alléchant sans être obligé d'y joindre un privilège de convertibilité. Fâchez de choisir plûtot le second genre de valeur, celle où vous recevrez un rendement en dessous de la normale mais qui demeure quand même assez bien protégée.

Souvent, les actions valeurs convertibles se vendent à prime, un certain temps après leur émission. Une obligation convertible en quatre actions par $100 ($25 par action) se vendra à $112 par exemple. L'acheteur de cette valeur convertible paye une prime de 12 p.c. pour son privilège de conversion et il lui faudra au moins attendre que, selon notre exemple, l'action ordinaire monte de $3, avant de pouvoir convertir sans perte.

Le warrant: intéressant mais dangereux

Les warrants sont un droit d'acheter durant une période déterminée une action à un prix fixe.

Ce peut être le droit d'acheter une action par warrant au prix de $10 par action durant 10 ans ou $10 durant les deux premières années, $12 durant les deux suivantes, etc... Si un warrant se vend à $1, s'il permet d'acheter une action à $10 dont le cours est de $11, il est évident que l'action grimpant à $12, le warrant augmentera lui aussi de $1 et même peut-être plus. En somme, si l'action subit une hausse de 10 p.c. vous doublerez votre capital. C'est le moyen rapide de devenir millionnaire. Mais faites le raisonnement inverse, supposez que l'action baisse de $1 vous risquez de perdre.

Si les warrants sont le véhicule idéal pour devenir rapidement riche, ce sont aussi d'excellents moyens de suicide financier. Les warrants n'ont pas tous une force de levier aussi spectaculaire que notre exemple: Un warrant se vendant $15, peut permettre d'acquérir une action à $16 dont le cours est de $30. Ici, vous ne doublerez pas votre argent si le cours de l'action augmente de 10 p.c., mais tous les warrants ont un point en commun, "la veille de leur expiration ils ne valent plus rien".

Avec un warrant vous prenez donc un risque de 100 p.c. Un animal aussi charmant qu'un warrant se vend presque toujours à prime et cette prime sera d'autant plus forte que le privilège d'acheter à un prix fixe est long. Si le marché se retourne contre vous cette prime risque de devenir minime et vous multipliez vos pertes à une vive allure. Calculez toujours cette prime en fonction de la vie du warrant et des chances de plus value de l'action.

Un courtier d'assurances à votre emploi?

Saviez-vous que vous pouviez ajouter un spécialiste à votre personnel sans qu'il vous en coûte un sou ? Parlez-en à un courtier d'assurances !

Il vous expliquera que sa fonction de conseiller professionnel est de résumer les risques que votre capital peut encourir et de vous obtenir le maximum de garanties.

En tant que courtier, il est libre de négocier avec toutes les sociétés d'assurances et de vous obtenir ce qui convient le mieux à vos besoins . . . et le plus avantageusement possible.

En tant qu'homme d'affaires indépendant, il se doit de bien plaider votre cause auprès de ces mêmes compagnies, en cas de malchance, puisqu'il tient à conserver votre clientèle.

Beaucoup de grandes compagnies mettent toutes leurs assurances entre les mains de courtiers d'assurances.

Conseiller professionnel, le courtier d'assurances est votre "homme de confiance"!

L'ASSOCIATION DES COURTIERS D'ASSURANCES
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES — IDA

La maîtrise de notre économie par le PLACEMENT

Les fonds mutuels en plus d'offrir la sécurité sont accessibles et rentables

Les fonds mutuels constituent l'une des formes les plus accessibles de placement. Ils offrent une marge de sécurité incomparable, tout en permettant de participer à l'essor industriel par l'investissement dans les actions ordinaires des sociétés. Rendement et appréciation de capital sont d'ordinaire avantageux, mais comme chaque fonds a un objectif bien déterminé, un choix judicieux s'impose.

Quoique les principes des fonds mutuels remontent loin dans l'histoire, les fonds mutuels tels que connus aujourd'hui datent d'un siècle. Ils ont été constitués d'après la formule de la "Société générale de Belgique", fondée en 1822 sur l'initiative du roi Guillaume de Belgique.

Il faut dire que leur véritable développement prit naissance en Ecosse où cette forme de placement s'établit à une échelle populaire; entre 1868 et 1875 une douzaine de fonds mutuels furent formés tant dans ce pays qu'en Angleterre. Aux Etats-Unis, le premier fonds mutuel, The Boston Personal Property Trust, fut fondé en 1893, et en 1940 l'actif global des fonds mutuels américains se chiffrait à $447,959,000. Leur expansion prit une ampleur si rapide qu'en 1957, les fonds mutuels dans ce même pays était passé à $8,714,143,000 pour atteindre en 1966 la somme extraordinaire de $33 milliards. Il faut dire que non seulement les individus s'intéressent à cette forme de placement, mais les institutions de tout genre y placent des capitaux. On pourrait citer le cas de l'université Harward qui, en 1948, confia son capital de $526 millions à un fonds mutuel, capital que les administrateurs de cette université avaient jusque-là administré eux-mêmes. Au Canada, le premier fonds mutuel (Canadian Investment Fund) fut fondé en 1932. En fin d'année 1966, son actif dépassait $190 millions après avoir distribué $57 millions en dividendes. Un tel essor extraordinaire justifie le fait que les investisseurs s'intéressent de plus en plus à cette forme de placement. La question ne se pose plus, tout le monde sait que le fonds mutuel offre au petit investisseur également l'avantage de participer aux bénéfices que l'industrie offre à ses actionnaires. Aujourd'hui, tout le monde est désireux de faire fructifier son argent et de faire administrer, à la manière des millionnaires, son avoir, si petit soit-il, et ainsi bénéficier de nombreux avantages qu'offrent les fonds mutuels. Un des avantages les plus remarquables, c'est la grande diversification des placements.

Ainsi on obtient la sécurité, étant donné que les investissements sont soigneusement choisis par des spécialistes du placement.

Qualités nécessaires

Les qualités essentielles d'un bon placement sont la sécurité, un revenu régulier l'appréciation de capital, la liquidité. Voici les avantages additionnels d'un placement dans un fonds mutuel: diversification, administration par des experts du placement, réinvestissement des dividendes, une seule taxe de succession, partage facile d'une succession, statut spécial de l'impôt sur le revenu (20 p.c.) des dividendes, protection contre l'inflation, excellente garantie collatérale pour emprunt, liquidité immédiate.

Différents fonds

Malgré tous ces avantages, l'investisseur ne devrait pas se tromper en faisant un choix parmi les nombreux fonds mutuels, car l'objectif visé par un fonds est souvent très différent de l'objectif d'un autre fonds. Nous devons savoir qu'il existe plusieurs genres de fonds mutuels, selon leur forme et leur objectif. Le fonds équilibré est constitué d'obligations pour environ 1/3 du portefeuille et d'actions pour environ 2/3 de ce portefeuille. Ainsi ce fonds peut distribuer un revenu immédiat et une appréciation de capital satisfaisante à longue échéance. Le fonds de croissance pour sa part est constitué plutôt exclusivement d'actions et son but vise surtout l'appréciation de capital. Le fonds à gérance libre est basé sur une politique permettant d'offrir à la fois un revenu satisfaisant et une croissance appréciable du capital. Les administrateurs jugent, selon la nécessité du moment, des transformations à apporter aux placements. En dernier lieu, le fonds d'obligations vise le revenu plutôt fixe et substantiel. Il convient à l'investisseur de faire son choix selon ses besoins présents ou futurs. Supposons qu'un jeune homme de 21 ans voudrait placer un certain montant à très longue échéance (par exemple 20 ans ou 25 ans) tout en laissant croître son capital; il devrait sans hésitation placer ce montant dans un fonds d'actions en vue d'obtenir le maximum de gain à longue échéance. Par contre, une personne agée qui veut obtenir un gros revenu, devrait placer dans un fonds d'obligations ou dans un fonds équilibré.

Rendement

Etant donné que nous sommes indirectement propriétaires d'environ 80 différentes compagnies, nous ne pouvons pas prédire chaque année quel gain va nous procurer notre capital. La meilleure solution consiste à vérifier le passé pour prévoir l'avenir. Ainsi un capital placé le premier janvier 1950 ($10,000 investi dans un fonds mutuel canadien) dividendes réinvestis — au 31 décembre 1965 était devenu $56,320. La personne qui investit $10,000 de cette façon rend un fier service à nos industries, qui utilisent ce capital pour donner une meilleure production, agrandir les usines. Il existe des fonds mutuels qui ont dépassé le rendement moyen. Tous les fonds mutuels ne donnent évidemment pas les mêmes résultats. La qualité des administrateurs, le choix de l'industrie, le but du fonds influent. Il ne faut pas s'attendre, en investissant de l'argent dans un fonds mutuel, d'avoir chaque année un rendement maximum, car il y aurait alors des déceptions. Un fonds mutuel qui a donné 36 p.c. en une année peut se permettre de perdre 5 ou 10 p.c. par exemple, l'année suivante.

L'investisseur a la possibilité de placer son argent dans des fonds mutuels de différentes manières; soit, au comptant, avec un minimum de quelque $150 dans certains fonds; soit par un compte ouvert qui permet aux investisseurs de placer le montant d'argent qu'il désire, des moment qu'il choisit. Au cours des dernières années les programmes d'achats mensuels sont devenus en vogue; cette méthode permet l'accumulation facile d'un capital sur une période telle que 120 mois (10 ans) par un dépôt mensuel régulier, formule idéale pour les personnes qui n'ont pas de capital, d'amasser un montant impressionnant pendant cette période tout en investissant dans l'industrie canadienne, pour bénéficier des nombreux avantages que les fonds mutuels offrent aux épargnent d'une assurance groupe fort peu coûteuse qui couvre les versements impayés en cas de décès si le décès survient après cinq ans.

Ainsi $50 de versement mensuel pendant 10 ans font plus de $6,000 de capital la succession recevrait la valeur d'actifs nets des unités accumulées plus 60 versements non payés si le décès survient après cinq ans.

Plan de retraite

Aux fonds mutuels, sont aussi attachés des plans enregistrés de retraite. Le gouvernement fédéral vient d'apporter une modification de la loi de l'impôt sur le revenu concernant ces plans. Le montant alloué pour l'exemption d'impôt a été augmenté de 10 à 20 p.c. du revenu gagné, avec maximum de $2,500. De plus, en cas de retrait du capital accumulé, le taux minimum d'impôt à payer a été réduit de 25 p.c. à 15 p.c. C'est un avantage magnifique qui permet à la fois d'accumuler un capital intéressant pour plus tard tout en payant moins d'impôt. Une autre forme d'investissement intéressant à signaler: le retrait périodique. Les personnes ayant besoin d'un revenu immédiat peuvent investir un montant au comptant pour en retirer régulièrement une partie par des versements égaux tout en profitant d'un gain de leur capital. Si le fonds mutuel a rapporté en moyenne 12 p.c. par année, l'investisseur pourrait demander des retraits de 8 p.c. et espérer ainsi ne pas manger son capital car dans le passé le revenu que le fonds a procuré a donné davantage, et il pourra constater qu'avec les années, malgré ces retraits de 8 p.c., son capital continuera à s'accroître lentement. Il ne faut pas oublier que ce 8 p.c. de retrait n'est pas entièrement assujetti à l'impôt, une seule partie, le revenu réel qui découle des dividendes étant imposable. Ainsi prenons le cas d'une personne qui retirerait annuellement $800 de son placement de $10,000. Comme seule la partie constituant le dividende qui se situe entre 1 1/2 à 3 1/2 p.c. du capital placé est sujet à l'impôt, c'est-à-dire qu'un montant de $150 à $350 serait considéré comme revenu. Et même-là, il y aurait l'application du 20 p.c. déductible sur les dividendes des corporations canadiennes.

Frais de courtage

Il ne faut pas se surprendre des frais de courtage au moment d'un placement dans un fonds mutuel, environ 8 p.c. à 8 1/2 p.c. Tout le monde sait que pour obtenir tous les avantages ci-haut énumérés, il est nécessaire de recourir au service d'experts, de représentants, et d'employés, et d'outillage. Tout ça évidemment coûte de l'argent. Comparons

(Suite à la page 22)

Plus de 50 ans de service dans le domaine des placements

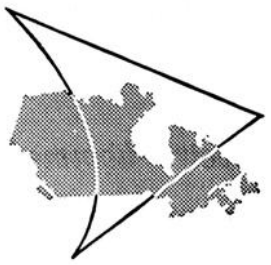

NESBITT, THOMSON
ET COMPAGNIE, LIMITÉE
Bureaux à travers le Canada ainsi qu'à New-York, Londres et Nassau

355 ouest, rue St-Jacques, MONTRÉAL. Tél. 845-9221

BOLTON, TREMBLAY
& COMPAGNIE
GÉRANTS ET CONSEILLERS EN PLACEMENTS

1245 ouest, rue Sherbrooke
Montréal 25

2200, rue Yonge
Toronto 12

UN MAGELLAN DU MONDE MODERNE

Ce prospecteur est en somme l'explorateur d'aujourd'hui. Il fait lui aussi des découvertes passionnantes dans la poursuite des travaux qui font surgir de terre les richesses minières du Canada.

Chaque année, Noranda et ses compagnies affiliées dépensent des millions de dollars pour des travaux d'exploration. Chaque nouveau gisement est le point de départ d'un programme de coûteux travaux de préparation, échelonnés sur plusieurs années, avant qu'une nouvelle mine soit rentable.

Mais, comme les gisements s'épuisent à la longue, nos Magellan modernes sont constamment à la recherche de nouvelles découvertes. Et c'est afin de leur permettre de continuer leurs explorations que Noranda met à leur disposition l'argent, les matériaux et les services dont ils ont besoin.

LES COMPAGNIES DU GROUPE
NORANDA

(suite de la page 15)

au cours d'une année) entraînent la possibilité des sanctions suivantes : une amende de $1 pour chaque absence ou et destitution du membre. Le président et son comité de direction instituent une enquête en cas d'infraction aux règlements et décident des sanctions à prendre. Le président, ou tout autre membre en règle, peut proposer la destitution du privilège de membre du club, du comité de direction ou de tout autre poste élu, pour cause d'infraction portant préjudice au club. Un vote individuel de 75 p.c. (N.B. l'unanimité dans ces conditions est chose impossible) est requis pour retirer le droit de membre ou relever le membre d'une fonction quelconque avant l'échéance prévue. Tout membre peut démissionner en tout temps en adressant une lettre au secrétaire, et le nombre de parts qu'il possède est calculé selon la formule prescrite dans les règlements concernant les rapports d'évaluation. Un avis d'un mois (ou de deux semaines) est normalement requis, et la démission prend effet dès la réunion suivante. Si, pour rembourser le membre qui démissionne, le club est contraint de liquider une partie de son portefeuille, on déduira du montant remboursable une amende de 1 p.c. plus les frais encourus à cette liquidation (tarif de courtage, impôts, etc.). Les versements des membres pour le mois en cours peuvent aussi servir au remboursement du démissionnaire, et alors il n'est pas nécessaire de liquider une partie du portefeuille. Néanmoins, une amende de 1 p.c. du montant remboursable est exigée. La créance d'un membre est limitée à la valeur des parts qu'il détient, tel qu'il paraît sur les régistres du club. Les parts sont établies mensuellement selon la méthode prescrite dans les règlements. Les termes de cet accord n'engagent en rien la responsabilité personnelle des membres, que ce soit à titre d'associés ou autrement.

Aucun membre ne pourra détenir en son nom personnel ou autrement plus de 25 p.c. des parts du club donnant droit au vote.

Les règlements affectent tous les membres au même titre.

La qualité de membre n'est pas transférable.

Les règlements ne peuvent être amendés ou modifiés que si 75 p.c. des membres ayant droit de vote et votant individuellement y consentent.

REUNIONS

Il y aura réunion des membres tous les mois à une date fixe (le premier mercredi du mois) et en un lieu déterminé (au bureau, à l'usine). Certains clubs se réunissent à domicile. (Comme le club est une entreprise commerciale, il n'est pas nécessaire de servir un goûter ou autre rafraîchissement).

A moins que les membres en décident autrement, la réunion annuelle est tenue à la même date que celle de la fondation du club. Le plus souvent c'est à la réunion annuelle que l'on élit le comité de direction.

Le comité de direction peut, après en avoir aviser les membres, tenir des réunions spéciales autres que les réunions mensuelles.

Le quorum doit être atteint à toute réunion, sans quoi la réunion n'est pas valable.

Le trésorier prépare son rapport d'évaluation et le présente aux membres à la réunion mensuelle.

A son admission le nouveau membre verse le montant de $.....

CONTRIBUTIONS MENSUELLES

Une contribution mensuelle au montant de $..... est versée par chaque membre. Celui-ci peut, s'il le désire, verser des montants additionnels en multiples de $.....

Le versement mensuel sert à acheter des parts dans le club. Le total des parts achetées par chaque membre est déterminé selon la procédure indiquée dans les règlements concernant le rapport d'évaluation.

Les versements mensuels sont investis dans des valeurs choisies par les membres eux-mêmes. Ces derniers suivent la procédure de placement décrite au chapitre VIII.

Chaque membre au cours d'une année sera tenu de faire dix versements mensuels, et toute infraction à ce règlement rend le membre passible des sanctions décrites dans les Articles 5 et 6 du paragraphe C.

Le président détermine le mode de vote, et dans le cas d'un vote proportionnel, il demande au secrétaire d'inscrire au procès-verbal tous détails concernant les procurations de vote qui ont été cédées. Le trésorier confirme le nombre de parts détenues par chaque membre.

Une motion est adoptée lorsqu'elle reçoit le nombre minimum de voix. Normalement ce minimum est de 75 p.c. qu'il s'agisse d'un vote individuel ou d'un vote proportionnel.

Le vote est pris la main levée.

Les élections annuelles sont tenues à la réunion de (janvier).

La mise en nomination a lieu à la réunion précédente (décembre), mais il est aussi permis de présenter des candidats à la réunion des élections. Tout candidat est proposé par au moins deux autres membres.

Les membres élisent chaque année un président, etc.

Aucun poste ne peut être occupé par un même individu pour plus de (trois) mandats consécutifs.

Les fonds mis en commun sont placés à des intervalles réguliers (d'un mois) dans des valeurs d'avenir (growth stocks).

Au cours des cinq (ou dix) premières années du club, tous les bénéfices perçus sont également investis dans des valeurs d'avenir.

Après cinq (ou dix) ans d'opérations, l'on peut, si tel est le désir de la majorité des membres, procéder à une distribution partielle (ou totale) de la valeur accrue du club (ou encore de tout l'actif).

Les transactions "sur marge" (à découvert) ne sont pas autorisées.

Les fonds du club ne doivent pas servir à la spéculation.

L'actif du club ne doit pas servir au nantissement d'un emprunt.

Les membres du club utilisent la procédure établie par l'A.C. des C.P. pour l'étude et l'évaluation des titres qu'ils envisagent d'acheter.

AUTRES PROVISIONS

Le club de placement ne sera pas dissout à la suite d'une démission d'un ou de plusieurs membres.

Les membres peuvent détenir leurs parts conjointement avec leur épouse (mari), avec tous droits de survivance.

Advenant le décès d'un membre ne détenant pas ses parts conjointement, ses parts seront vendues (en date du décès) et les fonds ainsi perçus seront déposés dans un compte de banque pour être distribuer à ses héritiers.

(suite de la page 20)

$10,000 investis dans 200 actions d'une même compagnie, actions valant $50 chacune, et $10,000 investis dans le fonds mutuel. En investissant dans un fonds mutuel, il en coûtera environ $800 alors que dans un seul genre d'actions le coût est d'environ $88. Avec justice, nous pouvons poser la question: pourquoi tant de différence? Voilà la réponse: si nous investissons ces $10,000 dans des actions de 25 compagnies différentes, le coût augmentera sensiblement et se situera à environ $275; lorsque nous vendrons le même stock, le coût doublera et sera de $550. La majorité des fonds mutuels investissent dans 50, 60 et même 100 différentes compagnies, et ne chargent de frais qu'à l'achat, l'investisseur n'ayant aucune charge à payer lors du retrait. Ainsi facilement, nous pouvons constater que les charges imposées par les fonds mutuels sont tout à fait raisonnables, car si une personne voulait réaliser une diversification dans 80 différentes compagnies, le coût deviendrait nettement supérieur à 8 p.c. ou 8 1/2 p.c. , cette personne devant se faire entourer de gens capables de juger et de placer au bon endroit et au bon moment pour que le rendement de ces investissements soit convenable. De plus, la liquidité dans un fonds mutuel est immédiate. La plupart des fonds mutuels se réservent de 5 à 7 jours pour le remboursement.

Le Canada, pays prospère offre beaucoup d'avantages à l'investisseur et les fonds mutuels sont un moyen sûr d'y participer.

LA MAISON BIENVENU

LIMITÉE

Membre de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Membre de la Bourse de Montréal et de la Bourse canadienne

Spécialiste des émissions de la province de Québec et de l'Hydro-Québec.

Toutes valeurs de premier ordre transigées.

Emissions d'entreprises privées,
les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

MONTRÉAL
210 ouest, rue St-Jacques
tél.: 842-2791 — transaction 842-4912

QUÉBEC
710, place d'Youville
téléphone: 522-1511

Toronto 364-3789

A. E. Ames & Co. Limited

Souscripteurs et Distributeurs
de valeurs du Gouvernement,
de Corporations et de Compagnies

A. E. Ames & Co.

Membres
Bourse de Montréal
Bourse Canadienne
Bourse de Toronto
Bourse de Vancouver

Maison fondée en 1889

Montréal
630 ouest, boulevard Dorchester

Québec
500 est, Grande Allée

et dans d'autres principales villes canadiennes,

New York, Londres et Paris

Petit lexique de termes de finance (anglais-français)

A–	
accrued interest	intérêt accru
amortize	amortir
affiliate company	compagnie affiliée
arrears	arrérages
assets	actifs
(current) assets	disponibilités
(intangible) assets	actifs intangibles
average	moyenne
B–	
balance sheet	bilan
bear market	marché à la baisse
bull market	marché à la hausse
bid and asked	offre et demande
blue chips	valeurs de premier ordre
bond	obligation
book value	valeur comptable
C–	
callable	rachetable
call price	prix de rachat
cash flow	encaissements nets
(deferred) charges	frais différés
closed-end funds	compagnies de placement
collateral trust bonds	obligations à gage subsidiaire
call loan	prêt à demande
capital stock	capital-actions
consolidated debenture stock	débenture perpétuelle consolidée
convertible bonds, stocks	obligations, actions convertibles
coupon rate	taux du coupon
cumulative	cumulatif
D–	
debenture	débenture
(secured) debenture	débenture garantie
(funded) debt	dette obligataire
denominations	coupures
depletion - depreciation	épuisement - dépréciation
dividend record date	date d'enregistrement aux fins de dividende
day order	ordre valable pour la journée
E–	
earnings	revenus
(retained) earnings	revenus retenus dans l'entreprise
equipment trust certificates	titres fiduciaires d'épuisement
equity	valeur comptable - valeur nette au bilan
escrowed shares	actions engagées sous seing privé
ex-dividend	ex-dividende
(prepaid) expenses	frais payés d'avance
ex-rights	droits détachés
F–	
face value	valeur nominale
fixed assets	immobilisations
flat	sans intérêts
fixed charges	dépenses fixes
G–	
goodwill	achalandage
growth company	compagnie d'avenir
general mortgage bonds	obligations hypothèque générale
H–	
holdings	portefeuille
holding company	compagnie de gestion
I–	
income	revenu
indenture	contrat
interim certificate	certificat provisoire
investment	placement
investment dealer	courtier en valeurs mobilières
issue	émission
index	indice
L–	
leverage factors	facteurs qui amplifient les variations des prix
lialibilities	exigibilités
(limited) liability	responsabilité limitée
listed for trading	inscrites à la cote
(board) lot	lot régulier
(odd or broken) lot	lot fractionné
limited order	ordre à prix limité
M–	
at the market	au marché
maturity	échéance
maturity yield	rendement à l'échéance
mortgage	hypothèque
(closed) mortgage	hypothèque inextensible
(open) mortgage	hypothèque extensible
marketability	négociabilité
margin	marge
O–	
open end (mutual fund)	fonds mutuel
open market	marché libre
outstanding	émis, en circulation
open order	ordre ouvert
over-the-counter	hors liste
P–	
participating (shares)	(actions) participantes
par value	valeur au pair
power of attorney	procuration
preferred, preferential	privilégié, préférentiel
principal	capital
proxy	procuration
R–	
ratio	rapport
redeemable	rachetable
redemption	rachat
right	droit de souscription
record date	date d'enregistrement des actions dans les livres de la compagnie
S–	
script certificate	certificat provisoire
secured notes	billets garantis
serial bonds	obligations sériées
(common) shares	actions ordinaires
(preferred) shares	actions privilégiées
short	à découvert
sinking fund	fonds d'amortissement
(stock) split	fractionnement des actions
stock broker	agent de change
stock dividend	dividende sous forme d'actions – boni d'actions
subsidiary company	compagnie filiale
subordinated debentures	débentures subordonnées
T–	
(short) term bond	obligation de courte échéance
(medium) term bond	obligation d'échéance moyenne
(long) term bond	obligation de longue échéance
trader	arbitragiste - trader
trust deed	acte de fiducie
trustee	fiduciaire
two-pay bond	obligation payable en deux monnaies
U–	
underwriting	souscription à forfait
W–	
warrants	warrants – privilège d'achat
working capital	fonds de roulement
Y–	
yield	rendement

Telle valeur vous intéresse?

DEMANDEZ LE "COMMENTAIRE" DE MERRILL LYNCH

Vous y trouverez un résumé des résultats d'exploitation récemment obtenus par la compagnie en question et une évaluation impartiale de ses perspectives d'avenir; une étude de ses activités signalant en particulier les faits nouveaux; des chiffres comparatifs sur son bilan, ses bénéfices et le cours de ses actions depuis quelques années—et bien d'autres renseignements encore.

Le Service de Recherche de Merrill Lynch, qui groupe près de 300 spécialistes hautement qualifiés, publie chaque année des centaines de ces "Commentaires", portant chacun sur une compagnie en particulier.

Rien qu'au cours du mois dernier, il a ainsi mis à la disposition du public les résultats de ses études les plus récentes sur plus de quarante compagnies canadiennes, américaines et européennes.

Si vous désirez recevoir un de ces "Commentaires", nous nous ferons un plaisir de vous l'envoyer. Il vous suffit d'indiquer, dans le coupon ci-dessous, le titre qui vous intéresse, d'y inscrire vos nom et adresse et de nous le renvoyer par la poste.

Cela ne vous coûtera rien et ne vous engagera à rien.

Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Inc.,
635 boul. Dorchester ouest, Montréal 2.

Veuillez m'envoyer gratuitement votre "Commentaire" sur le titre suivant:

_____

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ TÉL. _____

Y a-t-il une société canadienne dynamique à activités diversifiées dans laquelle vous pouvez investir votre argent?

Oui! il y a Domtar

Domtar Limited est une société canadienne. C'est l'une des compagnies à activités diversifiées les plus vitales à l'économie du pays. Domtar est la propriété de 41,000 actionnaires dont la plupart sont domiciliés au Canada.

Domtar est composé de sept compagnies qui fabriquent une grande variété de produits industriels et de consommation: pâtes et papiers, produits de consommation courante, matériaux de construction et d'aménagement intérieur, produits chimiques, emballages et cartonnages.

Des produits Domtar de renommée nationale, tels que le laminé décoratif "Arborite", l'eau de javel concentrée et la poudre chlorée "Javex", les briques d'argile cuites au four "Cooksville-Laprairie", les papiers fins "Howard Smith", les panneaux "Gyproc" et le sel "Sifto", font partie intégrante de la vie quotidienne des Canadiens. Domtar, c'est un monde de produits à la mesure du monde. De Victoria à Halifax, Domtar compte 283 usines, établissements commerciaux, laboratoires, y compris un centre de recherche, et possède aussi des installations aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Europe et aux Antilles. 21,000 employés canadiens élaborent, produisent, et mettent en marché les nombreux produits Domtar. Le dynamisme, la variété et l'expansion croissante des activités de Domtar Limited en font un placement solide pour le canadien avisé qui veut investir.

Ne manquez pas de visiter le Salon du placement, du 25 au 30 avril.

DOMTAR

DOMTAR LIMITED

Au congrès des relations industrielles

Opinion partagée sur les mesures s'appliquant à la main-d'oeuvre

Le Québec devrait contrôler toutes les mesures s'appliquant à la main-d'oeuvre, sans ériger un ghetto, mais en ouvrant la porte à la collaboration, a déclaré M. Pierre-F. Côté, directeur du service de reclassement de la main-d'oeuvre, au ministère provincial du travail. Il a participé au congrès des relations industrielles de l'université Laval. Une initiative qui se répète depuis plus de 20 ans.

"Si nous voulons nous adapter efficacement aux changements en tenant compte de l'économie du pays, on doit concevoir l'action sur une base nationale, selon M. Marcel Guay, directeur régional du service national du placement. Il s'oppose à la thèse énoncée par M. Côté.

M. Guay a insisté sur la collaboration des gouvernements fédéral et provincial.

De son côté, le vice-président de la FTQ, M. Jean Gérin-Lajoie a maintenu qu'il n'y a aucun doute que la main-d'oeuvre relève de la juridiction provinciale. M. Gérin-Lajoie a spécifié que le Québec est dans une situation particulière, avec son niveau élevé de chômage, ce qui devrait inciter Ottawa à diriger davantage vers cette province l'effort de planification qu'il prétend concevoir pour tout le pays.

Par ailleurs, M. Pierre-Paul Proulx, professeur à l'université McGill, a exprimé l'avis que la mise en oeuvre d'un programme touchant les travailleurs va se refléter dans le contenu des conventions collectives. "Les employeurs et les employés, a-t-il dit, devront étudier conjointement et régulièrement les problèmes de la main-d'oeuvre.

Alors que le président de la CSN, M. Marcel Pepin, ainsi que MM. Jean Gérin-Lajoie et Pierre-F. Côté, défendaient la compétence québécoise dans le domaine de la main-d'oeuvre M. Marcel Guay du SNP et M. Yves Dubé, du département d'économique à l'université Laval optaient en faveur d'une action exercée par le gouvernement fédéral.

Le seul point sur lequel les participants à ce congrès se sont entendus, c'est sur la nécessité d'éviter l'éparpillement des forces. Selon M. Dubé, la présence de deux services de placement a souvent amené l'inefficacité des bureaux provinciaux parce qu'ils ne disposent pas des outils requis pour mener à bien leur tâche.

Au cours de la dernière journée de congrès, M. Georges Dastous, rédacteur de la Gazette du Travail a qualifié le programme d'immigration du gouvernement fédéral "de mensonge international".

Recyclage des travailleurs

Le président de la Confédération des Syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, a réclamé l'agencement de l'action de forces éparses pour mettre en oeuvre un programme de recyclage des travailleurs.

Devant les participants au congrès des relations industrielles de Laval, le chef syndical a déploré le manque de planification et la prise de décisions unilatérales par l'entreprise privée, sans consulter ni informer l'Etat, pour parer les inconvénients des changements technologiques.

"Les pouvoirs publics sont ensuite aux prises avec des situations provoquées par d'autres", a-t-il dit.

M. Pepin estime que l'absence de planification sociale et économique ne peut qu'entraîner des programmes de rattrapage et de correction des erreurs.

Il a conclu son intervention en disant qu'un programme global de main-d'oeuvre doit reconnaître à l'Etat un rôle plus considérable pour évaluer les besoins futurs de l'industrie et pour orienter son action en matière de formation des travailleurs.

Le vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Jean Gérin-Lajoie, endosse l'attitude de M. Pepin et a préconisé un régime où l'Etat peut entraîner les patrons et les syndicats dans un dialogue constructif, quand il s'agit de prévoir la réadaptation des travailleurs.

M. Laurent Bélanger, professeur à l'université Laval, a proposé l'institution d'un organisme qui se chargerait de coordonner les programmes de réadaptation de la main-d'oeuvre.

M. Jean Brunelle, directeur de l'Association professionnelle des industriels, après avoir admis l'éparpillement des associations patronales, a exprimé l'opinion que l'action doit être entreprise par le pouvoir provincial, mais que l'Etat fédéral doit exercer la coordination.

ÉMISSION DE

$325,000,000

D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION

DATÉES DU 1er MAI 1966

La Banque du Canada est autorisée par le ministre des Finances à recevoir des souscriptions à un emprunt, à émettre contre espèces ainsi qu'il suit:

—Obligations 4¼% à 11 mois échéant le 1er avril 1967
Prix d'émission: 98.90%
Rapportant environ 5.49% jusqu'à l'échéance

Intérêts payables le 1er octobre et le 1er avril
Intérêts de cinq mois payables le 1er octobre 1966
Coupures: $1,000, $5,000, $25,000, $100,000 et $1,000,000

et

—Obligations 5% à 4 ans et 2 mois échéant le 1er juillet 1970
Prix d'émission 98.00%
Rapportant environ 5.54% jusqu'à l'échéance

Intérêts payables le 1er juillet et le 1er janvier
Intérêts de deux mois payables le 1er juillet 1966
Coupures: $1,000, $5,000, $25,000, $100,000 et $1,000,000

et

—Obligations 5½% à 14 ans et 3 mois échéant le 1er août 1980
Prix d'émission 98.00%
Rapportant environ 5.71% jusqu'à l'échéance

Intérêts payables le 1er août et le 1er février
Intérêts de trois mois payables le 1er août 1966
Coupures: $500, $1,000, $5,000, $25,000 et $100,000

La Banque du Canada est déjà convenue d'acquérir un minimum de $50,000,000 des nouvelles obligations, à affecter à n'importe quelle échéance.

Le produit de l'offre servira à rembourser $325,000,000 d'obligations 3½% du Gouvernement du Canada échéant le 1er mai 1966.

Les nouvelles obligations 5% s'ajoutent aux $175,000,000 d'obligations 5% échéant le 1er juillet 1970, datées du 1er juillet 1965 et du 1er février 1966. Les nouvelles obligations 5½% s'ajoutent aux $200,000,000 d'obligations 5½% échéant le 1er août 1980, datées du 1er août 1962, et du 1er février 1966, et leur acquisition par la Caisse d'achat instituée le 1er août 1962 est autorisée.

Les nouvelles émissions seront datées du 1er mai 1966 et porteront intérêt à partir de cette date. Le capital et les intérêts sont payables en monnaie légale du Canada, le capital à toute agence de la Banque du Canada et les intérêts à toute succursale au Canada d'une banque à charte, sans frais. Les titres définitifs seront disponibles le ou vers le 2 mai 1966 (sans paiement d'intérêts courus) et par la suite sous deux formes: au porteur avec coupons annexés et sous forme nominative, capital et intérêts, les intérêts étant payables par chèque. Les obligations de l'une et l'autre formes comporteront les mêmes coupures et seront entièrement interchangeables quant aux coupures et (ou) à la forme sans frais (sous réserve des exigences du gouvernement relatives aux transferts lorsqu'il y a lieu).

Les nouvelles émissions sont autorisées conformément à une loi du Parlement du Canada. Le capital et les intérêts sont une charge du Fonds du revenu consolidé du Canada.

Les souscriptions, sous réserve d'attribution, se font à la Banque du Canada, Ottawa, par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières autorisé à agir comme distributeur initial ou de toute banque au Canada.

AP2

Me L.A. Lapointe élu à Goodyear

Me Louis-A. Lapointe a été élu au conseil d'administration de Goodyear Tire, dont cinq des neuf administrateurs sont d'origine canadienne. M. L. Spencer est le président de Goodyear du Canada. Me Lapointe est le président de Miron Ltée et il fait partie du conseil d'administration de la Banque Toronto-Dominion, de Atlas Steels, de Royal Trust et de Rio Algom.

Deux figures de pionniers sont disparues

Deux figures attachantes du monde des affaires, qui laisseront de larges vides dans les rangs des pionniers, viennent de disparaître.

M. Ludger Simard, l'un des frères de l'illustre famille qui a édifié un empire industriel à Sorel, décédait ces jours derniers à Ste-Anne-de-Sorel.

M. Jean-Baptiste Lebel, industriel de Senneterre et de Lebel-sur-Quévillon, est décédé à Val d'Or. Il avait été l'un des principaux entrepreneurs forestiers de l'Abitibi et du Témiscamingue.

Ces deux personnalités brillaient par un jugement sûr, par une sagacité qui ne s'est jamais démentie.

M. Simard était essentiellement un homme d'usine, un homme d'action que les problèmes quotidiens ne rebutaient pas.

M. Lebel pour sa part possédait tous les secrets de l'exploitation

Fluctuations perspectives

par Jacques ROLLAND

Marché ferme à Wall Street mais indécision au Canada

Marché ferme à New York, indécision sur les bourses canadiennes, tel est le bilan de la semaine dernière. Wall Street a manifesté de bons signes d'activités, le marché, quoique parfois irrégulier, a malgré tout enregistré des gains. Les marchés canadiens ont été toute la semaine peu actifs et l'incertitude est demeurée de ton. Ces développements ne sont guère surprenants puisque, comme nous l'avons signalé dans notre chronique précédente, les analystes financiers canadiens sont dans l'ensemble convaincus que les problèmes inflationnistes qui se manifestent au Canada sont beaucoup plus sérieux qu'aux Etats-Unis. La situation de l'économie canadienne apparait tout au moins plus surchauffée que chez nos voisins. Seul **Greyhound Lines** a marqué des gains très appréciables. La société vient de reporter un accroissement de 45% de ses profits. A cette nouvelle, Greyhound est monté de 1 point et demi à $17.50. A cause d'une émission d'actions privilégiées convertibles, Murphy Oil et Husky Oil ont suscité beaucoup d'intérêt. Ces deux valeurs ont perdu du terrain qu'elles ont cependant commencé à regagner. Industrial Acceptance Corporation lancerait bientôt une très importante émission d'actions privilégiées. On discute encore de la possibilité d'ajouter à cette émission des warrants ou un privilège de convertibilité.

Emission

L'évenement marquant de la semaine a été la nouvelle émission du Gouvernement du Canada. L'émission de $325 millions étaient divisée en trois échéances, un an, quatre ans et 14 ans qui furent respectivement offerts sur une des bases suivantes de rendement 5.49%, 5.54% et 5.71%. L'émission a été dans l'ensemble bien reçue, les deux plus courtes échéances se transigeaient à primes de 10 cents à 1/8 de points. L'échéance de 14 ans se transigeait cependant à 1/8 -1/4 de points en dessous du prix de l'émission.

La Banque du Canada s'est portée acquéreur d'une tranche de $50 millions, et par ses opérations d'arbitrage, elle a liquidé du long terme pour racheter du court terme. Les courtiers en valeurs mobilières ont qualifié l'action de la Banque du Canada de bien réussie. Cette émission met bien en relief le désir des autorités monétaires de maintenir les taux d'intérêts hauts mais cependant de ne pas tolérer un nouvel accroissement marqué des taux, du moins pour le moment.

LOCAL A LOUER pour bureaux

- CENTRE COMMERCIAL DE ST-JEROME
- 2,000 PI. CAR. DE PLANCHER CHAUFFE
- STATIONNEMENT POUR PLUS DE 200 AUTOS
- FACE A L'HOTEL LAPOINTE

S'adresser à: **Raoul Beauchamp Sport Inc., 249 rue St-Georges, St-Jérôme, P.Q. Tel: 432-4633**

Industrial Acceptance annonce une augmentation de ses profits

Les actionnaires de l'Industrial Acceptance Corporation Limited ont été avisés aujourd'hui que les bénéfices consolidés non vérifiés, applicables aux actions ordinaires, ont été de $2,910,000 pour le premier trimestre de 1966, un accroissement de $262,000 par rapport au premier trimestre de 1965.

Alors qu'il y avait 16,076 actions de plus en circulation, le bénéfice par action a été de 49 cents, une augmentation de cinq cents sur celui de 44 cents pour la même période l'année dernière.

Au cours de son allocution, lors de la 41e assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie, J.B. Pennefather, président de l'IAC, a dit que l'augmentation des bénéfices pour le premier trimestre a été atteinte, même si les bénéfices provenant des opérations de financement de la compagnie mère ont accusé une diminution de 6.4 p.c., due principalement à la hausse du coût de l'argent. M. Pennefather a attribué l'amélioration des résultats consolidés à la tendance vers de meilleurs profits qu'a manifestée l'exploitation de Mérite, Compagnie d'Assurance, ainsi qu'à une modeste hausse des bénéfices des autres compagnies faisant partie du groupe IAC.

Perspectives

Quant aux prespectives qu'ils prévoit pour la balance de 1966, M. Pennefather a dit qu'il serait peu sage de prendre pour acquis que la même répartition par trimestre se maintiendra automatiquement au cours du reste de l'année.

Il a mentionné que les effets du coût toujours croissant des fonds empruntés ne se feraient pleinement sentir qu'au fur et à mesure que l'année s'écoulera. La proportion des pertes par rapport aux primes de Mérite était extrêmement difficile à prévoir. Il a mentionné, cependant, qu'il entrevoyait la possibilité d'un modeste accroissement des bénéfices consolités.

Le chiffre d'affaires provenant du financement des ventes pour le premier trimestre a été légèrement plus élevé que celui de l'année dernière. Le chiffre d'affaires global, y compris les prêts directs, a été contrôlé avec soin par la direction et s'est maintenu à peu près au même niveau qu'il y a un an.

Actif

L'actif total consolidé a accusé une hausse de 7 p.c. sur le total correspondant de l'année dernière, et on anticipait ce taux de croissance pour l'année entière. L'actif consolidé s'est accru de 12 p.c. en 1965 par rapport à 1964.

Afin d'augmenter le capital de base de la compagnie et de prévoir en fonction de la croissance future, les actionnaires ont approuvé une émission de $15 millions d'actions à 5 3/4 p.c. cumulatif, privilégiées et rachetables.

M. Pennefather a dit aux actionnaires que la réaction au nouveau format du rapport annuel et à son supplément avait été très favorable. Publié pour la première fois cette année, le supplément comporte des renseignements détaillés d'ordre financier et sur l'exploitation de la compagnie, afin de faciliter l'évaluation de la compagnie par les responsables de portefeuilles en placements, analystes, banquiers et courtiers en placements.

En raison du resserrement des conditions monétaires, l'impulsion du potentiel de croissance de la compagnie a subi une certaine contrainte au cours de 1965, a poursuivi M. Pennefather, mais le total des effets à recevoir ainsi que celui de l'actif ont atteint de nouveaux sommets à la fin de l'exercice.

En y ajoutant l'actif de La Souveraine, Compagnie d'Assurance-Vie du Canada, les ressources totales du groupe IAC ont dépassé le milliard de dollars pour la première fois.

Les bénéfices applicables aux actions ordinaires ont été de $2.01 par action, comparativement à $1.91 en 1964. Le montant antérieur le plus élevé avait été de $1.99, en 1961. Un dividende de $1.12 1/2 a été payé, contre $1.10 pour l'année précédente.

1965 a été la dixième année consécutive au cours de laquelle le paiement par action s'est accru, et la vingt-neuvième année à l'issue de laquelle des dividendes sur les actions ordinaires ont été gagnés et payés.

Election

Au cours de l'assemblée des actionnaires, le vice-président administratif L. E. Nichol a été élu administrateur et, lors d'une assemblée subséquente, le conseil a approuvé les nominations suivantes : K. H. MacKonald, vice-président et directeur général délégué, a été nommé premier directeur général pour succéder à M. Nichol; D. W. Maloney, vice-président — extension des affaires, a été nommé directeur général délégué — extension des affaires; R. E. Campbell, vice-président et directeur général de division, a été nommé directeur général délégué services. R. D. Stewart, C.A., vice-président adjoint, diversification des activités de la compagnie, a été élu vice-président et nommé au poste de contrôleur. B.S. Mowatt, directeur général, division de la mécanographie, a été élu vice-président adjoint.

NOMINATIONS À LA FONDERIE DE L'ISLET LIMITÉE

M. SAILLANT | G. PIETTE | J. P. MASSE | C. E. MARQUIS | E. LAFLAMME | M. BELANGER

M. Paul-Henri Guimont, président de La Fonderie de L'Islet Ltée, annonce la nomination des personnes suivantes au conseil d'administration de la compagnie. Sont déjà membres du conseil d'administration: M. Martial Bourgeois, vice-président et directeur général et M. Henri Clément, vice-président.

M. Maurice Saillant, président-fondateur de Saillant Inc., est aussi administrateur de Westburne Industries Ltd. président de la Floriculture Laurentide Inc., administrateur de l'hôpital Notre-Dame de l'Espérance, de l'Edifice Montclam Inc., de Sofinec, des As de Québec et de nombreuses autres compagnies.

M. Guillaume Piette, B.A., B.A.Sc., M.Sc.E., est sociétaire de Piette, Audy et Lepinay, ingénieurs-conseils. M. Piette est un ex-président de la Corporation des Ingénieurs du Québec, de l'Engineering Institute of Canada et du Carnaval d'Hiver de Québec.

M. Jean-Paul Massé est président de la maison Grenier, Ruel & Cie Inc. et membre de l'association des diplômés en sciences commerciales de l'Univer sité Laval.

M. Charles-E. Marquis, ingénieur, est administrateur de Frs Marquis Ltée, de la Banque d'Economie de Québec et des Immeubles Laurier Inc. Il est également membre du conseil d'administration de l'hôpital l'Hôtel-Dieu de Québec.

M. Eugène Laflamme est président-directeur de South Shore Industries Ltd., administrateur de Polymer Corporation, de l'Institut de Cardiologie de Montréal et de l'Académie de St-Louis de Québec.

M. Marcel Bélanger, M.A., C.A., est économiste-conseil, membre du conseil d'administration de la Great-West, compagnie d'assurance. M. Bélanger est aussi professeur d'économique à l'Université Laval et il a été président de la commission royale d'enquête sur la fiscalité au Québec.

La Fonderie de L'Islet Ltée qui s'associe intimement à l'essor industriel du Québec d'aujourd'hui se spécialise dans la fabrication et la distribution d'appareils électro-ménagers tels que cuisinières, laveuses, sécheuses, chauffe-eau, etc. Principal manufacturier d'appareils de chauffage à climatisation d'hiver dans le Québec. La Fonderie de l'Islet est également devenue, dans un laps de temps relativement court, une des plus importantes entreprises du pays dans le domaine des maisons mobiles, des roulottes de voyage, d'express et de cargos de type industriel. La production de fontes ductiles pour fins industrielles est aussi un marché important pour la fonderie.

Depuis 1964, La Fonderie de L'Islet a une filiale, La Métallurgie de L'Islet Ltée qui fabrique et distribue tout le matériel relatif au conditionnement des eaux et qui usine pour l'industrie des pièces en fonte, en acier ou en bronze. Grâce à l'esprit d'initiative de son conseil d'administration, et au sens de responsabilité de ses 425 employés, La Fonderie de L'Islet Ltée et sa filiale qu'elle contrôle entièrement, offrent aujourd'hui à une vaste clientèle une grande variété de produits qui leur permettent de fournir un apport important au développement économique du Québec.

Stelco déclare des ventes et une production supérieure

Les ventes et la production de Steel Company of Canada ont été plus considérables l'an dernier que l'année précédente, a déclaré M. V.W. Scully, président, à l'assemblée annuelle des actionnaires, à Hamilton.

Le nombre des actionnaires de Stelco se rapproche des 50,000 et plus de 90 p.c. des actions de la compagnie sont détenus par des Canadiens.

Bien que nous ayons dû nous occuper toute l'année de l'exécution de divers programmes d'expansion et de la mise en service de plusieurs nouvelles unités de production importantes, la production et les ventes ont atteint des niveaux sans précédent. La construction de nouveaux ateliers et l'installation d'un nouveau matériel ont empêché certains services d'atteindre leur rendement habituel et de réaliser leur programme de production. La compagnie a été obligée d'acheter des quantités importantes d'acier semi-ouvré.

Les augmentations de coûts qui ne sont pas compensées par des hausses de production entraînent inévitablement une majoration des prix. La reponsabilité de la stabilisation des coûts de production unitaires n'incombe pas uniquement à l'industrie. Le gouvernement, les syndicats ouvriers et le public doivent tôt ou tard se rendre compte que tout fardeau compromettant l'aptitude d'une industrie à répondre à l'accroissement de la demande et à surmonter la concurrence étrangère, ne peut qu'entraîner des difficultés économiques et éventuellement, la stagnation.

A Contrecoeur, la nouvelle usine à barres qui a été mise partiellement en service vers la fin de 1965, est maintenant presque terminée. Cette usine a une capacité plus grande de production de barres et profilés et offre un plus grand choix de dimensions et de qualités que l'ancien laminoir de l'usine Notre-Dame. Les nouvelles installations récemment complétées dans les autres usines de la compagnie devraient améliorer les perspectives de vente et de bénéfices pour plusieurs gammes de produits.

Plus tard, cette année, notre deuxième laminoir à fil machine, le plus moderne du genre au monde sera mis en service et augmentera considérablement la capacité de production de fil machine de haute qualité destiné à la vente ou à une transformation ultérieure, en une vaste gamme de produits de tréfilerie, dans nos usines. Les billettes utilisées par ce laminoir à fil machine seront fournies par la nouvelle installation de coulée continue à six lingotières à billettes qui sera terminée plus tard cette année, et par le laminoir à billettes déjà en service qu'on est à moderniser pour en accroître l'efficacité et la production.

Pour conserver notre position compétitive dans l'industrie sidérurgique, nous devons continuer d'accroître et de moderniser nos installations, et constamment remplacer le matériel désuet.

C'est en prévision de nos besoins de fonds futurs et du souci grandissant suscité par les restrictions de capitaux, qu'une émission de $50,000,000 de débentures avec fonds d'amortissement à 5 1/2 p.c. a été vendue à des conditions très favorables au mois de mai dernier.

M. M.Parizeau administrateur de la Laurentienne

M. Michel Parizeau l.l.l.l.s.c., vice-président et gérant général de Gérard Parizeau Limitée, courtiers en assurances, a été élu administrateur de la Laurentienne, compagnie d'assurance sur la vie. M. Parizeau est professeur d'assurances à l'Ecole des hautes études commerciales à Montréal.

Un rapport géologique: La Malbaie

Le ministère des richesses naturelles annonce la publication d'un rapport géologique préliminaire sur la région de la Malbaie, comté de Charlevoix. Au cours de l'été de 1964, Jehan Rondot, géologue au service de l'exploration géologique, a cartographié ce territoire de quelque 305 milles carrés sur la rive nord du Saint-Laurent, qui se situe à près de 80 milles en aval de la ville de Québec.

Les assises de la région, constituées en grande partie de roches précambriennes, sont surtout des roches granitiques et charnockitiques. Autour de la Malbaie et, à l'ouest, le long de la côte, le socle est constitué de grès et de calcaires d'âge paléozoïque.

Quelques indices de minéralisation de cuivre furent reconnus et des minéraux radioactifs furent découverts dans des pegmatites à Cap-à-l'Aigle, à Bas-de-l'Anse et à Sainte-Mathilde, mais en faibles teneurs. On a creusé quelques fosses dans des pegmatites blanches à muscovite, à la recherche de mica.

On peut obtenir copie de ce rapport (R.P. No 544), de même que la carte géologique qui l'accompagne (à l'échelle d'un mille au pouce), au prix de $0.50, en s'adressant au ministère des richesses naturelles, soit à son bureau principal, soit à ses bureaux régionaux.

Le profit de Dominion Corset: $349,945

La société québécoise Dominion Corset a connu une année fructueuse en 1965, selon le rapport que vient de publier le conseil d'administration, par la voix de son président, le lt-colonel L.-J.-Adjutor Amyot.

Le profit net de la compagnie, après déduction des impôts, se chiffre à $349,945, soit l'équivalent de $1.27 par action. C'est une augmentation sur l'année 1964, les profits s'étant élevés, alors à $310,476, soit $1.13 par action.

Le volume des ventes s'est établi à $9,446,706, ce qui représente plus de $200,000 d'augmentation sur 1964. Le colonel Amyot a rappelé que le conseil d'administration a amélioré le fonds de roulement de la compagnie en le portant à $3,737,750, en comparaison de $3,534,006 à la fin de 1964.

Fluctuations des bourses de Montréal et de Toronto

publiée avec la collaboration du Financial Times OF CANADA

COTE À MIDI
22 avril 1966

INDUSTRIELS

Rapport gains %	Prix/ Béne. taux	1966 haut	1966 bas	Titres	Dividendes payés 1965	Dividendes payés ind. 1966	RENDEMENT 6 mois ou dernière année fisc.	RENDEMENT 6 mois ou dernières intérim.	SEMAINE EN COURS haut	SEMAINE EN COURS bas	SEMAINE EN COURS ferme- ture	SEMAINE EN COURS varia- tions	SEMAINE EN COURS ventes 100S
4.8	12.1	13½	11¼	Abitibi P	.56	1.56	Dec .96		11⅞	11½	11¾	+ ⅛	416
1.9	7.7	6	4.70	Acklands	.10	.10	Nov .68	Feb3m .22	5⅜	5¼	5¼		59
6.5		25	23½	" pfd	1.50	1.50	Nov 9.25		23½		25		
	16.0	110⅞	93	Admiral			6Dec 6.27	Sept9m 1.52					
	6.9	15½	15½	Agnew S			May 2.26		14⅜		15½		
3.4	20.9	39¼	34	Alta Gas	1.20	1.20	Dec 1.67		35	34⅛	34½	— ⅜	45
		12	8.50	" wts					9.30	8.50	8.50	—60	48
4.9		99¼	92½	" 4¾ pfd	4.75	4.75			92¾	92½	92½	— ¾	4
5.0	13.1	19	16	Alta N Gas	.80	.80	Dec 1.22		16⅞	16½	16½	+ ½	9
2.3	16.5	11⅜	9⅞	Algoma C	.25	.25	Dec .65		10½	10⅛	10¼	— ½	31
		7.60	5.80	" wts					7.00	6.55	6.55		3
3.1	12.1	72	63¼	Algoma St	1.80	2.00	Dec 5.31		64⅞	64⅛	64¼	— ½	81
	2.1	1.90	1.05	Algonquin	.15		6Dec .51	Mar3m .09	1.05	1.05	1.05	—20	1
4.3		5	4.75	" pfd	.30	.30	6Dec 3.68	Mar3m .77	4.75	4.75	4.75	—25	1
		.55	.35	" wts							.49		
	2.9	7	2.00	Alliance Cr	.60		Aug .91	Nov3m .09	2.75	2.55	2.55	— 5	91
		.25	.24	Alpha			65Jun 1.43d				.19		
		1.50	.02	" A			64Jun 1.52d				.15		
2.1	22.3	44½	33⅜	Alumin	.82½	.90	Dec 1.93		44½	42⅞	44⅛	+ ⅞	691
3.7		47¾	40¾	" 4¼ pfd	1.70	1.70	Dec 41.63		47¾	47½	47¾	+ 1¼	85
4.8		23	21	Alcan 1st	1.00	1.00	Dec 168.46		22	22	22	+ ⅞	5
5.3		47½	42	" 2nd	2.25	2.25	Dec 56.97		43	42¾	43	+ ½	24
5.3	7.9	10½	9⅛	Ang C Plp	.50	.50	Dec 1.21		10	10	10	+ ½	1
5.1		25	22	" pfd	1.12½	1.12½	Dec 11.29				24		
5.7		42½	38	Ang T 4½	2.25	2.25	Dec 12.98		38	38	38	— 1	1x
5.3		52	47½	" 2.65	2.65	2.65	Dec 12.98		47½	47½	47½	— 2½	51
5.8		53	49½	" 2.90	2.90	2.90	Dec 12.98		50½	50½	50½	+ ½	1x
3.2	25.5	12½	12½	Ang-Scan	.40	.40	Apr .49	Oct .19	12		12½		
		24	23½	" pfd					23½	23½	23½		1
2.1	14.8	27¾	23	Anthes A	.50	.56	Dec 1.77		27	25¾	27	+ ¾	28
1.9	14.5	25	24¼	" B	.56	.48	Dec 1.77						
5.5		102	100	" B pfd	5.50	5.50	64Dec 34.81	Jun 18.47	99		100½		
5.3		102	98¼	" C pfd	5.25	5.25		Jun 18.47	98¼	98¼	98¼	— 1¾	1x
2.5	23.8	19½	18¼	Argus C	.48	.48	Nov .57		19⅜	19¼	19¼	— ⅜	21
3.9		14⅞	11⅜	" C pfd	.48	.48	Nov .57		12¼	11⅜	11⅜	— ⅜	122
5.5		49¼	44½	" 2.50	2.50	2.50	Nov 19.25		45½	44½	44½	— ¾	5
5.5		51	47	" 2.60	2.60	2.60	Nov 19.25		47	47	47		3
5.7		50½	46½	" B	2.70	2.70	Nov 18.73		47½	47	47	— ½	1
4.5	15.8	25¼	21¾	Asbestos	1.00	1.00	Dec 1.41		22½	22	22¼	— ⅛	92
5.6		10¾	10½	Ashdown A	.60	.60	6Dec 23.55d		10¼		12		
0.8		7¼	5¾	" B	.04½	.04½	6Dec .54d		6½	6	6½	+ ⅝	4
5.8	9.1	21	19	Ash Temp	1.15	1.10	6Dec 2.10		18⅜		19		
5.8				" A	6.00	6.00	6Dec 96.32		98				
6.2		10½	10½	" B	.65	.65	6Dec 9.27		10				
4.1	10.8	29¾	24⅜	Atl Sugar	1.00	1.20	Dec 2.74		29¾	28	28	— 1¼	9
5.4		23⅜	20¾	" A	1.20	1.20	Dec 17.65		23	22¾	22¾	+ ½	58
5.3		101	95	" pfd	5.00	5.00	Dec 181.48		95		96½		
4.0	17.9	6¼	5	Auto Elec	.25	.25	Dec .35		6¼	5¼	5¼	— ⅞	107
3.1	15.9	33½	26¾	Avco	1.00	1.00	Nov 2.05	Aug9m 1.26	32⅛	31⅜	32⅛	— ⅜	9

B

3.8	20.1	66¼	60	B Montreal	2.35	2.35	Oct 3.08			62¼	61	61¼	— ¾	64
3.7	20.4	77¾	68½	Bank NS	2.45	2.60	Oct 3.48			71	69½	70½		94
3.4	20.3	72	63	B Cdn Nat	2.30	2.20	Oct11m3.23			65½	64½	64½	— ½	14
3.0	23.9	17⅜	15	B D'Eparg	.48	.48	6Dec .66			15½	15⅛	15¼	— ⅛	7
3.7	19.0	52¾	45½	Bang Prov	1.70	1.70	Oct 2.45			46¾	46½	46¾	+ ¼	4
10.0	8.6			Barber Ell	5.00	7.00	6Dec 8.11			70				
		5	4.75	Barcelona						4.75	4.75	4.75		1
		2.60	1.50	Bartaco						1.50		1.65		
1.9	30.6	26	21½	Bathurst	.50	.50	Dec .85			26	25½	25⅞		15
4.7		57	52½	" A	2.50	2.50	Dec 4.59			55	53¾	54¼	+ 1¼	4
5.5		25	18½	" pfd	1.05	1.05	Dec 7.17			18½	18½	18½		1x
		12¼	9	" wts						12¼	11¾	11⅞	— ⅛	21
		8	4.00	Bay Mills			July .57d					5		
2.5		7	6	" pfd		.15	July 1.52d			6		7		
	11.4	12	10¾	Beatty			6Dec 1.05			11½		12¼		
4.9	11.8	37	30	Beav Lum	1.60	1.60	Dec 2.75			32½	30	32½		10
5.4		19	18	" A	1.00	1.00	Dec 30.94					17¾		
5.0		28¼	28¼	" pfd	1.40	1.40	Dec 70.73							
4.6	11.8	13	12¼	Beld Cort	.60	.60	Dec 1.10			13	13	13		1
5.6		15	12½	" pfd	.70	.70	Dec 3.65			15	15	15	+ 2	1x
		3.05	2.50	" wts										
	5.1	9	9	Belg Stand			Dec 1.18			9	9	9		1
6.6				" pfd	1.00	1.00	64Dec11m3.64			15		15¾		
		3.90	2.50	Bell Knit				Sept9m .27		2.85	2.80	2.85	+15	8
3.9	19.3	61	55	Bell Tel	2.20	2.20	Dec 2.92			56½	55	55⅛	— 1⅛	338
1.8	20.4	16½	15	Bicks P	.30	.30	May .82			16¾		17		
3.6	10.0	11½	11½	Biltmore	.40	.40	Oct 1.10			10¾		15		
7.0		15	14¼	" pfd	1.00	1.00	Oct 1.10			13½		16		
4.6	16.4	3.50	3.00	Blue Bon	.16	.16	Feb .21			3.45	3.30	3.30	—15	52
1.1	19.0	19¼	13¾	Bow Valley	.16	.18	May .88	Feb9m 1.05		16¾	16½	16¾		13
5.9		19¼	17⅞	" pfd	1.10	1.10				18¼	18¼	18¼	+ ¼	2
		12½	6.20	" wts						10¼	10¼	10¼	— ¼	3
5.5		51¼	49½	BowM pfd	2.75	2.75	64Dec 11.12			50⅛	50	50⅛	+ ⅛	14
	18.3	8¾	6⅞	Bowater	.41		64Dec .45			8½	8⅜	8½	+ ¼	7
3.0	9.3	10¼	9	Bowes	.30†	.30†	64Dec 1.08			9½	9½	9½	+ ½	1
	11.6	9¼	7¾	Bramalea			Nov .68			8	7¾	7¾	— ⅛	2
		3.25	2.95	" wts						2.75		2.90		
5.6		11¾	9⅛	Brazil Tr	.60	.60	64Dec .03d			11⅛	10⅜	10⅝	— ⅛	442
6.6		89	88¼	" pfd	6.00	6.00	64Dec118.06d			88		95		
		7¾	6⅛	Bridge Tk			64Dec .24d			7	6¾	7		6
6.3		48	43¾	" pfd	2.90	2.90	64Dec 5.06d			46	46	46	— 2	1x
1.4	12.4	80	73	Bright	1.00	1.00	Mar 5.97			73	73	73	— 1	1x
2.2	19.6	41	35	Brinton Cp	.80	.80	Mar 1.84			35	35	35	— 1	1x
4.5	17.8	72	69	BA Bank	2.85†	2.85	Dec 3.59			70⅛	70	70		1x
6.3	13.4	8⅛	7	BA Con	.48	.48	Feb .57	Nov9m .81		7¾	7⅝	7¾	+ ⅛	6
3.0	18.8	34	29½	BA Oil	1.00	1.00	Dec 1.75			34	32½	33¾	+ ¼	425
4.8	6.7	24⅜	20	BC Forest	1.00	1.00	Dec 2.17			20¾	20	20	— ⅜	316
4.1	1.1	19	17¼	BC Pack A	.75	.75	Mar 16.92			17¼		23¼		
5.4	9.0	19	17¼	" B	1.00	1.00	Mar 2.04			18	18	18	— ½	2
5.4	14.4	42½	37	BC Sugar	2.50†	2.15	Sept 2.75			39¾	39	39¾	+ ¼	4
5.3		19¾	18½	" pfd	1.00	1.00	Sept 8.42			19	18½	18⅝	— ⅜	4
3.2	18.0	77¼	66¾	BC Tel	2.40	2.40	Dec 4.16			75	73	74	— ¾	25
5.2		92	85	" 4½	4.50	4.50	64Dec 18.40					90		
5.0		89	87	" 4⅜ pf	4.38	4.38	64Dec 18.40					86½		
5.4		97	91	" 4¾ pf	4.75	4.75	64Dec 18.40					91		
5.3		96	90	" 4¾ 56	4.75	4.75	64Dec 18.40					89		
5.6		25	21½	" 4.84⅜	1.21	1.21						22		
5.2		104½	98¼	" 5.15 pf	5.15	5.15	64Dec 18.40							
5.5		105½	102½	" 5¾ pf	5.75	5.75	64Dec 18.40			103¾	102½	102½	— 1½	1x
5.7		110	105	" 6 pfd	6.00	6.00	64Dec 18.40			103				
		.30	.30	B Cont Oil								.39		
2.4	15.1	10½	8	B Int Fin	.20	.20	Dec .56			8¼	8¼	8⅛	— ⅜	4
		6¾	5	Brinco			Dec .06			5½	5⅜	5⅜	+ ⅛	272
5.0		22½	22	Brooke B	1.04	1.04	Jun 18.00			21		24½		
4.8	8.4	28	25	Bruck A	1.20	1.20	Oct 2.98			23		25½		
	4.8	14½	11¼	" B			Oct 2.38			11¼	11¼	11¼	— ½	1
7.1	18.5	8	7	Bulloch A	.50	.50	Dec .40			7	7	7		1
5.7	18.5	7	7	" B	.40	.40	Dec .40			7	7	7		1
4.8	95.5	10⅞	9⅛	Bulolo	.50	.50	May .11	Nov .31		10⅞	10½	10⅞	+ ⅜	24
	20.0	18	13	Burns			Dec .80			17⅛	16¼	17	+ ¼	41
5.9	10.2	8¼	7	Burr Dry A	.45	.45	66Apr .75			7	7	7	— ⅛	2

C

3.6	9.7	13	9⅛	CAE	.22½	.37½	Mar 1.08	Sept .56		10½	10	10	— ½	21
2.5	19.9	30	25⅜	Calg Pow	.62½	.70	Dec 1.40			28¼	27½	27⅞		182
4.5		102	99½	" 4½%	5.00	4.50	Dec 65.81			99½		100		
		2.15	1.75	Cal Dale			Jun .09			1.75		1.90		
				CANADA										
2.5	8.2	17	15½	Can Bread	.40	.40	Jun 1.95	Dec24w .90		16	15½	15½	— ⅜	10
5.7		50	48	" pfd	2.75	2.75	Jun 26.22			48⅛	48⅛	48⅛	+ ⅛	1x
3.7	10.9	51	40⅞	Can Cem	1.50†	1.60	Nov 3.93			43¾	42¼	43¾	+ ¾	25
5.1		27½	25	" pfd	1.30	1.30	64Nov 13.69			25½	25½	25½	— ¼	6
3.2	9.0	43	38	C Cr Stone	1.20	1.20	Dec 4.24			37		39		
5.0	10.9	24⅜	23	C&D Sugar	1.20	1.20	Sept 2.21			24⅜	24	24⅜	+ ⅜	21
2.0	15.7	46	46	Can Foils	1.35†	1.35†	64Dec 2.86							
4.8		40	27½	" A	1.35†	1.35†	64gDec 1.35			28				
		4.00	2.00	C Forging			64Dec 14.51b	Jly7m 8.91b		3.50	3.50	3.50	—50	5
		10	9	" A			64Dec 79.30b	Jly7m48.47b		2.00				
4.1	11.8	24½	21	Can Iron	.75e	1.00	Dec 2.06			24½	23½	24	— ¼	164
4.7		94½	91	" pfd	4.25	4.25	Dec 160.17			91¾	91¾	91¾	+ ½	1x
				C Machine			Jan 2.02			11				
4.4	12.8	23¼	20¼	C Malting	.90	.90	Dec 1.59			20½	20¾	20½		21

Moyennes de la semaine

	MONTREAL Indus.	Utils.	Banks	Paper	Comp.	Volume	TORONTO Indus.	Gold	B.M.	W.O.	Comp.	Volume
Lundi	169.52	148.77	124.73	119.39	161.45	1,165,000	170.34	171.45	95.57	113.09	161.65	4,898,000
Mardi	169.43	147.31	124.47	119.29	161.05	1,066,000	170.58	171.48	95.55	112.27	161.82	4,230,000
Mercredi	169.61	147.28	124.07	120.16	161.12	1,067,000	170.69	170.57	94.71	111.63	161.82	4,313,000
Jeudi	169.37	146.62	123.49	120.26	160.76	1,446,000	170.22	170.99	94.86	113.24	161.58	4,016,000
Vendredi	168.68	146.12	123.27	119.31	160.17	1,103,000	170.12	170.2	94.81	114.14	161.43	4,604,000
Samedi	—0.93	—2.73	—1.21	—1.35	—1.28			—0.73	0.50	—1.27	+0.99	—0.68
1966 Haut	174.05	161.78	138.56	147.30	166.93			178.32	187.90	96.08	117.01	165.58
1966 Bas	151.81	143.06	118.03	112.39	146.25			156.59	156.88	73.26	92.22	147.21

	NEW YORK (Dow Jones) Ind.	Rails	Utils.	65 Stks.	(Standard & Poor) Ind.	Rails	Utils.	500 Stks.	Volume	LONDON F Times Index	Kaffir Index
Lundi	941.98	262.46	140.30	337.77	98.11	52.40	70.25	91.58	9,150,000	343.1	64.6
Mardi	941.64	263.51	139.66	337.93	98.12	52.56	69.99	91.57	8,820,000	344.1	64.5
Mercred	951.28	265.97	139.45	340.72	98.69	53.34	70.19	92.08	10,530,000	344.2	64.4
Jeudi	954.73	265.92	139.45	341.35	99.09	53.31	70.33	92.42	9,560,000	345.8	64.3
Vendredi	949.83	263.98	139.06	339.47	98.11	52.96	70.42	92.27	8,650,000	348.6	64.0
Samedi	+2.06	—0.82	—1.49	+0.22	+0.30	+0.27	+0.27	+0.28		+4.6	—0.8
1966 Haut	995.15	281.64	163.32	354.21	100.60	56.60	78.20	94.06		359.1	74.2
1966 Bas	840.59	187.29	139.03	290.37	73.87	40.58	68.21	75.55		313.9	62.7

CANADIAN

3.7	14.8	330	330	C Arena	14.00	14.00	Jun 25.30			350		425		
5.4	18.0	8⅞	7	Cdn Brew	.40	.40	Oct .41			7⅞	7⅛	7¼	— 1/16	701
5.8		44¼	37	" Pfd	2.20	2.20	Oct 11.32			37½	36¾	37	— 1	8
5.8		51½	43½	" B pfd	2.65	2.65	Oct 11.32			45	44½	45	— ½	2
2.1	16.0	19⅞	16	C Br Alum	.40	.40	July 1.19	Jan .53		19⅞	18¾	19¾	+ ⅞	127
		7.60	3.65	" A wts						7.60	6.10	7.40	+115	102
		7.50	3.75	" B wts						7.50	6.10	7.25	+105	71
5.3		97¼	97¼	C Bronze pf	5.00	5.00				90		98		
5.6	8.9	14½	13	C Canners	.75	.75	Feb 1.50			13½	13¼	13½	+ 1/16	7
		8.80	6.10	C Chem wts						7.35	6.45	7.15	+80	161
	5.7	9¾	9¾	C Conv A			64gDec 1.50			8		9		
	3.8	25¾	25¾	" B			64gDec 6.83			18				
		.87	.63	C Curt W			Dec .01			.66	.63	.63	— 3	112
		4.95	3.35	C Dredge			6Sept17m5.46d	Apr7m.95d		4.90	4.60	4.75		17
	10.0	5¼	5	Cdn Food			Oct .50			4		5		
5.7		55	51⅛	" 1st	3.00	3.00	Oct 19.84			51⅛	51⅛	51⅛		1x
5.8		55	51⅝	" 2nd	1.50	3.00	Oct 19.50			51⅝		52½		
1.9	28.3	12	7	C Found	.20	.20	Nov10m .38			10	10	10	— ¾	6
7.1		17½	16½	" pfd	1.20	1.20	Nov10m2.43			17¼	17¼	17¼	+ ¼	3
1.9	25.5	60	52½	C Gen El	.92½	1.00	Dec 2.09			53½	53½	53½		1x
2.4		57	51	" pfd	1.25	1.25	Dec 27.35			53¼	51	51	— 2	8
3.2	28.3	62½	55¼	C Gen Inv	2.20	1.80	Dec 1.99			54½				
8.4	11.9	12½	10¼	C G Sec A	.90	.90	64Dec .90			11	11	11	+ ¼	5
4.7	21.1	19¾	19	" B	.90	.90	64Dec .90			19		20		
		5¾	3.60	C Goldale			64Dec .01			5¼	5	5		6
1.9	12.0	29½	25	C Hy Carb	.45	.50	Mar 2.16	Dec9m 1.47		26	25	25	— 1	17
5.6		20¾	19⅜	" pfd	1.10	1.10	Mar 10.30	Sept6m 2.17		18½		20		
2.6	9.6	23½	23½	C Ice Mach	.40	.60	Dec 2.46			24		28¾		
5.8	13.9	14¾	14¾	" A	.90	.80	64Dec 1.00			14¾	14¾	14¾		2
3.7	19.6	70½	62¾	CImpBCm	2.45	2.45	Oct 3.34			67	65½	65⅞	+ 1/16	65
3.8	12.7	14½	11¼	C Ind G&O	.25	.50	Dec 1.04			14½	12¼	14½	+ 1¼	822
4.4		13⅜	12	" pfd	.27½	.55				13½	12½	13⅛	+ ⅜	4
3.4	19.2	20½	17⅞	C Indus	.65	.65†	Dec .99			19	18½	18½	— ½	54
4.6		81	80	" pfd	3.75	3.75	64Dec 208.67	Jun 119.42		80	84	80		1x
4.8	20.9	31½	30½	C I Inv T	1.45	1.41†	Dec 1.45			31½	31½	31½	+ 1	1x
5.4		93	92	" pfd	5.00	5.00	64Dec 22.83	Jun 11.91		93	93	93		1x
3.8	6.6	32¼	25	C Int Pow	1.00	1.00	64Dec 3.98	Sept9m 2.98		26	25	26	— ¼	37
		19¾	18¾	" pfd	3.00	3.00	64Dec 24.85	Sept9m18.63		19	18¾	19		6
3.3	18.8	3.20	2.75	C Interurbn	.10	.10	64Aug .16			3.20	3.00	3.20	+20	6
3.4	17.7	8⅛	6¼	C Marconi	.22½	.25	Dec .41			8	7¼	7⅞	+ ⅜	373
4.7	14.8	68⅝	58¼	CP Rlwy	2.75†	2.80	Dec 4.05			60	58¼	59¼	— 1⅜	300
		9½	8⅜	" pfd				Jun 14.81		8⅞	8⅝	8⅝		102
5.0	13.8	13¼	11½	C Pat	.60	.60	Dec .86		

Pour le premier trimestre

Le profit net de Chemcell s'est établi à 19 cents par action

Le profit net de Chemcell (1963) Limited pour le premier trimestre de 1966 s'établit à $2,700,000 ou 19 cents par action ordinaire, au regard de $2,839,000 ou 20 cents par action ordinaire pour la période correspondante de 1965, a déclaré aujourd'hui M. Robinson Ord, président de la compagnie, à l'assemblée annuelle des actionnaires.

Les ventes du premier trimestre de 1966 se sont élevées à $27,224,000 en comparaison de $27,460,000 au cours du premier trimestre de 1965. Malgré une diminution causée par un moindre volume de ventes de certains tissus synthétiques, les marges de profits au niveau de l'exploitation ont accusé un progrès marqué. Le profit d'exploitation avant amortissement fut de $7,997,000, une augmentation de $157,000 sur celui de l'année précédente. Une campagne de réduction des frais d'exploitation à travers l'organisation favorise cette amélioration des profits d'exploitation qui, vraisemblablement, se poursuivra l'année durant.

Expansion

Le programme d'immobilisations de la compagnie, au montant de $35,000,000 cette année, fut revisé à lumière des propositions budgétaires du Ministre des Finances et de la préoccupation générale, à laquelle la compagnie adhère, de freiner l'essor de l'économie canadienne. Présentement, il n'est pas possible de différer ou ajourner le programme d'expansion de 1966 sans en augmenter les frais. Néanmoins, l'exécution de plusieurs projets de moindre ampleur peut être retardée.

Se référant aux principes directeurs exposés le 31 mars par le Ministre du Commerce à l'égard des filiales des sociétés étrangères M. Ord affirmait que Chemcell, à laquelle la Celanese Corporation participe dans une proportion de 57 pour cent, est un exemple frappant de l'avantage que le Canada retire des investissements étrangers. "Depuis longtemps la Celanese Corporation a pour ligne de conduite en matière de placements à l'étranger de faire de ses filiales de bons citoyens des pays dans lesquels elles exercent leur activité," signalait M. Ord.

Chemcell, dont la croissance est notoire et qui a continuellement accru ses investissements, ne constitue pas une image fidèle de la Celanese Corporation: nombre de ses produits diffèrent de ceux de la compagnie-mère. Depuis plusieurs années, la compagnie recherche des marchés d'exportation et, en 1965, ses exportations comptaient pour 19 cent de ses ventes.

La compagnie, ajoutait M. Ord, constitue un exemple comme transformateur de matières premières canadiennes à divers degrés et, dans plusieurs cas, elle a établi des fabriques canadiennes d'outillage que requiert son activité à ce titre. En matière de recherches elle a progressivement étendu ses installations. Présentement, elle construit à Drummondville, Québec, un nouveau centre technique et projette un établissement de recherches à Montréal.

En ce qui concerne le réinvestissement de ses bénéfices, la compagnie a pour ligne de conduite de conserver un sain équilibre entre le versement de dividendes et la retenue de capitaux pour financer son expansion. Chemcell compte plus de 20,000 actionnaires, dont la plupart sont des Canadiens, et la majorité de ses dirigeants et officiers son Canadiens. A titre d'exemple de l'appui que la compagnie accorde aux objectifs nationaux, M. Ord citait le programme de Chemcell d'aide à l'éducation aux niveaux universitaire et post-universitaire.

M. Ord signalait également la préoccupation de la compagnie à l'égard de l'importation de textiles de pays où les gages sont minimes. Il exprimait l'espoir que le gouvernement canadien réussirait à persuader les Japonais de consentir à restreindre et ordonner leurs expéditions.

Noms

Les actionnaires ont autorisé l'élimination de la mention "1963" du nom de la compagnie et de désigner celle-ci en anglais et en français respectivement sous le nom de Chemcell Limited et Chemcell Limitée. On s'attend que des lettres patentes supplémentaires confirmant ce changement de non seront émises avant la fin de mai 1966. Les actionnaires ont aussi approuvé la nomination de deux nouveaux administrateurs au conseil. Ce sont MM. C. S. Malone, vice-président exécutif Chemcell, et Lester B. Johnson, vice-président exécutif, Celanese Corporation.

Chemcell est un manufacturier canadien de produits chimiques et textiles très diversifiés dont la gamme s'étend de produits chimiques organiques et inorganiques, et de plastiques, à des fibres, tissus et tapis. Elle emploie quelque 7,000 personnes et exploite des fabriques à Edmonton et Two Hills, en Alberta et à Drummondville, Sorel, St-Jean, Coaticook, Montmagny et Valleyfield, au Québec.

Résultats...

NORTHERN ELECTRIC
Exercice clos

31 décembre	1965	1964
Profit	$,160,179	$1,078,707
Par action	$46cents	$39cents

CANADIAN NATURAL WESTERN GAS
Exercice clos

31 décembre	1965	1964
Profit	$2,935,139	$2,609,129
Par action	$1.40	$1.22

TORONTO IRON WORKS
Exercice clos

31 décembre	1965	1964
Profit	$ 769,330	$ 340,542
Par action	$5.77	$2.55

LEVY INDUSTRIES
Exercice clos

31 décembre	1965	1964
Profit	$1,677,712	$ 361,396
Par action	$1.08	$0.08

NORTHERN TELEPHONE
Exercice clos

31 décembre	1965	1964
Revenu Profit		

INTERNATIONAL BRONZE POWDERS
Exercice clos

31 décembre	1965	1964
Profit	$ 395,838	$ 426,147
Par action	$2.45	$2.76

L'Hydro adjuge des contrats de $4,400,000

L'Hydro-Québec a accordé des contrats d'une valeur globale d'environ $4,400,000 dont la presque totalité porte sur l'achat de poteaux et de conducteurs.

Six compagnies se partagent les commandes de câbles d'un prix total de $2,279,000. Un contrat de câble sous plomb isolé au papier imprégné pour le stock de l'Hydro a été divisé entre : la Northern Electric Co. Ltd ($503,-130); Phillips Cables Ltd ($497,-234); Pirelli Cables Ltd ($496,-127.70); Canada Wire & Cable Co. Ltd ($495,034) et les Câbles Industriels Ltée ($93,555). Cette dernière compagnie partage, de plus, un contrat de câbles triplex aluminium et ACSR pour Victoriaville ($43,408.50) avec l'Aluminum Co. of Canada Ltd ($21,-323.90). Celle-ci assurera également une commande de conducteur en aluminium, de câble triplex et quadruples de ($43,340.32) pour Trois-Rivières tandis que Northern Electric Co. fournira du câble de téléphone pour le Centre des Services ($43,399.50) et Canada Wire & Cable Co. du câble d'aluminium MCM pour $92,-457.84 destiné aux postes de Lévis et Manicouagan.

Deux contrats de poteaux de cèdre rouge de Colombie ont été accordés aux trois fournisseurs suivant: Thibaudeau & Frères, de St-Georges de Beauce ($190,110.50 et $184,113.50); Domtar Chemicals Ltd de Montréal ($181,935 et $18,370) et B.J. Carney Co. Ltd, également de Montréal ($135,-156 et $88,616). Un troisième contrat de poteaux en cèdre blanc de l'Est a été partagé entre: Lagueux & Frères Inc. de Québec ($39,865); Jos-H. Blanchet & fils Ltée de St-Pamphile ($47,735) et Thibaudeau & FrèreSt-Georges de Beauce, pour $45,530.

Quatre compagnies montréalaises se sont vu attribuer deux contrats de compteurs électriques divers, l'un pour St-Hyacinthe, l'autre pour Chicoutimi de la façon suivante : Sangamo Co. Ltd ($80,808 et $22,554); Canadian General Electric Co. ($63,723.50 et $22,514.50); Canadian Westinghouse ($39,454.50 et $8,170.50); Ferranti-Packard Electric Ltd ($38,654.50 et $8,170.50).

Une commande de transformateurs d'intensité et de tension pour les magasins de l'Hydro-Québec a été répartie entre : Ferranti-Packard Electric ($34,971.66); Sangamo Co. Ltd ($37,478.04); Canadian General Electric Co. Ltd ($31,888.08) et Canadian Westinghouse Co. Ltd ($33,600.81). Ces deux dernières compagnies fourniront (pour $86,030 et $ 20,072) conjointement avec Les Transformateurs de Québec ($28,375) des transformateurs de distribution pour le poste de Chicoutimi.

Byron Jackson of Canada Ltd a reçu un contrat de pompes verticales d'eau de service avec moteurs d'entraînement pour la somme de $44,400; Canadian Westinghouse Co. Ltd, de Lachine, une commande des stations de pression et de désurchauffage pour $39,022; Warco Equipment Ltd., de Dorval, une commande de séparateurs de sédiments de $19,321 et Golden Eagle Refining Co. Ltd fournira de l'huile de chauffage No 2 jusqu'à concurrence d'une somme de $33,-400. Ces quatre contrats de fourniture sont destinés à la centrale de Tracy.

La Société Labrador

La Société de financement Labrador Inc. a continué son expansion au cours de 1965 alors qu'au 30 juin dernier la somme totale de ses effets à recevoir atteignait le chiffre record de $25,364,322. Un léger fléchissement a été marqué par la suite pour donner un encours de $24,645,042 en fin d'exercice. Ces résultats représentent cependant une hausse de 30 pour cent sur ceux de l'année précédente alors qu'à la fin de l'année, les effets à recevoir s'élevaient à $18,902,596. Le second semestre de l'année a été caractérisé par la présence de difficultés tout à fait inusitées provenant du manque croissant de capitaux disponibles et du climat d'incertitude crée dans notre industrie par la déconfiture d'une importante compagnie de finance canadienne.

Malgré ces difficultés, les résultats obtenus ont été satisfaisants alors que les bénéfices nets disponibles pour les actions de classe A et de classe B sont passés de $234,142, en 1964, à $329,973 cette année. Aux fins de préparer l'expansion future, la Cie s'est préoccupée, durant le premier semestre de l'année, d'augmenter ses disponibilités en augmentant l'encours des actions de classe A et en vendant une nouvelle émission d'actions privilégiées

Pendant la même période, les administrateurs ont pratiqué une politique d'augmentation des réserves pour pertes et ils ont maintenu à un niveau stable la somme des revenus différés de façon à commencer le présent exercice dans une position financière solide. Malgré l'effet exercé par ces mesures sur les bénéfices et la hausse substantielle du nombre d'actions en cours, il a été possible de maintenir le gain par action de classe A à un niveau presque comparable à celui de l'exercice précédent, soit de 92 cents comparativement à $1.00 en 1964.

MARION, ROBIC & ROBIC

ci-devant

MARION, MARION

fondée en 1892

- Brevets d'invention
- Marques de commerce
- Droits d'auteur en tous pays

2100, rue Drummond
MONTRÉAL 25
Tél.: 288-2152-53-54

FONDS MUTUELS

Service de F.I. Dupont & Co.

Affiliated Fund Inc. Com	9.23	9.99
American Business Shares	4.17	4.51
Andreae Equity	3.40	3.72
All Canadian Com.	7.69	8.43
All Canadian Div.	9.93	8.43
American Growth	6.21	6.79
Associated Investors	5.81	5.87
Beaubran Corp.	40.25	43.71
Boston Fund Ltd.	9.82	10.73
Bullock Fund Ltd.	15.75	17.26
Canada Growth Fund	6.14	6.75
Canada Security Fund	4.87	5.35
Can. Gas & Energy Fund Pfd.,	10.09	11.06
Canadian Investment Fund	4.08	4.48
Canadian Trusteed Inc. Fund..	4.83	5.28
Canafund Co. Ltd.	53.19	55.85
Champion Mut. Fund of Can..	7.38	8.02
Collective Mutual Fund	6.45	7.01
Commonwealth Intl.	10.74	11.77
C. I. Leverage	10.55	11.56
Corporate Investors	5.82	6.36
Diversified Inc. Shares "A"	30.55	–
Diversified Inc. Shares "B"	6.11	6.71
Dividend Shares	3.79	4.16
Dominion Compound Fund	4.42	4.80
Dom. Compound F. (non-res).	4.24	4.61
Dominion Dividend Fund	3.37	3.66
Dreyfus Fund Inc.	27.72	30.25
Dynamic Fund	13.19	13.32
Dominion Equity Inv. Ltd.,	–	–
Entarea	15.28	15.43
European Growth Fund	6.72	7.34
Federated Financial	4.95	5.41
Federated Growth	7.47	8.16
Fonds Collectiv "A"	7.18	7.81
Fonds Collectiv "B"	5.47	5.64
Fonds Collectiv "C"	8.60	9.35
Fonds Mutuel Adanac	2.96	3.23
The Fraser Fund Ltd.,	11.52	11.58
G.I.S. Compound	9.01	9.85
G.I.S. Income	4.38	4.79
Growth Equity Fund	5.59	6.11
Growth Oil & Gas	12.65	–
Guardian Growth Fund	4.71	5.12
Incorporated Investors	–	–
Investors Growth	9.57	10.40
Investors International Mutual	6.30	6.85
Investors Mutual of Canada	5.16	5.61
Keystone Custodian S-1	25.00	27.28
Keystone Custodian S-4	7.38	8.06
Keystone Custodian K-2	7.54	8.23
Le Fonds Desjardins "A"	4.96	–
Le Fonds Desjardins "B"	4.87	–
Le Fonds P. E. P.	4.29	4.66
Mass Invest. Trust	17.23	18.83
Mass Invest. Growth Stocks	11.50	12.56
Molson M. Fund	4.24	4.34
Mutual Bond	8.35	8.75
Mutual Accumulating Fund	–	5.83
Mutual B I F	5.54	5.81
Mutual Income Fund	6.50	–
Natural Resources	–	–
One William Street	17.02	–
Prêt et Revenue Mutuel	7.36	8.04
Provident Mutual Fund	6.30	6.86
Putnam Growth Fund	13.27	14.50
Radisson R. I.	4.79	5.26
Regent Fund Ltd.	8.59	9.39
Research Investing Corp.	17.61	19.25
Exec. Fund of Canada Ltd.	6.91	7.57
Television Electronics	–	–
Timed Investment Fund	6.76	7.27
United Accum. Fund	9.85	–
Universal Svgs. Eqt. Fund Ltd.	5.45	5.96
Wellington Fund Inc.	14.40	15.70
Western Growth Fund Ltd.	5.61	6.13

CHANGE

Service de la BCN

Afrique du Sud	1.51
Allemagne	.2679
Angleterre	3.0105
Argentine	.0058
Australie	2.41
Autriche	.0417
Belgique	.0265
Brésil	.0005
Chili	.2645
Danemark	.1562
Espagne	.0180
Etats-Unis	1.07 13/32
France	.21935
Hollande	.2976
Italie	.001721
Japon	.002981
Mexique	.0861
Norvège	.1508
Nouvelle-Zélande	3.0009
Pérou	.0403
Suède	.2077
Suisse	.24845
Tchécoslovaquie	.19
Vénézuela	.2397

Domtar construira une usine de poudres métalliques à Ridgway

Le 1er novembre prochain, Domtar Chemicals Inc. commencera à produire des poudres métalliques à Ridgway, Pennsylvanie. La nouvelle a été annoncée par la compagnie au cours de cérémonies qui ont marqué le début des travaux de construction d'une nouvelle usine de $3,000,000.

L'usine d'un étage couvrira une superficie de 42,000 pieds carrés. Trois compagnies participeront à sa construction; ce sont les compagnies Ridgway Industrial Development Corporation, Pennsylvania Industrial Development Authority et Commonwealth of Pennsylvania.

L'usine de Ridgway, située à 125 milles au nord-est de Pittsburgh, sera administrée par la division des poudres métalliques de Domtar Chemicals Inc., une nouvelle filiale de Domtar aux Etats-Unis.

Les architectes Hunter, Campbell et Rea d'Altoona, Pennsylvanie, dirigeront les travaux de construction de concert avec le service central de génie de Domtar. Monsieur Cliff Hayes de Pennsylvanie est chargé de la distribution des tâches à Ridgway, tandis que monsieur W.E. (Genne) Kenney, du service central de génie de Domtar, dirige toutes les phases de la construction de l'usine.

Complexe

L'usine comprendra, outre les bureaux et les laboratoires, des installations pour la fusion et la pulvérisation électriques, de même que pour la décarburation, le recuit, l'alliage, l'entreposage et l'expédition.

Un équipement d'une valeur de plus de $1,000,000 a déjà été commandé en majeure partie selon les données fournies par Domtar. L'usine de Ridgway profitera ainsi des procédés uniques que Domtar a établis pour la production des poudres métalliques.

L'équipement principal comprend un four de fusion à arc-direct d'une capacité de 20 tonnes et permettant la fonte, l'affinage et l'alliage; des installations de pulvérisation à l'eau sous forte pression; des fours de décarburation et de recuit; des mélangeurs de capacités maximales de 30,000 livres.

L'usine de Ridgway permettra à Domtar Chemicals, une des principales compagnies à produire des poudres de fer, de desservir ses clients américains plus rapidement et plus efficacement.

MINES ET PÉTROLES

	Sales 100s	High	Low	Close	Net Chge.	—1966— High	Low
Acadia	299	6	4½	6	+1	7½	4½
Accra	963	19	18	18½	+½	21	17
Acme	439	34	31½	32		36	18
do rts	3151	1	½	½		1½	½
Advocate	55	430	415	425		530	415
Aetna	22	125	120	125	—4	139	120
Agnico	253	170	145	150	—5	170	120
Agassiz	6501	52	30	50	+19	52	28
Ajax	530	12½	11½	12½	+1	13½	6
Akaitcho	40	67	64	64	—1	69	55
All Pitch	130	17½	17	17	—½	24½	16
All Rox	20	22	22	22	+1	30	18½
Aimray	68	455	430	435	—10	510	415
Alscope	1051	265	216	237	+24	265	151
Alsof	25	9	9	9	+1	12½	8
Amalg B B	200	27	24	26	+½	28	16
Amalg Lard	86	27	24½	26	+2	34	18½
Ameranium	45	4	4	4		6	4
Am Leduc	7564	33½	26	27	+2	45	15
Anchor	163	16	14	14½		17	12
Ang Am M	332	124	116	118	+3	200	100
Ang Rouyn	106	260	242	245	—17	295	235
Ang Untd	236	81	75	76	—4	117	63
Ansil	372	14	14	14	+1	21	12½
Anthonian	350	17½	15	17		19	7½
Area	452	120	100	110	+8	120	74
Argosy	91	36	31½	31½	—3½	59	27
Arjon						17	8
Armore	181	25	24	24	—1	35	22
Arno		4½		5		9½	4
Asamera	875	515	400	405	+40	515	208
Ass Arcad	399	31	29	29½	—1	36	23½
do wts						6½	½
Atlan Cst	186	175	160	160	—13	184	144
Atlan Mines	18	25	25	25		29	22
Atlas Yk	85	9½	7½	9	+1	9½	5
Augustus	72	51	50	50	+4	53	40
Aunor	5	315	310	315	—5	360	300

B

Baker	20	7	7	7		7	6½
Band-Ore	1125	19	17	17		26	16
Banff $	208	19½	17	18½	+⅜	19¾	775
Banff new $	78	16½	14½	15¾	+½	16½	13⅜
Bankeno	201	120	105	110	—5	148	36
Bankfield	1368	21	15	20	+2	33	13
Barex	65	44	42	42	—2	44	41
Barnat	87	62	61	62	—1	70	60
Barvallee	10	4	4	4		7	4
Barymin		26½		28		34	26½
Baska	345	14½	13	14	+1	18	12
Bateman	174	7½	7	7		13	6
Beattie Duq	34	20	20	20		23	15
Beaufo	40	5	4½	5		13	4
Belcher	98	56	52	55	—1	59	40
Belleterre	116	29	27	28		35	27
Bethlehem	92	655	625	625	—25	660	550
Bidcop	50	8	7½	8	—½	11	7
Big Nama	269	53	51	52	+1	57	47
Black Bay	344	14	12	13	—½	23	9½
Black Hawk	656	127	112	127	+7	310	95
Black Riv	180	22	20	20		36	17
Bluewater	70	22	21	22		35	18
Bornite	120	6	5	5	—1½	7½	5
Bounty	11	22½	22½	22½	—1½	29	22
Bralorne	1115	370	300	360	+5	465	270
Brailsaman	35	75	75	75	+6	75	60
Broulan	88	20	19	19	—2	25½	16
Bruce Prost	205	14	10½	13	—1	15½	10½
Bruneau	527	27	23	25	—2	27	20
Brunswick $	59	14¾	13⅝	13⅝	—⅜	16¾	13¼
Bunker	313	33	31	32	+1	40	30
Burnt Hill	178	42	38½	40		47	25
Burrex						42	5

C-E

Cable	14	12	11½	12	—3	16½	11½
Cadamet	86	9½	9	9		12½	8
Calvert	386	34	32½	32½	—1½	36	29
Cam	2610	46	37	42½	+5½	51	15½
Camerina		280		285		285	270
Camflo	138	345	330	340	—5	365	315
Camp Chibs	251	12¾	11	11½	—1¼	13¼	700
Camp R L $		21		25		22½	18⅞
Canter		98		99		114	80
Can Sthn	633	350	310	335	+25	350	210
Can Tung	824	288	210	210	—80	330	140

CANADIAN

C Delhi	11	295	260	275	+5	315	269
Do wts	1	80	65	80		85	60
C Dyno	388	191	175	180	+10	191	154
C Export	218	415	350	355	+55	535	255
C Faraday	200	415	370	380	+70	415	300
C Gridoil	49	480	460	480	+5	700	450
C High Crst	289	57	48	48	—9	120	28
C Homestead	58	275	266	266	+1	310	155
C Jamieson	112	140	136	136	—14	160	107
C Keeley	689	13	12	13		18	11½
C Lencourt	731	24	19½	22½	+3	24	17
C Long I	65	30	29	29	+½	32	17
C Magnesite	25	80	72	72	+5	100	65
C Malartic	247	13	11	12	+1	14½	10
C Su'rior $	106	22⅜	20½	23¼	+1	24⅝	19⅜
Candore	1421	19½	17	18		20	12½
Cantri	1121	39	24	24	—½	50	22
Captain	610	23	18½	18½	—1½	51	14½
Carbec	145	17	15½	15½	—½	17	10
Caribco		45		58		64	40
Cartier		9		12		13	5
Cassiar $	27	15⅜	15¼	15¼	+⅛	15⅞	14⅛
Castle		33				31	21
Cen Del R $	23	12⅛	11⅜	12⅛	+¼	14¼	10⅞
Cent Pat	102	193	184	190	+9	199	155
Cessland	584	700	600	695	+100	775	490
Charter	74	440	400	400	—20	690	295
Chemalloy	162	120	102	110	—5	159	102
Chesterville	710	23	21	22		38	17
Chib Kay	337	27½	26	26½	—½	30	20
Chib Copp	130	7	6	7	+1	7½	6
Chi'gamau	729	77	68	75	—2	83	48
Chieftain	27	800	770	770	—20	1375	675
Chimo	336	142	135	135	—7	170	121
Chipman	4105	25	20	25	+4½	25	13
Chromium	5	175	165	165		195	141
C I Gas & Oil						700	450
Coastal M	180	23	21	21	—2	35	18½
Cochenour	2	440	405	420	—15	590	450
Coin Lk	318	44	42	44		75	32½
Com Metal	127	27	25½	25½	+½	31	22
Com O & G	190	38	33	35	—2	46	29
Cominga	15	15	15	15	—1	17	12
Commercial		51				172	25
Com'wealth	2	505	505	505	+20	595	345
Coniagas	135	79	74	74	—4	110	75
Coniarum	8	27	27	27		29½	24
Conigo	211	30½	21	21	—1	32	20
Con Key	78	11	10	10	—1	14½	9½
C Shawkey	1440	56	43½	43½	—4	89	20

CONSOLIDATED

C Bellekeno	227	11½	11	11	—½	18	9
C Brewis	65	27	24½	24½	—2½	29	23
C Call Flin	146	14½	12	12	—1½	18½	8½
C Cancrama	21	26	24	26	+4	27	22
C E Crest		61		80		95	80
C Gillies Lk	630	7	6½	6½	—½	11	5½
C Golden Arr	65	25	23	25	+2	28	21
C Hallilwell	6779	154	125	133	—3	179	48
C Manitoba	278	45	38	42	+2	50	35
C Marbenor	147	450	415	450		550	330
C Marcus	21	59	55	55	—2	85	49
C Mogador	45	20	20	20	—1	27	20
C Mogul	387	375	340	350	+5	445	320
C Monpas		5		7½		10	5
C Morrison	467	217	191	210	+5	276	175
C Mosher	7	103	102	102	+1	115	100
C Negus	133	20	17	18	—1½	25	14½
C New Pac	135	70	60	67	+2	82	31
C Nicholson	171	18	17	17½	+½	22	11½
C Pershcourt		11		14		16	12
C Q Smelt	7	71	71	71	—4	26	57
C Q Yk		5½		6½		11½	4½
C Rambler	156	274	260	260	—13	281	213
C Red Poplr	150	15	14	14½	—½	19½	7
C Virginia	94	49	43	49	+½	49	30
C West	18	160	158	160		170	139
Conwest	42	775	745	765	+15	825	625
Coppercrp	3143	124	104	112	+8	124	66
Copperfield	339	163	156	160	—1	168	129
Copper Man	850	16	14½	15½		20	12½
Copperstrm	65	9	8	9		13	8
Coulee	2082	79	62	63	—12	93	24½
Courvan		22		24		29	20
Cowichan	757	100	93	100	+3	109	78
Craigmont $	192	14½	13¼	14	+¾	14½	11½
Crestland	58	31	28	28		37	25
Crownbridg	195	35½	34	34	—1½	37	29
Crowpat	1635	15	12	13	—1	18	7½
Crusade	5	25	25	25	—1	38	18
Daering	448	18	16½	17	—1	21	12½
Dauphin	20	19½	16	16	+1	25	15
D'Aragon	115	20	18	18	—1½	21½	16
Deer Horn	96	35	34	34	—2	39	30
D'Eldona	2489	66	55	58	—3	355	51
Delhi Pac	155	19½	16	16½	—½	19½	16
Delta	75	16½	12½	16½	+4	18	11
Denison $	204	49	46⅞	48	—¾	49	35½
Dev Palm	6	206	206	206		210	153
Devil's El	5225	56	28	34	—15½	56	22
Dickenson	15	480	475	475		555	450
Discovery	51	219	210	210		290	199
Doison	1825	54	42	46	—6	74	35
Dome M $	2	40⅜	40⅜	40⅜	—⅛	44¼	38½
Dome Pete $	16	16⅜	16	16⅜	+¼	19¾	12⅜
Domin Ex	383	20	18	18	—3	22	13
Dom Lshids	598	35	31	32	—1	39	18
Donalda	248	15	13	13	—1	41	13
Dumagami	1	50	50	50	—2	57	49
Dumont	300	35	32	32½	+½	48	31
Duraino	717	64	54	59	+3	65	35
Duvan	336	18	16	16	—1½	35	7½
Dynamic	1028	450	410	425	—10	490	137
E Amphi						10	4½
E Malartic	33	165	155	165	+5	173	150
E Sullivan	450	930	895	925	+15	930	820
E Ventures	115	29	25	25	+1	30	22
Empire O	718	24	20	23	+3	28	18
Equity	1151	75	71	72		95	72

F-I

Fab	105	20	19	19	—2	30	18
Fano	45	7	6½	6½		10	6½
Fargo	92	345	325	335	+25	340	275
Farwest	211	13	12	12½	+½	16	11
First Marit	135	455	445	445	—5	520	390
First Orena	20	32½	32	32	—2½	54	30
Flint	35	20	19	19½	—1½	25½	16
Fontana	70	6	5½	6		11	5
Ft Reliance	83	50	45	49	+4	51	40
Fox Lk	600	20	17	18	—1½	26	17
Francoeur	477	13	11½	13	+1	14	10
French	88	450	435	450	+15	495	380
Frobex	109	112	103	103	—4	120	85
Fundy	85	4½	4½	4½	—½	6	4
Futurity	407	127	111	120	—3	127	65
Garney	142	78	73	78	+1	79	54
Genex	2436	49	43½	47	+3½	52	36
Ghislau	135	20	18	18	—1	24	18
Gnt Mascot	10	115	110	110		145	103
Gnt Yk $	148	11¾	11¼	11¾	+⅞	15¼	10¾
Glacier	180	11	10½	10½		17	10½
Glen Lk	22	140	130	140	+5	185	125
Glenn	137	14	13	13	+½	17½	12½
Goldray	73	57	55	56	—2	54	50
Gold Rim	1866	45	35	42	+4	46	24½
Gortrum	130	325	300	300	—25	345	270
Granby $	1	35	35	35	+7½	35	27
Grandore	2639	92	51	57	—21	92	40
Do rts	2651	41	10	10½	—19	41	1½
Grandroy	126	26	24	24	—1½	35	21½
Granduc	107	405	395	400		495	315
Granisle	193	575	535	555	—5	605	355
Gt Cdn Oil $	625	11⅞	11⅝	11¾	—⅛	14⅜	11¼
Gt Plains $	28	13½	13	13	—¼	14	10¾
Gt W Mines	131	175	160	170	—9	215	125
Green Pnt	2785	142	100	111	—29	145	50
Guli-Pac		28		28		35	15
Gulch	126	9½	7½	7½	—1½	12	7
Gulf	100	10	9	9½	—½	14	9
Gunnar	79	199	192	193		240	190
Hallnor	2	260	260	260	+2	275	255
Hard Rock	148	12	11	12	+½	14	11
Hasaga	35	14½	14	14		17	14
Hastings	30	250	235	240	—10	270	225
HeadwyRI	5224	43½	35	36	—4	45	12
Heath	422	8½	7½	8		13	6½
High Bell	13	750	725	750	+25	945	700
Hollinger $	183	25¾	25⅛	25½	+¼	28⅛	23½
Hud Bay $	52	85½	83	84¼	—1	86½	77⅛
Hugh Pam	13	7	7	7		10	7
Hydra	68	87	80	81	—4	202	80
Int Atlas		95		99		175	95
Int Bibis		81		85		202	80
Int Ceramic	60	7	7	7		10	6
Int Helium	2555	235	200	211	—6	235	124
Int Kenville	165	23	20	20	—2½	34	20
Int Norvalie	72	27	24	27	+1	30	25
Intp Dredg	475	14	13½	13½	+½	21	13½
Irish	995	30½	27½	27		30½	22
Iron Bay	126	255	251	252	—8	285	225
Iso	60	180	173	176	—2	225	160
Israel		7½		11		16	4

J-M

Jacobus						18½	10
James Bay	206	26	23½	25½	+1½	55	22
Jaye	13084	36	30	34	+14	35	18½
Jelex	783	48	45	46	+½	53	28
Joborke						14	6
Joliet	332	36	30	32	+1	43	28
Jonsmith	658	22	20	21	—2	45	19
Joutel	183	105	100	102	+2	123	91
Jowsey	204	86	78	78	—8	95	55
Jubilee	162	245	230	230	—10	325	165
Kam Kotia	114	455	425	425	—30	460	400
Kelly-Des	1057	80	65	79	+10	80	47
Keltic	270	26	24	24	+1	49½	22
Kerr Addi $	803	13¼	12¼	12⅜	—⅜	13¼	915
Key Anacon	312	289	250	270	—3	310	210
Kiena	121	63	60	62	—2	136	40
Kilembe $	4	22	20¼	20¼	—2¾	23⅛	16¾
Kirkland	74	12½	12	12½		16	11
Kontiki		8½		10		12	6
Kopan	200	15	13	14	—½	16	12
Labrador $	22	31½	30	30½	—2½	35	30
Laduboro	150	75	72	73		75	40
Lk Dufau $	216	12⅛	11¾	11¾	—¼	14⅞	11½
Lakehead	132	33	30½	32		38	29
Lakelyn		27½		29		35	26
Lk Osu	121	17	15½	15½	—1	18	14
Lk Shore	7	345	340	340	—35	395	180
La Luz $	75	27¾	25¾	25¾	—2	28½	16⅞
Langis	158	38	33	38	+6	38	30½
Latin Am	2706	17	12	12	—2	17	9
Leitch	48	515	490	515	+25	640	480
Liberian $	14	15¼	14⅛	14½	—¾	20	14½
Do rts						20	1
Lingside	140	5	4½	5		10	4½
Lithium	10	7	7	7		13	5
Litt Long L	7	190	180	180		208	170
Lorado	109	120	116	116		142	114
Louanan	365	21	19	20	—1	29	16
Louvicourt	1905	48	40½	43	—1½	63	30
Macassa	27	245	237	240	—5	290	230
Macdonald	245	53	48	48	—2	64	30½
Macleod	10	91	91	91	—6	105	84
Madsen RL	127	195	180	188	+5	222	172
Malartic	53	85	76	85	+5	85	70
Mal Hygrade						15	8½
Man Barvu	167	22	21	21	—½	29	20
Manoka	89	14	13	14	+1	19½	12
Marchant	85	215	205	210		250	200
Marcon	132	8½	7½	8		12½	7½
Mart McNn	135	51	48	49		67	48
Massaval	121	9	7½	7½		10	7½
Match Can	20	50	48	48	—2	170	48
Matchewan	180	10	10	10	+½	15	9
Mat'gami $	120	16¾	15⅜	16	+¼	20⅛	15⅜
Maybrun	142	22	20	20		35	17
McAdam	230	96	89	90		120	86
McIntyre $	10	93¾	92	93¾	+1¾	104	89¾
McKenzie	460	9½	9	9	—½	10½	8
McKinney	75	18	16½	18	—1	22	13
McWatters	382	60	53	54	—5	99	49
Mentor	53	61	58	60	+2	84	52
Merc Chip	200	9½	8½	9		12	6
Merrill	774	165	130	134	—11	165	65
Meta	197	13	12	13	+1	15	10
Metal	167	174	165	168	+1	182	150
Mid-Chib	75	27	25	25		30	21
Midcon	281	71	66	69	+4	77	53
Midepsa	162	410	385	395	+5	660	315
Midrim	549	51	45	46	—3	56	35
Mill City	1358	235	214	225	—3	269	80
Min Ore	690	11	10	10	—1	16	9
Miro	461	31	27	30	+1	32	20
Mistango	229	21	20	21	+½	37	19½
Molybenite	628	225	190	190	—43	225	69
Moneta		88		95		110	88
Monpre	55	8½	7½	8		10	7½
Mt Costigan	95	25	22	24	—1	32	20
M Pleasant	440	40½	36	37	—4	54	36
Mt Wright	77	40	39	39	—1	50	36
Multi Min	603	272	250	261	+1	300	115

N-O

Nat Exp	165	16	14½	16	+1½	30	14
Nat Pete	88	325	290	295		325	240
Native	335	18	10	17	+5	22	10
Nealon	155	11	10	10	—1	15½	9
Nello						25	20
N Athona	104	24½	23½	24½	+1	33	23
N Bidla'que	210	6	5	5	—1½	11	4½
N Calumet	728	75	62	73	+7	87

Province-Unies hausse son chiffre d'affaires de 24.9% pour l'ensemble de la branche générale

L'augmentation du chiffre d'affaire de Provinces-Unies a été de 24.9 p.c. pour l'ensemble de la branche générale et on a comptabilisé $8,324,781. de primes brutes nettes d'annulations à comparer avec $6,665,343. en 1964.

Une attention particulière a été accorder aux affaires incendie, accident et aux assurances de biens. Cette partie des services s'est mérité un encouragement substantiel de la part des courtiers. En dépit d'une réduction sensible du montant des primes de responsabilité patronale par suite de la prise en charge progressive de ces affaires par l'Etat, les primes brutes souscrites totalisaient $1,959,837, assurance automobile non comprise.

L'assurance automobile accusait de son côté une forte augmentation, les primes étant passées à $6,364,-944.

Les bénéfices pour l'ensemble des opérations ont atteint $343,886., après déduction de l'impôt, alors qu'ils étaient de $63,260. en 1964.

Mentionnons enfin que les affaires de la Cie en Ontario viennent de passer le cap des $600,000.

Les réserves brutes, pour sinistres, se sont établies à $3,935,944. Le total des sinistres bruts encourus pour les 13,330 sinistres déclarés sur l'exercice qui vient de se terminer a été de $4,792,947.

Les opérations en assurance générale ont été cette année favorables puisque d'une perte technique de $190,857 en 1964, 1965 montre un gain de $142,665.

Assurance sur la vie

L'année 1965 aura été l'année d'organisation de la branche vie. Autorisée à délivrer des contrats d'assurance sur la vie en juin, la Cie a décidé de n'exploiter au début que les contrats dits "ordinaires".

Faisant appel aux courtiers de préférence à la formation d'un réseau d'agents exclusifs, on a mis à leur dispositon une équipe d'inspection et une gérance appuyés d'un personnel technique formant un groupe enthousiaste de premier ordre.

Les débuts, quoique modestes, sont très prometteurs: en quelques mois plus de trois millions de capitaux assurés avaient été proposés contre un encaissement brut de $17,651.

Sur le plan financier $500,000 affectés le 30 avril à l'assurance-vie ont procuré un revenu brut de $17,742. Grâce à un contrôle très serré des dépenses le déficit technique n'a été que de $53,865. Ce déficit sera comblé par un virement de fonds additionnels de la caisse générale à la caisse vie au cours de l'année 1966 afin de pourvoir à l'accroissement prévu des ventes.

Nominations à la Shawinigan Engineering

M. R.E. Grout, B.Sc., ing., président de la Shawinigan Engineering Company Limited, a le plaisir d'annoncer la nomination de quatre nouveaux membres au conseil d'administration de la compagnie. Il s'agit de MM. W.S. Marshall, ing.; C.G. Smallridge, B.Sc., M.Sc.A., ing.; J.A. Winterbourne, B.Sc.A., B.Sc., ing. et D.C. Brooking, B.Sc., ing.

M. Marshall occupe, à la compagnie, le poste d'ingénieur senior, service de l'énergie thermale; M. Smallridge, celui d'ingénieur senior, service de l'énergie hydraulique; et M. Winterbourne, celui d'ingénieur en chef de la division de l'électricité. M. Brooking, qui a été détaché à titre de directeur de projet auprès de la ShawMont Newfoundland Limited, à Montréal, dirige actuellement les travaux d'aménagement hydroélectrique de Bay d'Espoir à Terre-Neuve.

Au premier trimestre

Dupont-Canada a haussé ses ventes de 6%

Les ventes de Dupont du Canada pour le premier trimestre de 1966 se sont accrues de 6 p.c. mais les profits pour cette période sont à peu près les mêmes qu'en 1965. C'est ce qui a été révélé par le président de la compagnie à l'assemblée annuelle des actionnaires. Les coûts ont grimpé et le prix de vente de certains produits s'est légèrement détérioré. Les effets d'une récente explosion à l'usine de North Bay continuent de se manifester sur les coûts. Cependant, la reconstruction de l'usine sera terminée au mois de juillet prochain. Dupont publiera désormais des rapports trimestriels pour tenir les investisseurs au courant de la situation financière de la compagnie.

M. Beck, président de Dupont, a fait un appel aux Canadiens en soulignant que si nous voulons être moins vulnérables aux influences étrangères et particulièrement aux directives du président Johnson, nous devrons tout d'abord mettre de l'ordre chez-nous. La priorité doit être donnée à la révocation des politiques fiscales, douanières et commerciales qui entravent la capacité nationale de production et nous rendent dépendants de l'étranger. Le gouvernement se doit aussi de surveiller l'évolution de ses dépenses pour que le soutien d'un tel programme ne pèse pas trop lourd sur les ressources des entreprises. Les directives du président Johnson ainsi que celles de M. Winters n'entraveront point la marche des affaires de Dupont puisque la compagnie est depuis longtemps une entité séparée de sa compagnie mère des Etats-Unis.

Bénéfices et ventes records de Dominion Stores

Les bénéfices et les ventes de Dominion Stores Ltd. ont atteint des sommets, déclare le président de la compagnie, Thomas G. McCormack, dans un rapport préliminaire des résultats de l'exercice terminé le 19 mars 1966. Au montant de $10,655,576 ($1.32 par action) les bénéfices nets surpassèrent de 5.7 pour cent ceux de l'exercice terminé le 20 mars 1965, qui s'élevaient à $10,077,827 ($1.25). Les ventes qui se sont chiffrées par $513,656,740 ont excédé de 5.3 pour cent celles de l'exercice précédent, au montant de $487,735,081. Le total des dividendes a atteint $5,805,852 (72 cents par action) au regard de $5,153,811 (64 cents) l'an dernier.

Succès

L'exercice fut couronné d'un succès remarquable à tous points de vue malgré la pression de l'inflation qui se fait sentir de plus en plus, de souligner le président. Les frais d'exploitation augmentent à un rythme accéléré, mais on déploie tous les efforts imaginables pour les maintenir au minimum.

La position de la trésorerie demeure solide. Au montant de $26,-748,595 au 19 mars, le fonds de roulement s'est accru de $2,-057,324.

Le blouson Player's — création de BANTAMAC, en Terylene*, une fibre de Cel-Cil. *Marque déposée

Enfin, une cigarette douce et pourtant riche de goût

Adoptez la Player's King Size

Les grandes étapes du progrès de la BCN

La plus importante institution financière d'expression française au pays

* 1874	actif :	1,021,097
* 1924		122,255,339
* 1944		299,483,041
* 1954		573,036,535
* 1959		743,381,415
* 1964		962,630,605
*1965		1,065,994,496

Futur siège social de la BCN
Place d'Armes, Montréal

Banque Canadienne Nationale

Pour le "professionnel" et l'homme d'affaires...

Lécompte

LE PROFESSIONNEL DE LA DÉCORATION

Habiller un bureau ou une étude, les décorer, leur donner la personnalité qui convient à celui qui en fait le siège de son travail, voilà une profession spécialisée. Draperies, stores, tapis, meubles, recouvrements muraux et autres accessoires font l'objet d'une étude de nos experts qui, sur demande, vous rendront visite sans obligation de votre part.

Pour tout renseignement, communiquez avec le service de la Décoration d'Intérieur : TEL. 384-3600

Lécompte
DRAPERIES-DÉCORATION

Le profit de Mattagami Lake atteindra $3,880,000 pour le premier trimestre

Le profit net estimatif de la Mattagami Lake Mines pour le premier trimestre du présent exercice s'élèvera à $3,880,000, déduction faite de $1,629,000 de réserves pour amortissements et des droits miniers considérablement plus élevés que par le passé. C'est ce qu'à révélé le président de l'entreprise, M.W.S. Row, au cours de son allocution aux actionnaires réunis en assemblée annuelle à l'hôtel Windsor.

Ce profit, qui est l'équivalent de $0.59 par action, comparativement à $0.45 pour la même période de l'année dernière, provient de l'usinage de 3,880 tonnes de minerai, en moyenne par jour, ce qui a permis de produire 74,277 tonnes de concentrés de zinc et 7,577 de concentrés de cuivre. "C'est là quelques 10,000 tonnes de concentrés de zinc de plus que pour la même période de l'année précédente", a expliqué le président de la compagnie, "et cette amélioration est due à une meilleure teneur moyenne du minerai usiné".

Satisfaction

L'année 1965, dans son ensemble a été fort satisfaisante, selon M. Row, et la moyenne du minerai usiné chaque jour a été très rapprochée du maximum possible compte tenu des standards des métallurgistes. La dette obligataire, a encore déclaré M. Row, sera réduite à la fin du présent mois à $7,600,000 des $12,000,000 qu'elle était au début de l'année.

Faisant allusion à l'Affinerie de zinc de Valleyfield, dans laquelle la Mattagami Lake détient des intérêts dans la proportion de 62 p.c. M. Row a rappelé que la capacité de production qui avait été portée à plus de 250 tonnes par jour, allait bientôt atteindre les 400 tonnes par jour, grâce aux importants travaux d'expansion présentement en cours à Valleyfield et à la construction d'une usine pour le grillage du minerai. A moins de circonstances imprévues, a ajouté M. Row, les nouvelles installations devraient être prêtes à entrer en opération au cours d'octobre prochain.

"Ce surplus de production de zinc affiné à Valleyfield va être disponible sur les marchés à un moment où la production mondiale connaîtra des conditions d'équilibre, par rapport à la demande. Toutefois, nous nous sommes fait parmi les consommateurs mondiaux une excellente réputation comme source stable de zinc de première qualité et nous sommes tout à fait confiant quant à la possibilité de trouver des marchés qui absorberont ce supplément de production", a déclaré M. Row.

Aujourd'hui...pour demain

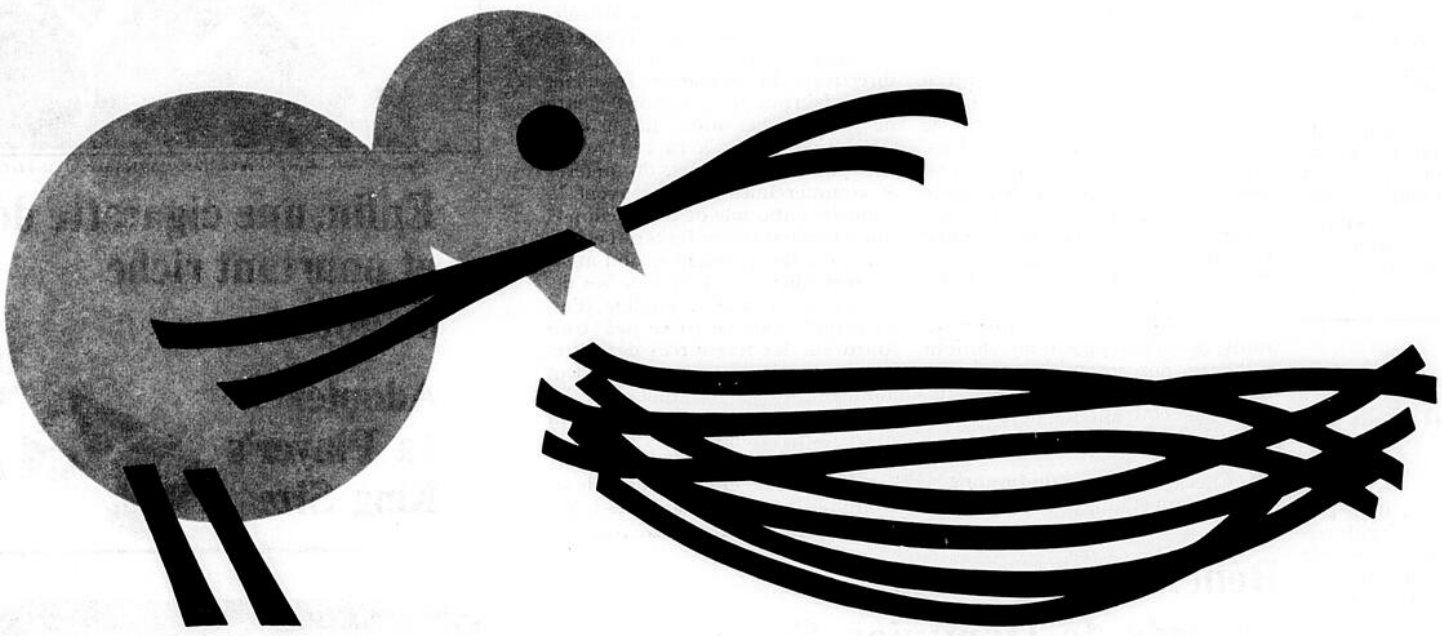

ACHETONS
DES OBLIGATIONS
D'ÉPARGNE
DU QUÉBEC

AUJOURD'HUI... Les résidents du Québec — et eux seuls — disposent de ce mode de placement avantageux, sûr et à la portée de tous: les Obligations d'Épargne du Québec sont offertes en coupures de $50, $100, $500, $1,000 et $5,000 avec maximum de $15,000 par personne. Procurez-vous les vôtres par l'entremise des courtiers en valeurs mobilières, dans les banques, caisses populaires et sociétés de fiducie.

DEMAIN... Vous vous féliciterez d'avoir acheté des Obligations d'Épargne du Québec. Si vous les gardez jusqu'à l'échéance, elles vous auront rapporté plus de 50%. Par exemple:

VALEUR (nominale) au 1er mai 1966		VALEUR au 1er mai 1976 (avec intérêts perçus)		NOUVEAU BONI à l'échéance
$ 100.00	=	$ 152.25	+	$ 2.00
$ 500.00	=	$ 761.25	+	$10.00
$1,000.00	=	$1,522.25	+	$20.00

EN TOUT TEMPS... Si vous avez besoin d'argent, vous pouvez encaisser l'une ou plusieurs des Obligations d'Épargne du Québec, à leur pleine valeur, plus l'intérêt couru.

NOUVEAU
Cette année un BONI SPECIAL, non imposable à l'échéance: $2 de plus par $100 investis.*

Les Obligations d'Épargne du Québec seront en vente au pair jusqu'au 16 mai 1966. Φ
N'attendez pas à demain. Achetez les vôtres aujourd'hui.